

Geneviève Adilon

*CHATELNEUF*

*NOTES ET DOCUMENTS*

*Cahiers de Village de Forez*

2009

*A mon mari, mes enfants et petits-enfants,  
A tous les amis de Châtelneuf,*

*Quelques jalons pour la découverte de notre passé...*

**Couverture** : Châtelneuf, d'après *l'Armorial* de Guillaume Revel.

## INTRODUCTION

Ce travail n'a pu être réalisé que grâce à la bienveillance des personnes qui ont conservé soigneusement les documents qui le composent et nous ont permis de les consulter. Nous les remercions sincèrement ainsi que toutes les personnes qui ont permis la réalisation de ce travail : les membres de La Diana, l'équipe de *Village de Forez* et du Centre social.

La découverte de ces papiers nous a donné l'envie de les porter à votre connaissance. Au fil du temps c'était comme un puzzle qui se constituait, le puzzle de notre histoire puisque celle de nos ancêtres.

Quand nous parlons d'histoire il s'agit bien sûr de l'histoire de leur vie, dépendante aussi de l'histoire de notre pays, de leurs réalités quotidiennes souvent ramenées au souci premier de leur subsistance.

Nous avons donc assemblé tous ces documents, ceux qui sont plus connus car ils ont déjà été publiés et d'autres moins courants qui viennent étayer et enrichir cette recherche.

On y voit aussi la grande importance de leurs croyances et pratiques religieuses qui orientent leur vie. Le prêtre est leur guide et soutien. Il rédige aussi beaucoup d'actes les concernant, il est là pour toute discussion importante auprès du représentant du seigneur. Quelques-uns de ces manuscrits ont été rédigés par ces curés, en dehors des notaires, et tous ces témoignages écrits sont précieux car ils relatent le quotidien et les préoccupations qui jalonnent la vie de nos ancêtres.

Certains d'entre eux sont relativement anciens (XV<sup>e</sup>) et d'autres plus récents (XIX<sup>e</sup>). Ces traces de notre passé sont pour nous des repères importants. Il est toujours émouvant de tenir entre ses mains ces écrits qui nous relatent un peu de notre histoire, et nous aident à mieux comprendre la vie en des temps plus anciens mais dans ces lieux mêmes où nous vivons après eux.

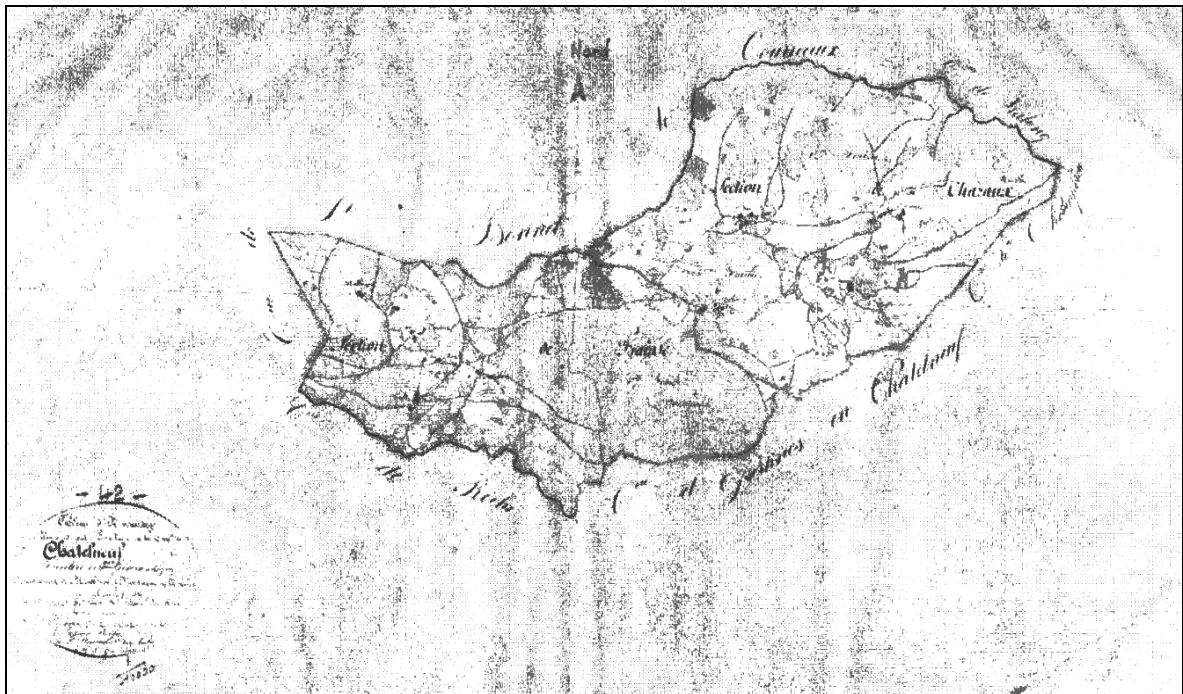
Nous avons classé ces documents de manière chronologique, des plus anciens aux plus récents pour en rendre la lecture plus cohérente et compréhensive, puis par thèmes : note sur la châtellenie, la justice et les rôles de taille puis les églises avec leurs divers documents et terriers, ensuite la période d'après la Révolution qui nous amène beaucoup de changements et de grandes améliorations...

Toutefois, en recopiant ces documents nous avons tenu à les restituer tels qu'ils nous sont parvenus, en respectant les tournures de phrases et l'orthographe employées par leurs auteurs.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout écrit sur la longue histoire de Châtelneuf, et c'est mieux ainsi car nous nous réservons le plaisir d'autres découvertes au fil du temps et des rencontres.



Carte de Cassini  
(XVIII<sup>e</sup> siècle)



Plan cadastral napoléonien de Châteaufort

## PRÉSENTATION

Châtelneuf est une petite commune de moyenne montagne située à une dizaine de kilomètres au-dessus de Montbrison, dans les monts du Forez. Elle compte trois cent trente-deux habitants et sa superficie est de huit cent quarante-huit hectares. Le sol de cette commune est relativement pauvre et, de plus, difficile à cultiver à cause du relief accidentel.

L'activité agricole est toujours très vivante avec treize exploitations. Ces fermes produisent du lait pour la fabrication de la "fourme de Montbrison" qui est élaborée dans deux laiteries à Saint-Bonnet-le-Courreau. En outre, deux fermes sont spécialisées dans la fabrication des fromages de chèvres grâce à un troupeau qui vient en complément des vaches laitières pour l'une. La seconde a un élevage exclusivement caprin. Ce sont les deux derniers troupeaux de chèvres sur notre commune et il est heureux qu'ils soient là pour continuer ainsi une tradition de fabrication de ces fameux fromages. Qu'elles soient faites à partir de pur lait de chèvre ou d'un mélange de lait de chèvre et de vache ces briques, que nous appelons "chèvretons", sont délicieuses et leur fabrication est une tradition ancestrale dans notre contrée. D'ailleurs, ne surnomme-t-on pas familièrement en patois les habitants de notre commune *lé chiores* ou autrement dit "les chèvres".

Si Châtelneuf n'a plus de commerce de proximité, il peut compter sur l'activité de plusieurs artisans : deux plâtriers-plaquistes, un menuisier-charpentier, un plombier-zingueur chauffagiste, un garagiste et les établissements Béringer, spécialisés dans la conception et la fabrication de freins pour les écuries automobiles, les motos ainsi que pour l'aviation entre autres...

De nombreuses associations attestent du dynamisme de notre commune. Elles sont là pour organiser des manifestations, permettre aux habitants de se retrouver pour des activités multiples [Loisirs et culture du mont Semiol], se dévouent pour les écoles [Sou des écoles et cantine], le club du 3<sup>e</sup> âge, l'association des jeunes, le comité des fêtes, la société de chasse, la bibliothèque, la Fnaca et la confrérie Saint-Isidore <sup>1</sup>.

De nos jours, ce qui rend la commune attrayante c'est son cadre de vie très agréable et sa proximité avec Montbrison. Sa situation à mi-coteaux est dominante sur la plaine du Forez et permet un regard très étendu. Elle voisine avec les montagnes du matin au-delà de la large et fertile plaine du Forez émaillée de ses nombreux étangs et de ses grandes agglomérations, et au loin on peut, par grand beau temps, voir la chaîne des Alpes.



**Troupeau de chèvres**

---

<sup>1</sup> Voir aussi ci-après.

Ce qui, depuis la plaine du Forez, permet de situer notre commune, c'est le mont Semiol. Cet ancien volcan culmine à 1 021 mètres et sa forme arrondie est recouverte d'arbres de diverses essences de feuillus, mais la plus grande partie de sa surface est composée de pins. Ces pins, que nous appelons des *garolles*<sup>2</sup>, ont une particularité. Pendant de longues années, ils ont été taillés régulièrement et le bois coupé était vendu aux boulangers de Montbrison. Pour cette raison on les appelle aussi *pins boulange*. Depuis de nombreuses années les arbres ne sont plus taillés et les branches poussent librement et verticalement mais les tailles d'autrefois qui faisaient s'allonger les branches horizontalement donnent à ces arbres un aspect de chandelier.



### **Garolles ou pins "boulange"**

Pour savoir comment se passait cette activité, nous relatons un témoignage précieux raconté par des personnes qui ont pratiqué ce travail et qui nous en ont donné un déroulement très précis et vivant :

*Au lieu de laisser pousser les pins en hauteur, d'ailleurs ils pousseraient tout tordus, les propriétaires les coupent à hauteur d'homme, à peu près à un mètre cinquante ou deux mètres, et toujours au-dessus d'un nœud de trois à cinq branches qui poussent à l'horizontale comme un parapluie. Et tous les quatre ou cinq ans ils recourent ces branches au-dessus du troisième nœud, un peu comme on taille la vigne.*

*Nos anciens ne voulaient pas couper les branches à la scie égoïne, ils disaient que cela brûle le bois et qu'il pousse moins bien. Il fallait plutôt couper à la hache ou à la serpe.*

*Une fois les branches coupées, ils les retaillaient à un mètre de longueur et ils les empilaient sur quatre ou cinq mètres de long et sur un bon mètre de haut. Par-dessus ils mettaient les grosses branches pour tenir les garnes aplaties.*

---

<sup>2</sup> Garolles : pins que l'on taille pour faire de la *garne* (même étymologie). La *garne* est donc le bois obtenu à partir de cette taille et qui sera vendu aux boulangers pour chauffer leurs fours. Nous connaissons ces mots pour les employer encore couramment de nos jours. *Le dictionnaire général auvergnat-français* de M. de Karl-Heinz Reichel indique :

Garnasse [garnassà] : pinèdes d'arbres bas.

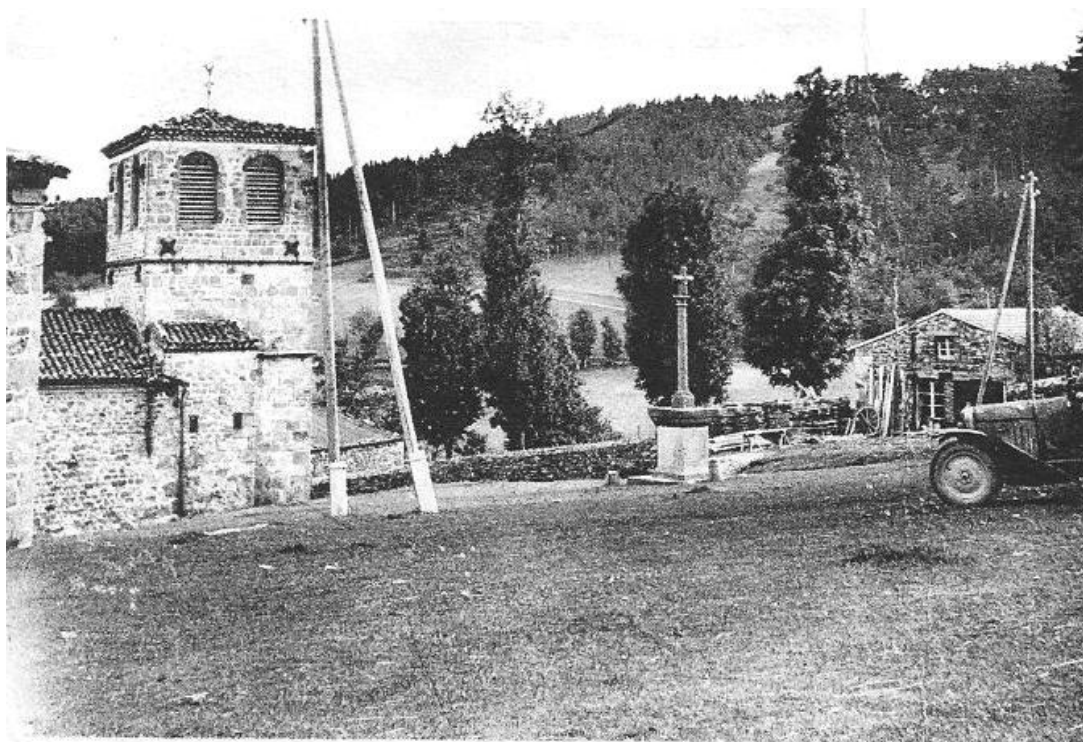
Garolle [Garoulà] : souche noueuse.

Garne : branchage de pins.

*Au bout d'un temps assez long, sans attendre qu'elles sèchent trop (les aiguilles piqueraient), ils vont faire les fagots attachés avec des liens de paille qu'ils ont préparés à la grange avec de la paille longue. Les liens sont coupés d'avance : autant de liens, autant de fagots. Et pour les serrer davantage ils tordent le lien avec un bâton. Pour que les fagots soient bien présentables, il faut mettre trois ou quatre branches en dessous, puis une forte branche au milieu et d'autres branches dessus. Les très grosses branches se mettent en tas, ils s'en servaient pour le fourneau ou la chaudière.*

*Quand ils ont fait un ou deux cents fagots, ils les traînent dans la descente, par paquet de quatre ou cinq (ça glisse bien sur les aiguilles) jusqu'au bord du chemin où ils font un fagotier pour sécher les branches tout l'été. Un fagotier, c'est un tas de fagots empilés, les aiguilles à l'intérieur et le gros de la branche apparent, sur sept ou huit rangs de haut et un peu en pointe pour que la pluie ne rentre pas à l'intérieur. La longueur du fagotier dépend du nombre de fagots.*

*Ce travail se fait en hiver ou au printemps et le bois est sec à l'automne ou à l'hiver suivant. Autrefois les propriétaires apportaient les fagots au boulanger pour payer la façon du pain noir, et tous les boulangers chauffaient leur four avec du bois de pin<sup>3</sup>.*



CHÂTELNEUF (Loire)

### **Ancienne carte postale de Châtelneuf (début XX<sup>e</sup> siècle)**

Nous allons tenter dans cette monographie de rapporter quelques traces de l'histoire de notre commune, sans autre intention que d'en faire connaître quelques documents liés au passé qui peuvent nous aider à mieux l'appréhender.

---

<sup>3</sup> Jean Chambon et Marcel Épinat, *Patois vivant* n° 12, mai 1983.

## UN PEU D'HISTOIRE

Châtelneuf, ancienne châteltenie, a un passé historique assez riche. On trouve les premières mentions écrites sur notre paroisse dès 1181 avec *Castelli Novi* <sup>4</sup>. En 1225 le pouillé de l'Église de Lyon indique *ecclesia de Castro Novo*. Puis c'est *Castri Novi* (1253) <sup>5</sup>, la *perroche de Chastel Nuefz* au XIV<sup>e</sup> siècle <sup>6</sup>, *Chastelneuf en 1575* <sup>7</sup> et enfin *Châtelneuf* <sup>8</sup> aujourd'hui.

Le pouillé moderne du diocèse de Lyon (par Auguste Bernard) donne saint Gilles pour patron de l'église de Châtelneuf. Il semble pourtant qu'elle fut aussi dédiée à saint Paul <sup>9</sup>.

Le prieur de Sail-sous-Couzan était en 1225 collateur de la cure de Châtelneuf qui était siège d'une châteltenie du comté de Forez.

Et à propos des différents villages ou lieux-dits le dictionnaire de Dufour, qui répertorie les noms de lieux retrouvés dans les écrits les plus anciens et sous leurs différentes orthographes, nous dit :

**Boibieu** : Apud Balbieu, 1333 (Chartres du Forez) Iter quo itur de Baybieu ad Montembrisonem, 1437 (Terrier du SAYS) – Boebieu, 1576 (terrier Myton) – Boybieu, 1578 – le village de Boibieu au XVIII<sup>e</sup> – Boisbieu en Chastelneuf au XVIII<sup>e</sup> siècle, (Cassini).

Boibieu (Goutte de) : elle prend sa source près du hameau de Boibieu, C<sup>ne</sup> de Cheuf, et coule dans les communes d'Essertines-en-Châtelneuf et Champdieu.

**Chazeaux** : Masagium de Chasals, 1350 – Iter quo itur de Chazaux apud Castrum Novum, 1375 – Apud Chasalx, 1402 – Apud Chasaux, 1415 – Ad Chasaulx, 1491 (terrier Chevallard Chazaux et chazaud, 1576 (Myton) Chazaulx, 1579 – Chazeau XVIII<sup>e</sup> (Cassini).

**Le Bost** : Guillermus de Bosco, 1375 (terrier Dechamps) – Versus lo Bosc, 1346 (terrier du SAYS) – Le villaige du Bost, 1579 (Myton) – Le Bost, XVIII<sup>e</sup> (Cassini).

**Sollègue** : Apud Soleygo, 1375 (terrier Dechamps) – Bartholomeus Marquisonis de Solargo, 1384 – Iter quo itur de Solego ad Chasselles, 1437 (terrier du SAYS) – Anthonius Verney de Solleguo...locus de Solego, 1491 (terrier du Chevallard) – le villaige de Solegou, 1585 (Myton) –

le village de Soulegou, XVIII<sup>e</sup> – Samaigou, XVIII<sup>e</sup> (Cassini) – Sollègues, 1926 (recensement).

**Fraise** : 1333, Apud Fraissen (Chartres du Forez). Strata publicata qua itur Defrayssen ad Montembrisonem 1491 (terrier du Chevallard) – Locus de Frayssem 1491 – Le villaige de Fresse 1575 (terrier Myton) – Les communes de Fresses, 1575 - Les communes de Fraise, 1576 – Fresse au XVIII<sup>e</sup> (Cassini).

**Malécot** : Malescot XVI<sup>e</sup> (AD série B) - Malécot au XVIII<sup>e</sup> (Cassini) – Mallécot (état-major) – Malécot, 1926 recensement. Ruisseau de Malécot (Cassini) XVIII<sup>e</sup>.

**Le Simon** : hameau, commune de Châtelneuf, Claude Simond de Leur, 1578 (terrier Myton f<sup>o</sup> 290).

Dans ce dictionnaire ne sont pas mentionnés La Souche, Chantecoq et Baudoux. Ces hameaux sont plus récents car le recensement ne les mentionne qu'à partir de 1872.

---

<sup>4</sup> Carte des francs-fiefs p. 4.

<sup>5</sup> *Chartre du Forez* n° 91, p. 1, n° 1.

<sup>6</sup> Abbé Merle, *Visite pastorale du diocèse de Lyon 1378-1379*.

<sup>7</sup> *Terrier Pastoralis*.

<sup>8</sup> J. E. Dufour, *Dictionnaire topographique du département de la Loire* et Roger Faure, *Les paroisses rurales disparues dans le département de la Loire*, La Diana, 2000.

<sup>9</sup> Lamure, notes inédites : compositio domini comitis Forensis et domini Reynaudi Vétéris, domicelli apud Castrum Novum in ecclesia beati Pauli, anno domini 1271 (Bulletin Diana tome 7, n° 5, p. 270 - supplément janvier-mars 1894).



En revanche nous retrouvons le village de Chazelles qui, tout en étant sur la commune d'Essertines-en-Châtelneuf, est très proche de nous par des relations suivies et les us et coutumes.

**Chazelles** : hameau, commune d'Essertines-en-Châtelneuf – Curtille de Casalis et vircaria de Melairuelz, 1060. Attribution douteuse (Carte de Savigny, t. 1 p. 382 – Iter quo itur de Chazelles apud Soleygo, 1375 (terrier Dechamps, f° 124) – Apud Chaselles, 1431 (terrier du Says, f° 108) – Chezelles 1576 (terrier Myton, f° 297 v°) – Chazelle, XVIII<sup>e</sup> (Cassini).

Comme Chazelles, le village de Planchat (commune de Saint-Bonnet-le-Courreau) a toujours eu des relations suivies avec notre commune par sa proximité et ses traditions :

**Planchat**, hameau, Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau – Girinus de Planchas, 1375 (terrier Dechamps f° 106 – Pratum situm al cloz juxta iter publicum tendens apud Planchas, 1400 (B 1883, f° 108) – Iter quo itur de Planchas apud Montembrisonem, 1437 (terr. du Says f° 153) – Planchal, 1772 (Invent. somm., E suppl., p. 454) – Planchas XVIII<sup>e</sup> (Cassini).

Jean-Marie de La Mure dans son *Histoire universelle civile et ecclésiastique du Pays de Forez*, a écrit :

*Je pourrais alléguer ici plusieurs lieux du Pays dont les noms se trouvent avoir conformité avec ceux de quelque empereur ou autre personnage illustre qui a éclaté parmi les romains et particulièrement ceux dont la terminaison française en jeu semble imiter la latine... de même celui d'un grand hameau au mandement de Chastelneuf appelé Boebieu, de celui de ce chevalier tant renommé aux Commentaires de César appelé Boebius ...*

Cette information ainsi que celle mentionnée par Vincent Durand (voir ci-après) nous confirment que ce coin de Forez a été habité depuis très longtemps par l'homme.

*Châtelneuf a sans doute tiré son nom du château qui avait été construit par le comte de Forez Guy II (ou Guy 1<sup>er</sup>, son père) sur le piton rocheux de Fraisse à 1 012 mètres d'altitude. Tout près du château les premières maisons, sous la protection du châtelain, ont été bâties et ainsi a été créée la paroisse avec sa petite église, elle aussi datant du XII<sup>e</sup> siècle. Le centre de la paroisse reste à Fraisse jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. La construction d'une église plus grande au lieu de Boibieu entraîne l'établissement du bourg dans ce hameau, plus au centre géographique de la commune.*

Théodore Ogier donne quelques précisions :

*Nous voyons que d'après une lettre patente du 17 septembre 1376, pendant cette période, la châtelainie appartient à la comtesse Jeanne. Le prévost de Chastelneuf doit faire payer aux chanoines de Notre-Dame de Montbrison douze francs-or pour les anniversaires de son mari et de ses fils Louis et Jean, victimes de la bataille de Brignais. Cette somme importante prouve que les revenus du prévost devaient être considérables<sup>10</sup>.*

*En 1414 la comtesse Anne nomme capitaine châtelain de Châtelneuf Louis de Saint-Paul.*

*En 1469 le duc de Bourbon, comte de Forez, nomme capitaine et châtelain un de ses frères naturels, Pierre, bastart de Bourbon, poste libre parce que déchargé de l'écuyer Henri d'Escalle.*

*Lorsque la province de Forez passa sous la domination royale, Châtelneuf fut toujours le siège d'une châtelainie royale. Sous François 1<sup>er</sup>, la couronne pressée par le besoin d'argent, engagea plusieurs de ses domaines. Ainsi en 1543, Châtelneuf fut engagé à M. Philippe Hyppolite procureur du Roi, puis à Jacques Verdonnet, en 1610, à Jacques Girard, seigneur de Grandris et de Trécisses vers 1643, mais le château était déjà en ruine (en 1543) et l'acte porte que les objets engagés consistaient en un*

---

<sup>10</sup> 19 F 3 Diana ; comptes d'Étienne d'Entraigues (capitaine chatelain puis trésorier de Forez) ; revenus du prévost en 1383 244 F, en 1388 253 F, en 1389 327 £... La valeur du franc dit franc à cheval équivalait à celle de la livre tournois (BNF et P. Contamine et Olivier Matteoni, *Les chambres des comptes en France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, 1998).

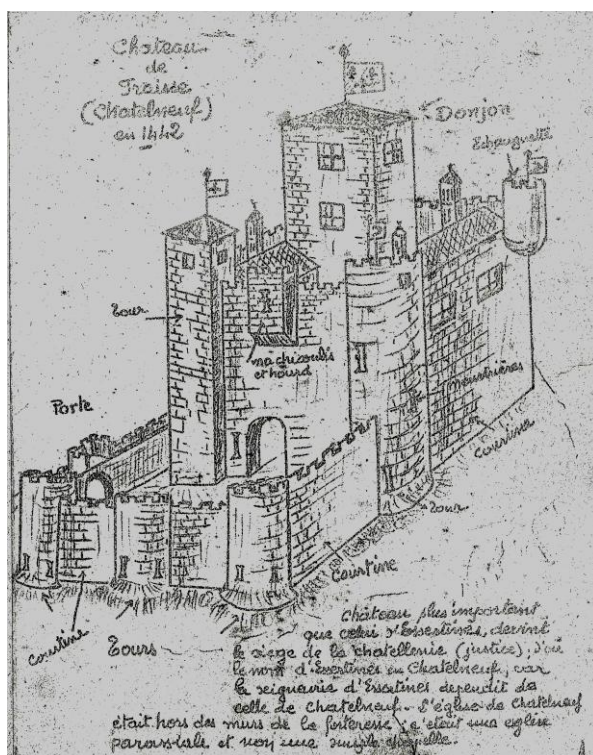
vieux château en ruine, une forêt appelée de l'Oule, plantée en sapins et hêtres, jeune futaie de la contenance de 218 arpents et 500 arpents de pâturages appelés de l'Oule et de Courreau <sup>11</sup>.

Dans la *Revue Forézienne* de 1867, Vincent Durand, dans ses notes sur l'estra de Châtelneuf dit :

*C'est l'une des nombreuses voies qui faisaient communiquer la plaine du Forez avec l'Auvergne. Au sortir du faubourg de la Croix elle suivait sans doute la route actuelle de Saint-Bonnet de Coureaux par Pierre à Chaux, Faurie et Mallaray. Dans ce premier village, au carrefour formé par plusieurs chemins, l'un d'Essertines à Montbrison, l'autre distinct de la Strata, de Foris à la ville, s'élevait en 1438 un orme et une croix ; tout près se trouvait un réservoir d'eau... L'estra passait donc au midi et à mi-côte du mont Semioul. Voici quelques noms relevés sur son parcours : le Junchiel, le Puy des Fourches (de la justice de Châtelneuf) au bord du Vizézy... Elle montait directement au château, reconstruit au XIII<sup>e</sup> siècle et qui avait certainement remplacé un poste fortifié dans l'Antiquité, puis elle arrivait à Coureaux par le village des Mures. Au-delà elle se prolongeait sous le nom d'estra de Regardière dans le bois de Regardière et du Char, presque parallèlement au Béal Comtal... son dernier nom nous est signalé par une chartre de 1201.*

Les voies de communication entre le Forez et l'Auvergne étaient importantes. En des temps peu sûrs la vue dégagée s'ouvrant largement sur tous les horizons permettait, du lieu de Fraisse, une bonne surveillance du secteur.

En 1442, ce château est dessiné par Guillaume de Revel. Cette construction était très bien fortifiée, harmonieuse et avait fière allure.



### Château de Châtelneuf, d'après le dessin de Guillaume De Revel,

Ce croquis a été repris et annoté par l'abbé Epinat dans sa revue *le Pont*. Ce prêtre qui a exercé son sacerdoce à Essertines-En- Châtelneuf était natif du village de Fraisses.

<sup>11</sup> Théodore Ogier, *La France par cantons et par communes*, 1850.

*Le dessin a pu être réalisé depuis le mont Semiol. C'est de la position respective de cette montagne et de la butte de Châtelneuf que nous déduisons l'orientation des diverses parties du château, vu d'angle sur le dessin. Cette orientation était fort bien entendue pour le climat du lieu et la saison dans laquelle il était habité<sup>12</sup>.*

Le château se situait au-dessus de l'église paroissiale, à cette époque, et que nous appelons aujourd'hui chapelle de Fraisse. Toutefois cette chapelle ne figure pas sur le dessin de Revel.

## **Quelques notes concernant la châtellesie**

Durant la période féodale, la châtellesie était la seigneurie et la juridiction d'un seigneur châtelain. Et par extension, le territoire soumis à cette juridiction. Il faut donc bien préciser que lorsque nous parlons de Châtelneuf en tant que châtellesie il s'agit d'un territoire de plusieurs paroisses incluses dans cette châtellesie et non la commune que nous connaissons de nos jours. Le nom de la châtellesie est celui de la paroisse où les comtes de Forez ont construit un château. En 1543 elle devient châtellesie royale.

En 1772 lors de l'échange des châtellesies de Châtelneuf et Marcilly-le-Châtel par MM. François Thoynet, écuyer, Henri-François Durosier seigneur de Magnieux, chevalier, contre six cantons de bois de la forêt de Sénonches appartenant au roi, on fait procéder à diverses évaluations dirigées par les commissaires de la chambre des comptes. Ces démarches s'étalent sur plusieurs années et ainsi l'on trouve une description des deux châtellesies (1772) et qui précise : dans celle de Châtelneuf il n'y a qu'un fief appelé de Grandris appartenant à monsieur Girard de Grand Ris, écuyer... Dans la châtellesie de Marcilly il y a trois fiefs : la Corée dans la paroisse de Chandieu, le Chabet paroisse de Marcilly et Goutelas situé dans la paroisse de Trelins.

### **L'étendue et la composition de la châtellesie de Châtelneuf sont précisées :**

*Les paroisses de Chastelneuf, Saint-Bonnet-le-Coureau grande paroisse, Roche, Essertines, Lérigneux le Bourg, et partie de la paroisse de Saint-Georges-sur-Couzan <sup>13</sup>, quelques hameaux dans la paroisse de Sauvain et dans celle de Saint-Just-en-Bas dépendant de la châtellesie de Chastelneuf et dans lesquelles paroisses de Roche, Lérigneux et Essertines sont choisis plusieurs hameaux et maisons pour former les cinquante feux accordés à la prévôté de Montbrison le 9<sup>bre</sup> 1442 en vertu des lettres patentes du comte de Forest du 6 may 1441, causés pour l'édification des murs de ladite ville, guet et garde dudit Montbrison <sup>14</sup>.*

Ce rapport concernant l'échange des châtellesies relate une visite sur les lieux. Les habitants ont été convoqués et avertis ainsi que leur curé messire Barel.

Seulement quelques-uns sont présents : Pierre Chambon, syndic, Jean Brunel, Claude Gaurand, consuls, Jacques Laurent, Jean-Marie Guillot, Mathieu Chambon, Antoine Dérory, Michel Forestier, Barthélémy Robert, Laurent Forest, Jean Épinat, Jean Chambon, Barthélémy Soleyzel, Michel Monier, Jean Vernet, Jean Rolland, principaux habitants de la paroisse.

---

<sup>12</sup> Excursion du 19 juillet 1892 par T. Rochigneux, tome VII, p. 267 à 272, *Bulletin de la Diana*.

<sup>13</sup> Saint-Georges-en-Châtelneuf fait partie de la châtellesie de Châtelneuf et est composé des hameaux suivants : Le bourg, Davoissene, la Place, La Chanal, Rory, Epezy, Cruzolles, le Mazet, Vaux ainsi que le domaine de la Roffin (actuelle commune de Saint-Bonnet-le-Coureau), cf. Stéphane Prajalas, "Saint-Georges-en-Couzan sous le règne de Louis XVI", *La Diana – Village de Forez*, 2007.

<sup>14</sup> Échange des châtellesies de Châtelneuf et Marcilly le 23 juin 1772, archives de la Diana 2 A 3.

*Nous nous sommes rendus sur les vestiges d'un ancien château qui est formé d'un monceau de pierres occupant toute la superficie du terrain qui ne produit rien et est incapable de produire aucun fruit industriel [...] rassembler toutes les pierres et de découvrir les fondements qui subsistent, travail immense et dont les dépenses excèdent de plus de trois quarts la valeur intrinsèque et extrinsèque de l'emplacement dont il s'agit.*

*Cependant les sieurs experts qui l'ont parcouru en vue d'en faire l'arpentage et le mesurage nous ont déclaré que la terre en était anciennement le château de Chastelneuf dont il ne subsiste aucune muraille mais seulement des monceaux de pierres éparses avec quelques excavatures dans lesquelles sont des apparences d'anciennes voûtes...*

*C'est un pays inculte, sur rochers, incapable de donner aucune culture...*

*Cependant, comme rien n'est à négliger lorsqu'il est question de l'intérêt de sa majesté, ils l'ont évalué à la somme de 24 livres, en observant néanmoins que les pierres et matériaux qui sont sur place ne sont pas dans le cas d'être vendus, en ayant plus qu'il n'en faut dans cette montagne puisque tout n'est que rocher...*

*Il y a trente et un feux dans la paroisse, dans le nombre desquels est une dizaine de maisons ou chaumières appartenant à des pauvres. Ils affirment n'être point sujet à la taille baptisée <sup>15</sup> ni à aucune banalité <sup>16</sup> de quelque espèce qu'elle soit, ni à aucun droit de champart <sup>17</sup>.*

*Ils ne paient que très peu de droit de mutation car ils prennent la précaution de conserver leurs biens dont ils évitent la vente volontaire ou forcée en mariant leurs enfants avec quelqu'un qui ait de l'argent pour payer leurs dettes ; la montagne d'ailleurs ne représente pas des biens si précieux ou productibles, et les étrangers ne se soucient point d'acquérir...*

## **La justice à Châtelneuf**

La justice seigneuriale a une certaine importance dans la campagne <sup>18</sup>. Les quelques documents relatant des affaires jugées que nous retrouvons concernent des litiges recueillis par un prévôt ou un notaire royal au nom du seigneur, ou sur une demande du curé du lieu pour faire appliquer des "us et coutumes".

Bien que le château n'existe plus depuis donc la fin du XVI<sup>e</sup> siècle le châtelain (représentant le seigneur) continue d'exercer la justice sur le territoire de la châtelainie ainsi que nous le confirme ce fait divers :

*Ce jourdhuy, treizième janvier mil six cent huitante, le cadavre de feu Antoine Tardy qui avait demeuré dans la prison de Chastelneuf depuis le dixième dudit janvier au soir par autorité de M. Henrys, Juge et Chastellain dudit Chastelneuf, a été ensevely en notre cimetièrre, ensuite de la lettre*

---

<sup>15</sup> Le droit de taille baptisée était aussi une redevance portée dans les terriers de quelques seigneurs, cette redevance était pour l'ordinaire reconnue et déclarée par article séparé et distinct du cens. Elle n'était due par aucun des propriétaires de Saint-Bonnet, mais seulement de quelques endroits que les seigneurs taillaient leurs vassaux (Mervillon).

<sup>16</sup> Les banalités sont des servitudes consistant dans l'usage obligatoire et public d'un bien appartenant au seigneur, banalité des moulins, des fours à pain.

<sup>17</sup> Part sur les récoltes qui revenait aux seigneurs de certains fiefs.

<sup>18</sup> Elle arbitre les conflits entre paysans, et entre les paysans et le seigneur. À l'origine, le seigneur peut ainsi asseoir sa domination sur ses terres, mais cette possibilité n'a plus guère de réalité à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que le pouvoir royal restreint peu à peu les prérogatives seigneuriales. À la fin de l'Ancien Régime, la justice seigneuriale correspond plutôt à ce que l'on appellerait de nos jours une "justice de proximité", mais elle n'a plus alors d'importance réelle que pour des affaires mineures. En dépit de la légende noire qui les entoure encore, les justices seigneuriales, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, rendent des services indiscutables dans les campagnes car elles sont rapides, accessibles aux justiciables, peu coûteuses et équitables selon l'opinion de la plupart des spécialistes de notre époque qui se sont penchés sur leurs archives conservées dans la série B des archives départementales... (D'après Wikipédia).

*que m'a écrit ledit sieur Henry datée dudit jour, au bas de laquelle est le billet de Monsieur le Curé de Lérigneux qui m'a prié, et après la sentence qui en a été rendue par ledit Sieur Chastellain ainsy qu'il m'en assure par ladite lettre, le tout en la présence du sieur Antoine Favier huissier en l'élection de Forest, résidant à Roche, et M. Jean Beauvoir praticien de Montbrison, qui ont signé et encore de Jean Tardy frère du défunt et Antoine Faure laboureur de Lérigneux qui ont déclaré ne scavoit signer, de ce enquis* <sup>19</sup>.

On avait conservé la prison puisqu'elle était encore utilisée en 1680. Celle-ci se trouvait certainement dans les vestiges du château. Or dans le procès-verbal de la visite des châteaux du Forez (1667) il est écrit : *les experts nous ont déclaré qu'il n'y avait rien dans toute l'étendue de la châtellenie, ni auditoire, ni prison...*

### **À propos de droit de pêche :**

Le 15 août 1578, une sentence est rendue par le juge de Châtelneuf pour noble Étienne de Rivoire, sentence qui le maintient dans son droit de pêche et de chasse <sup>20</sup>...

### **Sonner les cloches en cas de menaces d'orages** <sup>21</sup>

Un acte non daté rédigé par M<sup>e</sup> Thevet, notaire royal, nous relate une ordonnance concernant le tour de rôle habituel pour sonner les cloches en cas d'orage :

*Monsieur le Capitaine châtelain et Juge royal de Chastelneuf,  
Supplie M<sup>e</sup> Antoine Chalan, curé dudit Chastelneuf [...]*

*Vous remontre que de tous temps les habitants de ladite paroisse ont accoutumé pendant l'été de sonner les cloches à tour de rôle lors que l'on avise qu'il y a des tonnerres et qu'il peut arriver des grêles ou encore mauvais temps et qu'à présent ils négligent de faire. Nonobstant que le suppliant la publie de son propre nom les jours de dimanche et ce qui peut causer un grand dégât tant dans ladite paroisse que dans notre village.*

*Ces causes, mon dit Seigneur, il vous plaise enjoindre auxdits habitants de continuer et entretenir le sus-dit usage : sonner les cloches pendant le temps de l'église les jours que désignés et publiés par les écriteaux et qu'il y aura des tonnerres et même arrivées de grêles à cause du mauvais temps, à peine d'amendes, tout un chacun de trois livres [...] la moitié à la réparation de l'église et l'autre moitié à ceux que l'on mettra en tous lieux et places pour sonner lesdites cloches et pour laquelle sonnée, ils seront contraints nonobstant après [...] ce sans préjudice d'icelle comme pour faits de police et en faire connaître le prochain service.*

Fait et passé en présence du notaire royal Thevet.

Un émargement confirme aux habitants de Châtelneuf :

*En conséquence de nos précédentes ordonnances il est demandé aux habitants de Chastelneuf de sonner les cloches aux jours qui menaçaient de mauvais temps, à tour de rôle, suivant l'ordre publié par le curé dudit lieu à la manière accoutumée, à peine de l'amende de trois livres...*

Cet émargement est signé du notaire Rouzat, le 24 may 1642.

Dans son *Essai statistique sur Saint-Bonnet-le-Courreaux*, Jean Mervillon parle de cette tradition :

*Depuis un temps immémorial, à partir du commencement d'avril jusqu'à la fin de septembre de chaque an on faisait sonner les cloches ensemble à chaque fois que les nuages semblaient menacer des tonnerres, des grêles et des inondations. Il y avait pour cela un règlement du curé affiché à la porte du clocher qui fixait le hameau que ses habitants devaient sonner pendant toute une semaine en cas de mauvais temps, en sorte que chacun à son tour, chaque hameau devait s'attendre, s'il*

---

<sup>19</sup> Registres paroissiaux, Châtelneuf.

<sup>20</sup> Archives de la Diana, 1 E 3, n° 335.

<sup>21</sup> Document privé, copie déposée à la Diana.

*apercevait quelques nuages, de se rendre au clocher, à défaut de quoi les défailants étaient remplacés à leurs frais. Les habitants du chef-lieu étaient tenus de sonner pendant les nuits. Les habitants des hameaux les plus éloignés du clocher avaient souvent la précaution de se faire remplacer par des gens du chef-lieu, en payant.*

Cette tradition durera longtemps encore, d'une manière plus aléatoire et cessera progressivement avec l'usage des fusées paragrêle et autres prévisions météorologiques.

#### **Reconnaissance de rente <sup>22</sup> :**

*Le 18 octobre 1701, le notaire Ras, sur la requête de Georges Gorand de Chazeaux (marguillier de la fabrique de l'église), se rend au domicile de Mathieu Vernet et Antoine Giraud du Bost (et de leurs femmes : Marie Picq et Symonde Vernet) pour les assigner devant le juge Capitaine et Chatelain de Chastelneuf, aux fins de se voir condamner à reconnaître de nouveau une rente annuelle constituée et créée au profit de ladite marguillerie en 1644 par feu Pierre Picq et Marguerite Bertrand leurs aïeux. Ils seront aussi condamnés à payer les cinq années d'arrérages. Signé Ras.*

#### **Plainte à propos d'un arbre coupé pour un essaim <sup>23</sup> :**

Le 28 juillet 1710, une plainte est adressée au juge châtelain de la châtellenie de Châtelneuf par Claude Guillot laboureur de Châtelneuf.

*Depuis quelques temps il possède des mouches à miel sur un noyer qui se trouve dans son pacage et il a été fort surpris de ce qu'étant allé voir l'essaim il a trouvé le noyer coupé en partie et l'essaim a été pris. Il s'est informé pour savoir qui lui avait fait le vol, il a appris que c'est Georges Gorand de Chazeaux. Il est allé chez celui-ci avec deux témoins et il y a trouvé dans le jardin un bout dudit noyer. Le bois est laissé sur place pour le confronter sur le pied du noyer coupé et prouver le vol. C'est pourquoi le suppliant est bien-fondé de se pourvoir et demande à ce qu'il plaise de donner acte de la plainte du vol. Il demande au procureur de se transporter et de confronter le bois coupé qui est resté dans le jardin dudit Gorand sur le pied du noyer du suppliant pour dresser procès-verbal et ensuite tirer les conclusions que de droit...*

*Scellé à Montbrison le 28 juillet 1710. Signé Morel.*

*Depuis, sur les réquisitions dudit Guillot, et avec le substitut du procureur du roy M. Gabrion, nous nous sommes rendus au village de Chazeaux en la maison dudit Gorand. Nous avons rencontré Antoinette Guillot belle-mère de Gorand et M ?... Duclair sa femme. Nous leur avons fait connaître le sujet de notre transport et nous sommes entrés dans le jardin et à l'extrémité de celui-ci nous avons trouvé deux essaims d'abeilles sous un chapis couvert de paille. Nous avons mandé Antoine Mosnier et Mathieu Vernet laboureurs de Chazeaux que nous avons nommés pour experts et qui ont donné leur serment la main levée à Dieu.*

La suite du texte relate la visite faite pour constater le vol avec beaucoup de détails.

L'accusé explique que l'arbre et l'essaim ont été apportés dans son jardin, à son insu, pendant qu'il dormait et qu'il n'empêche pas ledit Guillot de reprendre l'essaim. Il est dressé un procès-verbal pour servir et faire valoir.

#### **Désistement d'une plainte <sup>24</sup> :**

Le 28 octobre 1725, Mathieu Vernet laboureur de Fraise, pour et au nom de son fils Barthélémy Vernet, s'est désisté de la plainte donnée pour son fils à Monsieur le Châtelain de Châtelneuf, contre Pierre

---

<sup>22</sup> Document privé, copie déposée à la Diana.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid*

Masson, laboureur de ladite paroisse, et de ce qui peut s'en être suivi, voulant que la dite plainte soit de nul effet, sans dépens, et avec l'accord dudit Masson...

Nous ne connaissons pas l'objet de la plainte, mais nous remarquons que ce retrait de plainte a été rédigé à Montbrison, alors que les précédentes affaires l'ont été à Châtelneuf.

L'almanach du Forez <sup>25</sup> précise que l'exercice de la justice a été transféré à Montbrison en 1748.

### Visite des châteaux du Forez (1667)

Le 16 juin 1667 une visite des châteaux du Forez est relatée dans un procès-verbal<sup>26</sup>. Elle concerne Châtelneuf.

La raison de ces visites est, entre autres, un arrêt du 15 juillet 1666 concernant la *réunion du domaine de sa Majesté à la Couronne royale*. Cet arrêt précise qu'il sera faite une exacte visite des châteaux, maisons, fermes, moulins, fours, halles, parloirs, auditoires, conciergeries, étangs et autres bâtiments pour connaître si les seigneurs engagistes et leurs fermiers ont bien et dûment entretenu ces biens et fait les réparations et qu'ils rendent les dits biens en bon et suffisant état, comme ils y sont obligés. Cette visite suit l'itinéraire suivant :

Montbrison (palais, fours banaux, conciergerie), Saint-Bonnet-le-Chastel, Marols, Saint-Victor-sur-Loire, La Fouillouse, Saint-Héand, Saint-Galmier, Virigneux, Feurs, Sury-le-Bois, Donzy, Neyronde, Saint-Maurice en Roannais, Le Crozet, Saint-Haon, Cervières, Saint-Germain-Laval, Saint-Jean-Bonnefonds, la Tour-en-Jarez, Lérigneux, Chastelneuf, Ladvieu, Chambéon, Marclop, Cleppé et Marcilly-le-Châtel.

Ce document nous apporte quelques éléments. À cette époque c'est Pierre Morin, conseiller et secrétaire du *Roy, Maison et Couronne de France*, qui est seigneur engagiste de la terre et seigneurie de Châtelneuf. Il n'est pas présent ce jour-là bien qu'il ait été invité par un acte de présentation. Cette visite est dirigée par MM. de Fornier, Duguet avocat du roi, de Serre, et Barthélémy Foyn âgé de soixante-quatre ans environ et Martin Durand de soixante ans. Ces deux derniers, originaires de la paroisse de Roche, sont nommés experts pour cette visite.

*Nous sommes montés sur une motte élevée en laquelle était autrefois le chasteau dudit Chastelneuf et nous n'avons vu que des ruines et des masures... Les experts nous ont rapporté qu'ils ont toujours vu la place en même état qu'elle est et ont souvent ouï dire aux plus anciens du pays que ledit château après avoir longtemps servi de retraite aux rebelles et ligueurs <sup>27</sup> durant les troubles de la fin du dernier siècle et avoir extrêmement incommodé le voisinage, fut après la paix entièrement rasé et démoli par le commandement du Roy Henri le Grand. Ce qui nous a été pareillement certifié par M<sup>e</sup> André Montagne, prêtre et curé dudit Châtelneuf, qui nous a de plus déclaré conformément à ce que les dits experts qu'il n'y avait rien ni dans toute l'étendue de ladite châteltenie, ni auditoire, ni prison, ni fours, ni moulins banaux, ni autres bastiments appartenant à sa Majesté... <sup>28</sup>.*

Ce texte indique que le château a été occupé aux temps difficiles des guerres de Religion, (1562-1598) qui opposent les protestants et les catholiques en luttes fratricides, par des rebelles et des ligueurs. Cette situation devait être très difficile pour les habitants du voisinage. Le fait que ce soit mentionné dans ce rapport, qui est rédigé quelque quatre-vingts ans plus tard, prouve que cet état de choses a été très marquant

---

<sup>25</sup> Bibliothèque de la Diana

<sup>26</sup> Diana 2 A 16.

<sup>27</sup> Membres d'un parti de catholiques (la Sainte Ligue) durant les guerres de Religion.

<sup>28</sup> Marguerite Gonon note qu'il y a des moulins à Châtelneuf : *moulin de Châtelneuf* (en 1355), *moulin de la Drua* (en 1373), cf. *La vie familiale au XIV<sup>e</sup> siècle en Forez, selon les testaments*.

et s'est conservé dans la mémoire collective. Ce serait donc le roi Henri IV qui aurait demandé la démolition complète du château, une fois la paix revenue. Le château déjà ruiné est alors complètement rasé.

## Excursion de la Diana en 1892

Le 19 juillet 1892, trente-deux membres de la Diana se rendent à l'invitation de prendre part à la sortie archéologique annuelle qui doit les conduire à Essertines, Châtelneuf, Sauvain et Saint-Bonnet-le-Courreau. Concernant le château de Châtelneuf, le compte rendu de l'excursion précise :

*On ignore l'époque de la démolition du château mais il est déjà en ruine en 1680, lors de la rédaction du terrier forestier de la châtellenie. Il en subsiste pourtant encore assez pour reconnaître sa configuration générale en s'aidant de la vue dessinée par Guillaume Revel. Il devait être bâti au sommet et surtout sur la pente méridionale de la butte.*

*Il formait un parallélogramme régulier dont les angles étaient renforcés, à l'ouest par un haut donjon carré, au nord par une échauguette, à l'est par une tour ronde et enfin au sud par une autre tour carrée. Entre ces dernières à l'exposition du sud-est, était la porte d'entrée défendue par un moucharabi. Les principaux bâtiments d'habitation s'appuyaient à la courtine nord-ouest et étaient éclairés sur la campagne, à l'aspect du levant d'été par deux grandes fenêtres à croisillons. Cet ensemble a été rasé presque jusqu'aux fondations.*

*Au-devant et en midi du château s'étendait, toujours d'après Revel, une autre enceinte barlongue munie au sud-est de trois tours rondes peu élevées et au sud-ouest d'une petite tour carrée défendant la porte extérieure. C'était dans cette enceinte, bâtie peut-être postérieurement que devaient loger les gens de service du château. De ces défenses et de ces habitations, il reste encore au sud-est quelques vestiges de courtine et une tourelle ronde d'angle ; à l'intérieur se dressent seulement quelques pans de murs, remarquables, les uns par leur construction, d'autres par leurs dispositions ; nous n'avons trouvé parmi leurs éboulis que de rares pierres sculptées présentant de l'intérêt.*

*Une visite minutieuse du terrain nous a révélé, à l'exposition nord du château lui-même, l'existence d'une autre enceinte curviligne enfermant de nombreuses maisons, dont on devine les fondations sous les décombres ; ces maisons, probablement celles des vassaux, étaient séparées de la forteresse féodale par une sorte de rue intérieure décrivant aussi une courbe.*

*Postérieur à celui d'Essertines, le château de Châtelneuf, bâti par Guy 1<sup>er</sup> ou tout au moins par son fils Guy II dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, était peut-être le plus élevé de ceux que possédaient en propre les comtes de Forez ; il semble même qu'en le plaçant à une telle altitude, ils avaient eu en vue de dominer tout le pays et de surveiller les places de leurs feudataires, qu'ils pouvaient, en effet apercevoir en grand nombre à leurs pieds.*

*C'était dans ce nid d'aigle battu par les vents, au centre d'une contrée d'accès difficile, que les comtes de Forez de la deuxième race, le plus souvent guerroyant en Palestine ou au service du roi de France, envoyaient leurs enfants respirer un air pur et vivifiant : là ils s'endurcissaient de bonne heure à la fatigue et se préparaient aussi au rôle souvent aussi pénible que glorieux où les appelait leur naissance <sup>29</sup>.*

Plus tard, Châtelneuf servit de douaire <sup>30</sup> aux comtesses de Forez et notamment à Jeanne de Bourbon <sup>31</sup> et Marie de Berry <sup>32</sup> dont le souvenir est resté vivace dans le pays grâce à leurs bienfaits.

---

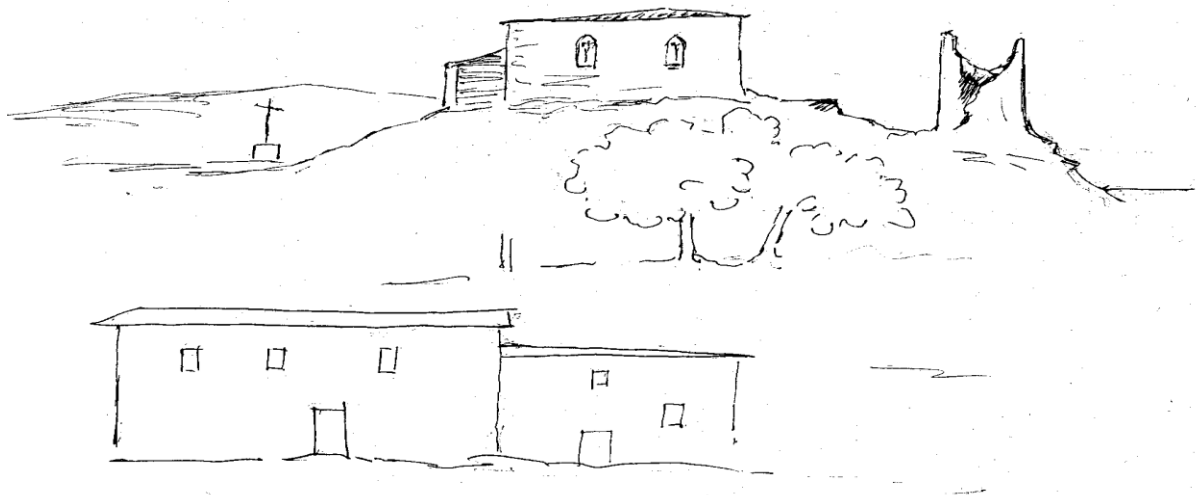
<sup>29</sup> *Bulletin de la Diana*, tome VII, p. 263.

<sup>30</sup> Biens assignés en usufruit par le mari à son épouse survivante.

<sup>31</sup> Jeanne de Bourbon (1310-1402), est l'épouse de Guy VII comte de Forez.

<sup>32</sup> Marie de Berry († 1434) est l'épouse de Jean 1<sup>er</sup>, duc de Bourbon et comte de Forez (1381-1435), cf. Claude Latta, "Le Forez devient Bourbonnais", *Cahier de Village de Forez*, déc. 2004.





*Hôtelneuf, Craquis de Gras.*

**Croquis réalisé par Louis-Pierre Gras**  
(Archives de la Diana)

Ce croquis, réalisé par Louis-Pierre Gras <sup>33</sup> est intéressant car le clocher de l'église ne figure plus sur le dessin. On sait qu'il a été déconstruit en 1839 pour être rebâti à la nouvelle église de Boibieu. Il reste encore, à droite et en arrière, des vestiges du château. Cette tourelle subsiste encore en 1892 lors de l'excursion de la Diana.

### **Un petit trésor a été trouvé dans les ruines du château <sup>34</sup>**

Près des ruines de l'ancien château, sous un petit tas de pierres, en juin ou juillet 1878 a été découvert un petit trésor. Il était composé de trente-cinq pièces de billon datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Il a été déposé à la Diana par le curé de la paroisse. Une liste précise des pièces remises a été établie :

- un liard de Charles VII au type du dauphin et de la croix pattée, très frustre ;
- trois doubles tournois de François 1<sup>er</sup> aux trois lys et à la croisette, de l'atelier de Toulouse (émission de 1540), frustres ;
- Un double tournois 2 (sic) aux trois lys et à la croisette (émission de 1556). Cet exemplaire sort de l'atelier d'Aix et porte la date de 1559 ;
- Deux liards de Charles IX au C couronné et à la croix fleurdelisée (émission de 1566). Tous les deux sont frappés à Lyon ;
- un liard de Charles IX au dauphin couronné et à la croix fleurdelisée (émission de 1572). Cet exemplaire est frappé à Grenoble et daté de 1574 ;
- Deux liards d'Henri III à l'H couronné et à la croix fleurdelisée (émission de 1575). Tous les deux sont de l'atelier de Lyon ;

<sup>33</sup> Louis-Pierre Gras (15 décembre 1833 ; 5 juillet 1873) fut secrétaire de la Diana.

<sup>34</sup> Bulletin numismatique de Philippe Testenoire dans les *Mémoires de la Diana*, tome VII, p. 317.

- Deux douzains d'Henri III (émission de 1575), portant l'écu couronné accosté de deux H et au revers la croix échancrée cantonnée de quatre couronnes. Tous les deux portent la date de 1575 et ont pour différent la lettre R (atelier de Villeneuve St-André ?).
- Sept liards d'Henri III à l'H couronné entre trois fleurs de lys et à la croix du Saint-Esprit (émission de 1583). Tous sortent de l'atelier de Lyon et portent la date de 1583 ;
- deux liards au même type portant pour légende : HENR III DGF ET PL R 1593 et pour différent M (Toulouse). Ces deux pièces sont intéressantes ; elles ont évidemment été frappées par le parti des Politiques qui, n'ayant pas de souverain arrêté, devaient battre monnaie en conservant les types et les légendes du règne précédent ;
- un douzain de Charles X de Bourbon ;
- un liard d'Henri d'Albret, roi de Navarre (1516-1555), à l'H couronné et à la croix pattée, sans date ;
- Douze liards de François II, prince de Dombes (1582-1592). Ils portent les dates de 1589 et 1590.

(Rollin - catalogue de la collection Rousseau)



**Ancienne église placée juste en dessous du château bâti par les Comtes de Forez**

## Deux domaines et leurs chapelles domestiques

### Malécot

#### Une chapelle <sup>35</sup> :

En 1667 une chapelle est construite à Malécot. Le propriétaire des lieux, M<sup>e</sup> Daudieu, conseiller du roi en l'élection de Montbrison, obtient la permission le 26 avril 1667 de l'abbé de Saint-Just, vicaire général de M<sup>gr</sup> Camille de Neuville, archevêque et comte de Lyon. Il est précisé :

*Cette chapelle sera bénite le 5 septembre 1667, par le curé Montagne, en présence de M<sup>e</sup> Daudieu et de M<sup>re</sup> Jean Valézi prêtre curé de Roche, M<sup>re</sup> Blaise Bonnefoy prêtre curé à St-Bonnet-de-Couraux, Mathieu Pit et Antoine Bertrand habitants de Chastelneuf. Elle sera d'un usage domestique car le lieu de Malescot est notablement éloigné de l'église paroissiale et que M. Daudieu pourra y assister, aussi souvent qu'il le souhaite, au saint sacrifice de la messe. Toutefois il ne pourra y célébrer la messe les jours de Pâques, Pentecôte, Trinité, Toussaint et Noël, fêtes de la sainte Vierge et du patron de l'église paroissiale...*

La permission et l'acte de bénédiction sont rédigés par M<sup>e</sup> Forestier, notaire royal.

#### Un domaine :

En examinant plusieurs documents nous retrouvons l'identité de quelques propriétaires successifs de Malécot :

- 1535 : déclaration de Symon et Claude Malescot pour *maisons, mures, jardins, granges, étables à Malescot, bois et paquiers du chemin de Chastelneuf à Saint-Bonnet* <sup>36</sup> ;
- 1633 : vente du domaine de Malécot par Louise Pauche veuve d'Anthoine Chalon Malescot <sup>37</sup> ;
- 1667 : monsieur Daudieu fait construire une chapelle domestique pour son domaine de Malécot, en 1687, il est encore nommé dans un échange de dismes. On retrouve, par ailleurs, cité le nom de Daudieu en 1677 <sup>38</sup>. Il semble qu'il possède plusieurs domaines ;
- 1682 : le 22 janvier : reconnaissance de tous ses biens constituant la propriété de Malécot avec description des parcelles et confins par Noël Daudieu <sup>39</sup> ;
- 1720 : le 3 septembre : Jacques du Guet de Vanet signe des reconnaissances (à Malescot) à André Duguet conseiller du roi à Montbrison (son neveu) ainsi qu'à Duguet son frère, ancien avocat du roi au siège de Forez <sup>40</sup> ;
- 1737 : MM. Duguet et Bannet s'acquittent de la dîme au prieur de Sail, soit 15 bichets <sup>41</sup> ;

---

<sup>35</sup> Document privé, copie déposée à la Diana.

<sup>36</sup> Série B des archives départementales de la Loire.

<sup>37</sup> Archives privées. Cette vente ordonnée par les chanoines du chapitre de Notre-Dame de Montbrison à qui la propriétaire doit diverses pensions fera diviser un peu ce domaine qui est assez étendu : de Malécot jusqu'à Pramol puis de Fraise jusqu'au Vizézy. Des parcelles cédées nous donnent différentes identités pour les repreneurs : Pierre Soleyzel, Pierre Vernet, Georges Delafon, Hypolite Nermon, Georges Vernet, Alexandre Chavanis ainsi que Michel Punctis qui agit comme repreneur pour le compte des chanoines.

<sup>38</sup> *Bulletin de la Diana*, n° 12 page 212 : La seigneurie de Chambœuf fut engagée par le roi à Noble Noël Dodieu, conseiller du roi, élu en l'élection de Montbrison.

<sup>39</sup> Diana, Fonds Rimaud n° 677. Ce terrier est rédigé pour le sieur Noël Daudieu qui reconnaît les biens qu'ils vient d'hériter de son défunt père. Cette déclaration servira pour payer les divers impôts, et plus particulièrement ceux dus à cause de la châtellenie royale. Il fait référence aux précédentes déclarations faites autrefois par Symon et Estienne Malécot. Cet acte est rédigé devant Duguet, Gayot et Balaze, commissaires du roi à Montbrison.

<sup>40</sup> Gérard Aventurier, Alain Collet et Marie Grange, *Correspondance de la famille du Guet*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p. 252.

<sup>41</sup> Archives départementales de la Loire, H 16 1.

- 1784 : monsieur Duguet est mentionné dans deux rôles de taille, ainsi qu'en 1791 lors de la vente des biens nationaux ;
- 1807 : le 30 décembre : Jean Mathon père et fils [originaires de la Bonnanche, Sauvain] achètent le domaine de Malécot à MM. Duguet Antoine de Montbrison et Duguet Jacques de Bullion aussi habitant de Montbrison *sauf la maison de maître et un bois de haute futaie. Ils se réservent aussi le droit de faire nourrir et loger leurs chevaux le temps qu'ils resteront à Malécot* (probablement à la belle saison) <sup>42</sup> ;
- 1821 : le 17 avril : Jean-Pierre Bruyas, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ancien président à la cour royale de Lyon, achète Malécot des sieurs Mathon père et fils <sup>43</sup> ;
- 1832, le 11 novembre : Pierre Pélardy et son épouse Marie Vray achètent Malécot de Jean-Pierre Bruyas <sup>44</sup>. Leur fille Marguerite, née en 1829 à Malécot, épousera Pierre Dupuy originaire du Montet à Roche-en-Forez. Plus tard, c'est un descendant de ce couple qui revendra ce bien ;
- 1935, le 4 avril : la propriété est revendue à M. Gourbeyre, originaire de Valcivières et son épouse Virginie Durand de Courreau et elle appartient toujours (et en partie car elle est scindée en deux propriétés) à leur descendance.

Il est toujours intéressant de suivre ainsi la monographie d'un lieu, bien que ces propriétés aient évoluées et aient souvent été morcelées au fil des générations et des arrangements successifs.

Il s'agit là de l'identité des propriétaires, mais il faut voir que plusieurs ménages vivent et travaillent ici. Ainsi le recensement de 1936 nous fait mention de quatre ménages et dix-neuf personnes pour ce village. Au début du XX<sup>e</sup>. en 1901 ce sont une bonne trentaine d'habitants qui y sont recensés <sup>45</sup>.



**Malécot, de nos jours, et en arrière-plan à droite on aperçoit Baudoux**

(Photo prise depuis la chapelle de Fraise)

---

<sup>42</sup> Payé 18 000 £ tournois, Diana, fonds des notaires, Desarnaud le 30 décembre 1807.

<sup>43</sup> Payé 15 600 francs, Diana, fonds des notaires, Bourgeade, 17 avril 1821.

<sup>44</sup> Payé 15 000 francs, Diana, fonds des notaires, Bourgeade, 11 novembre 1832.

<sup>45</sup> Voir recensement de la population en fin d'ouvrage

## Boibieu

En lisant une note rédigée par le curé Montagne <sup>46</sup> nous retrouvons des renseignements sur la construction d'une chapelle à Boibieu. Nous les relatons ci-dessous. Ce document nous amène à pousser un peu plus la recherche car il faut bien qu'il y ait une importante propriété pour qu'une chapelle soit érigée. Un "prix fait" nous renseigne. Il est conclu entre Denys Dallard, écuyer, et Pierre et Lyonnaud Baudinon, tous deux maîtres-maçons du *Pays de la Marche*, diocèse de Limoges. Il est rédigé par Royet, notaire royal à Montbrison. Il s'agit donc du devis établi pour la construction de la maison de maître de monsieur D'Allard, le 18 mai 1681 <sup>47</sup>.

Voyons tout d'abord ce qui concerne la chapelle.

### Une chapelle domestique <sup>48</sup>

De cette chapelle, il subsistera des ruines jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Elle se situait à côté du bâtiment que nous appelons *la cure* ou *presbytère*. Voici les termes de cette note, rédigée par le curé Montagne qui était dans la paroisse dès 1659 et y est décédé le 8 août 1696 :

*Il y a quelque temps que j'avais promis à Mons<sup>r</sup> d'Allard Dulac, prévost de Forest de luy donner mon consentement sous le bon plaisir de Monseigneur l'Archevêque, pour l'érection d'une chappelle domestique dans sa maison de Boëbieu située dans ma paroisse, sous les conditions et réserves suivantes, auxquelles il a acquiescé :*

1°) *Qu'il n'y mettrait point de cloche,*

2°) *Qu'il fonderait six messes à basse voix, annuellement et perpétuellement, scavoir : une le jour de St François de Sales, 29<sup>e</sup> janvier, la seconde le jour de Saint Joseph 19 mars, les 3, 4, 5<sup>e</sup> jour dans les dames de l'Annonciation, Assomption et Nativité de la Sainte Vierge, et la sixième le jour de St Denis 9<sup>e</sup> octobre,*

*pour la célébration desquelles il a promis de donner annuellement la somme de trois livres tournois, laquelle luy est due par Antoine Borne de Planchas, dont on me fit voir l'acte, et de fournir les actes et papiers nécessaires pour assurance du payement de ladite somme de trois livres tournois.*

3°) *Que ledit Sieur Prévost sera tenu a l'advenir de tenir ladite chappelle fournie des ornements nécessaires, cierges et autres choses requises pour la célébration de la sainte messe, au défaut de quoy ledit Sieur Prévost permet audit Curé de dire lesdites messes de fondation dans son église paroissiale.*

4°) *Que si ladite chappelle venait a vacquer par quel accident que ce soit, ledit sieur Prévost consent aussi que lesdites messes soyent dites dans ladite église paroissiale.*

5°) *Que si au temps advenir il arrivait quelque dévotion particulière ou revenu dans ladite chappelle ledit curé s'en réserve les émoluments.*

Ce texte est complété par les explications suivantes du curé Montagne. Ce dernier semble amer et se plaint implicitement du peu de cas que l'on fait de ses prérogatives de curé du lieu. M. d'Allard possède de nombreuses relations et lui a, semble-t-il, un peu forcé la main :

*Il faut remarquer que depuis, à mon insu, ledit sieur Prévost a obtenu de Monseigneur l'Archevêque la permission pour ériger ladite chappelle (néanmoins sans le consentement du curé) et M. le doyen de*

---

<sup>46</sup> Archives de la Diana, série 2 E.

<sup>47</sup> Archives de la Diana, série 2 E.

<sup>48</sup> Document privé, copie déposée à la Diana.

Notre-Dame a été nommé pour en faire la visite et bénédiction. On m'a ensuite fait voir ladite permission, mais on ne m'a pas dit à quel jour on ferait ladite bénédiction pour laquelle mon consentement était absolument nécessaire. Depuis donc le 14 8<sup>bre</sup> 1685 Monsieur le Prévost m'envoya le présent billet <sup>49</sup> sans date, par Monsieur Mazet prêtre curé de St Georges sur Couzan, précepteur de ses enfants, ce qui me surprit beaucoup parce que c'était un jour de dimanche et que j'avais beaucoup de confessions ce jour-là, outre j'avais donné parole à Pierre Soleyzel de Fresse pour sortir sa femme des prières. Je me donnais néanmoins l'honneur de lui servir par ledit sieur Mazet et lui envoyait un mémoire des susdites conditions et réserves le priant de faire cependant dresser l'acte en forme par le notaire qu'il aurait fait venir et que je ferais tout mon possible pour y être au plus tôt, ce que je fis ayant despesché de finir mes fonctions autant que j'avais peu. Y estant arrivé il se trouva fort tard et comme on n'avait point de temps a perdre, le notaire qui escrivoit l'acte me demanda seulement mon nom qu'on ne luy avait pas scu dire, et le Révérend Père Prieur de Savignieu qui y était prié me dit en présence de Monsieur le Doyen et dudit S<sup>ieur</sup> Prévost et autres assistants, que ledit S<sup>ieur</sup> Prévost leur avait fait lecture de ma lettre et qu'on avait trouvé mes demandes trop justes pour mestre refusées. Ensuite de quoy on procéda à la bénédiction de ladite chappelle après laquelle ledit S<sup>ieur</sup> Doyen y célébra la première messe. Après le disner comme je croyais de signer l'acte et de la bénédiction et de mon consentement sous les réserves cy-devant spécifiées et sans lesquelles je l'aurais néanmoins donné \*, Mons<sup>r</sup> le Doyen et Mons<sup>r</sup> le Prévost me tirèrent à part et me firent cognaître que ledit acte n'était pas bien dressé et que celui qui l'avait dressé n'était que seulement un clerc qui était le fils de M. Royet de Montbrison que je croyais notaire et qu'on le ferait mieux dresser en forme à Montbrison après quoy on me l'envoyait ou j'y irais pour le signer conjointement avec ledit S<sup>ieur</sup> Doyen et ledit S<sup>ieur</sup> Prévost. Depuis on n'en a encore rien fait quoyque ledit S<sup>ieur</sup> Prévost me l'eut hautement promis en la présence dudit S<sup>ieur</sup> Doyen qu'il me voulait donner pour répondant et pour caution de sa parole. Vray est que deuxième après étant allé voir le fils ayné dudit S<sup>ieur</sup> Prévost, qui était malade audit Boëbieu, d'abord que ledit S<sup>ieur</sup> Prévost me vit, il me dit qu'il avait donné ordre peu et assez et que je ne m'en misse aucunement en peyne. Deppuis quoy je n'ay plus eu l'honneur de le voir.

\* Rajout en fond de page : ni ne le donneray aujourd'huy 8 février 1692.

---

<sup>49</sup> Billet reçu par le prêtre :

Monsieur Montagne, Curé à Chastelneuf.

Monsieur, c'est pour vous prier de venir à la bénédiction de la chapelle aujourd'huy sur les dix heures du matin. Monsieur le Doyen m'a promis de se rendre icy sur les neuf. Je vous prie instamment de vouloir avancer votre messe tout autant que vous le pouvez afin que nous ayons le bien de vous avoir de bonne heure. J'espère que vous me ferez cet honneur et je vous feray..... Que .... Votre très humble et obéissant serviteur.

[Signé] Dallard Dulac.

Je vous envoie une affiche que je vous prie faire afficher à la porte de votre église avant que de commencer votre messe.

Une date a été ajoutée par le prêtre : Du 14 8<sup>bre</sup> 1685. Il s'agit peut-être le jour de la bénédiction.



Maison d'Allard

Chapelle de Boibieu

### Maison et chapelle construites par M. d'Allard

Sur cette carte postale, oblitérée en 1966, on voit encore l'ancienne chapelle dont nous venons de parler et qui n'existe plus.

#### Maison de M. d'Allard à Boibieu

M. d'Allard commande la construction d'une maison neuve pour son domaine de Boibieu, paroisse de Châtelneuf le 18 mai 1681. Il énumère ses exigences et ses conditions :

*M. Denis Dallard, écuyer, seigneur Dulac, conseiller du Roy, prévost provincial du pays de Forest, fournira les matériaux, pierres pour être taillées et bois, nécessaires à la construction de ce bâtiment et des murs pour la cour. Il demande une porte cochère en pierres de taille, un mur en pierres et mortier de pays pour la clôture de la cour (la hauteur de ce mur sera de deux pieds plus haute que la muraille de la cour du grangier) pour le corps du bâtiment il faut prévoir des fondements de profondeur suffisante pour le soutien des murs, les portes et les croisées <sup>50</sup> seront aussi en pierre de taille. Dans ce bâtiment on prévoit quatre cheminées au manteau de pierre de taille. Les murs ont vingt-six pouces <sup>51</sup> d'épaisseur et vingt et un pieds <sup>52</sup> de hauteur et la longueur sera de quarante pieds et dix-neuf pieds de large.*

*Le délai accordé pour cette construction est fixé à la St Michel l'Archange prochain... Toutefois, si le travail est retardé faute de fournir les matériaux par ledit Sieur, les maçons seront payés à proportion de l'ouvrage qu'ils auront fait...*

*Le prix demandé pour cette réalisation est de deux cent vingt livres payables en trois fois : le premier paiement de cinquante livres le jour de la rédaction de cet accord, le second paiement à mi-œuvre et le solde en fin d'œuvre. Les maçons auront aussi droit à une ânée <sup>53</sup> de vin clair et à leur requête.*

<sup>50</sup> Croisées : fenêtres.

<sup>51</sup> Un pouce : 0,027 m

<sup>52</sup> Pied : 0,325 m (12 pouces)

<sup>53</sup> Une ânée de vin vaut 96 pintes soit environ 100 litres. Le vin clair et était léger et peu coloré.

## Un inventaire des meubles de la maison et chapelle de Boebieu <sup>54</sup>

### La chapelle

Réalisé 19 juillet 1709, ce descriptif apporte des précisions sur ce qui meuble ces bâtiments.

Nous voyons tout d'abord le mobilier de la chapelle :

*L'autel de bois de pin orné de frises en différentes couleurs ainsi que le devant d'autel, la pierre sur laquelle on dit la messe, un tapis doublé de toile pour couvrir l'autel ;*

*Un tableau au-dessus de l'autel représentant la vierge qui est estimé très beau, un autre tableau attaché à la muraille à la main droite en entrant représente la Nativité, qui est aussi estimé très beau ;*

*Un crucifix d'ébène avec un christ dessus, deux vases et leurs bouquets assez communs, deux chandeliers de laiton, une lampe de métal façon d'argent suspendue par trois chainettes au plafond ;*

*Une paire de burettes de verre avec une porcelaine et une petite clochette de fonte;*

*Un prie-Dieu de bois de pin façonné avec un armoire dans lequel il y a un très beau crucifix d'ébène avec un christ peint en couleur de chair, deux nappes qui ne sont pas fines pour couvrir l'autel, deux coussins à carreaux, un missel, les ornements des prêtres consistant en deux façons, l'un de [?] qui est rayé blanc et vert l'autre noir... ;*

*Deux tableaux représentant la Magdelaine et St Antoine en ivoire et d'or assez propres, deux regards en plâtre, quatre ou cinq petits tableaux de ces images enluminures avec des cadres d'or, deux chandeliers et deux vases de bois peints en rouge vermeille avec leurs bouquets d'immortelles, un petit marchepied de bois de pin, un banc aussi de pin placé à la main gauche en entrant...*

Cette description nous permet d'imaginer un peu l'intérieur de cette petite chapelle qui avait une surface d'environ quarante mètres carrés. Tout comme celle de Malécot cette chapelle était réservée aux propriétaires et à leurs proches. Ils pouvaient ainsi avoir des offices particuliers, sans devoir se déplacer jusqu'à l'église paroissiale, assez éloignée à cette époque puisqu'elle était située à Fraisse.

### La maison de Boibieu

#### Dans la salle

*Une grande table de chesne avec tiroir, quatre chaises, un lit de repos de pin, une autre table de bois de pin pour manger, six chaises, un cabinet de pin, une grande cheminée équipée d'une très grande bretagne de fonte et d'une paire de grands chesnets avec pommeaux de cuivre, un ratelier pour tenir les fusils et divers tableaux pour orner les murs.*

#### Dans la cuisine

*Un dressoir, un coffre et une patière de bois de pin, deux petites chaises de pin et une chaise en chesne, une poêle, deux marmittes, une chaudière, un chauffelet, un poêlon de cuivre rouge et un autre de cuivre jaune, une grande bassine et une cruche, un seau, une casserole de cuivre rouge ; un chaudron, deux chandeliers, des grandes balances de cuivre jaune ; des fers à repasser, des couvercles de fer blanc...*

#### Dans la chambre à côté de la salle :

*Deux lits de bois de chesne sans colonnes, une armoire, deux fauteuils et deux chaises, une horloge dans un meuble de pin. La cheminée, la porte et le fond de la chambre sont boisés. Sur la cheminée et sur la porte il y a un tableau d'un paysage.*

---

<sup>54</sup> Diana 1 F 42 cote 46.



### **Dans la chambre de l'alcôve**

*Un grand bois de lit de chesne garni d'une paillasse et d'un matelas de plume avec son chevet et une belle couverture et des rideaux, une table de bois de chesne avec son tiroir, deux fauteuils et deux chaises antiques, six chaises, une armoire. Vient ensuite une longue énumération de diverses serviettes et draps ainsi que nappes, miroirs et tableaux. Au-dessus du boisage de la cheminée il y a les armes de la maison gravées sur une pierre très fine.*

### **Dans la chambre à côté de la chapelle**

*Deux bois de lit l'un de noyer et l'autre de pin garnis chacun de paillasses, matelas et couvertures piquées, deux tables de bois de pin, un fauteuil antique, deux chaises de chesne, un miroir bordé d'ébène ; une grande armoire au-dessus de laquelle il y a deux matelas et des couvertures de petits lits, deux tapis de la couleur des rideaux de lit de cette chambre, six draps de toile fine pour grands lits et quatre draps de domestiques, des serviettes et divers linges fourchettes, couteaux et porcelaines (assiettes, plats à ragoûts, et bien des choses inutiles à jeter).*

**Dans le salon** : *en descendant on y trouve un grand banc de chesne.*

**Dans le grenier** : *un lit de valet avec une paillasse et une couverture grise, une table de bois de pin pour manger.*

**Dans le petit grenier** : *pour les servantes, une paillasse, un chevet, une grande table de bois sur laquelle est un garde-manger avec sa serrure garni de toile, un coffre, une scie et quelques bois de chassis.*

**Dans le vestibule** : *un cabinet pour placer une [?]....*

**Dans le cabinet dessous le degré** : *il n'y a que quelques outils pour travailler au jardin, une scie pour le bois et un coffre antique.*

**Dans l'écurie** : *il n'y a rien.*

**Dans la cave** : *il n'y a qu'un couple de tonneaux.*

M. d'Allard Dulac a donc commandé la construction de sa maison en 1681 et la chapelle un peu plus tard, puisqu'en 1685 on retrouve mention de sa bénédiction. L'inventaire fait en 1709 pourrait faire suite à un testament. M. d'Allard décède en 1711 à Montbrison et il est inhumé à Notre-Dame en présence de son fils Claude<sup>55</sup>.

Cette famille, déjà présente en 1676, lors de la déclaration de décès de l'épouse du fermier de M. d'Allard Dulac, sera encore présente à Châtelneuf en 1714 ainsi que le montre un acte de décès daté du 12 mai de cette année et concernant Denis d'Allard, 5 mois, fils de monsieur d'Allard de Montbrison<sup>56</sup>.

Pour ce qui concerne le titre de "sieur Dulac" accolé au nom de d'Allard, nous retrouvons cette mention dans une reconnaissance de ses possessions par Noël Daudieu, conseiller du roi en l'élection de Forez à Montbrison et depuis peu propriétaire de Malécot. Il est qualifié de sieur Dulac à plusieurs reprises<sup>57</sup>.

Un acte de décès retrouvé dans les registres paroissiaux nous mentionne aussi : le 19 mai 1675, décès de Pierre Duchiez de Boibieu à 80 ans, en la maison de M. Dulac où il était fermier...

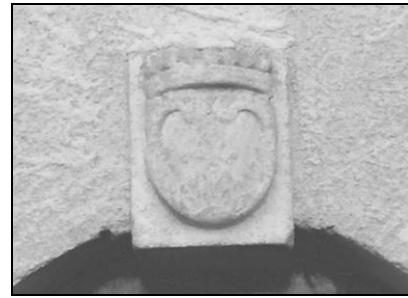
À la sortie du bourg actuel un lieu est toujours nommé "le Lac" où une croix est effectivement placée, à droite de la route départementale et au début d'un chemin qui permet de rejoindre le hameau de Planchat à pied. Faute de document plus précis on ne peut dire avec certitude qu'il y a un lien entre ce lieu-dit et le titre de cette famille, seule la proximité géographique autorise une supposition.

---

<sup>55</sup> Archives de la Diana, fonds Périer.

<sup>56</sup> Registres paroissiaux de Châtelneuf.

<sup>57</sup> Archives de la Diana, fonds Rimaud n° 677.



L'ancien presbytère (autrefois maison de la famille d'Allard) et, ci-dessus, un agrandissement du blason sculpté qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée.

### Ancien presbytère et blason

Notre curiosité est maintenant dirigée vers l'éventuelle possibilité d'un lien de parenté avec Jean-Baptiste d'Allard de Montbrison dont le nom est porté par une école, un jardin et un musée. Regardons donc la généalogie de cette famille et nous retrouvons un sieur Denis d'Allard<sup>58</sup>. Il est fils de Pierre d'Allard et Jeanne de Sistel et marié à Marguerite Basson. Il a trois enfants dont Antoine Claude marié à Denise Punctis de la Tour. Antoine Claude a six enfants dont Jean-Jacques marié à Benoîte Courtin de Rilly. Parmi les six enfants de ce dernier couple nous retrouvons Jean-Baptiste (1769-1848) marié à Pierrette de Sainte Colombe. Il s'agit du créateur du jardin qui porte son nom et dont la maison est devenue un musée conservant notamment ses collections. Toutefois nous ne retrouvons plus trace de cette famille dans la paroisse de Châtelneuf depuis 1714 (voir page précédente).

Cette maison, telle que nous la voyons de nos jours, a subi des transformations au fil du temps et de ses fonctions. De maison de famille elle deviendra le presbytère lors du transfert de l'église et du chef-lieu depuis Fraisse à Boibieu (appelé depuis lors le Bourg). Aujourd'hui elle abrite des appartements locatifs, deux salles de réunion et la bibliothèque.

Parmi les anciens documents consultés nous retrouvons aussi à Chazeaux un propriétaire de domaine nommé M. Fléchet de Montbrison. Ce bien appartenait autrefois à Martin Plaigne. Nous n'avons pas d'autres précisions sur ce personnage, mais tout comme les deux précédents, il affermaient son domaine, ainsi que nous pouvons le voir dans les rôles de taille au chapitre des "grangers". Il n'y avait pas, semble-t-il, d'autres propriétaires "notables" dans la paroisse.

### Un loup enragé

Le curé Barel relate, dans les registres paroissiaux, un grave accident survenu à Châtelneuf en 1772 :

*Le 27 may 1772, veille de l'Ascension, un loup enragé venait de Planchat ou il a blessé considérablement la femme de Guillot, passant à Fraisse y a dévoré le visage de Janetton Griot, femme à Mathieu Chavanis dit Magiron, a blessé au bras Barthélémie Chavanis venue au secours de sa mère et étant entré dans la cour de Barthélémy Soleyzel y a été tué par ledit Soleyzel.*

*La sus-dite Janetton Griot est morte de cette blessure à l'Hôtel-Dieu de Lyon quinze jours après et ladite Barthélémie Chavanis, sa fille, en est morte ce 10 juillet, même année après trois ou quatre jours de maladie.*

---

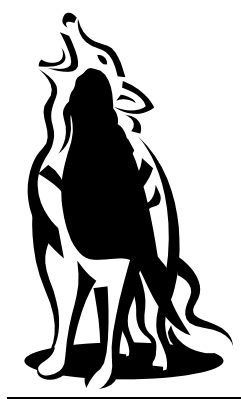
<sup>58</sup> *Châteaux historiques du Forez*, tome 1, p. 264 et suivantes.

Cette note, relevée dans les registres tenus par le prêtre, est importante. Elle témoigne des ravages que faisait la rage à cette époque. Le prêtre connaît bien la maladie, il dit que la victime est morte de sa blessure due au loup *enragé*. Malgré l'éloignement et le mauvais état des voies de communication, cette personne avait été transportée à l'Hôtel-Dieu de Lyon où elle est morte.

Six semaines plus tard, c'est sa fille qui meurt. Sa blessure au bras n'a pas provoqué le décès très rapidement, mais c'est certainement encore la rage qui l'a tuée après un temps d'incubation.

Dans la période qui suit, on trouve plusieurs décès de proches, c'est-à-dire le fils de Jeanetton Griot et de Mathieu Chavanis le 24 septembre 1772, puis celui de Mathieu Chavanis lui-même le 24 mai 1773 et celui de Jean Mollin, son gendre le 31 mai 1773. Cependant aucun détail précis ne nous permet d'affirmer que c'est encore la rage qui sévit ...

Ce n'est qu'en 1885 que Louis Pasteur découvre le vaccin contre la rage.



## IMPOSITIONS DIVERSES

### Terriers, dîmes, tailles...

Les habitants paient de lourds impôts, comme nous le montrent les terriers de seigneurie, de prieuré, de commanderie et d'église ainsi que les trois rôles de tailles et que nous avons retrouvés et que nous retranscrivons ici. Cette liste des charges qui les écrasaient n'est certainement pas complète. Nous relevons celles que nous avons pu consulter en classant les documents de manière chronologique.

#### Terriers

Nous voyons donc quelques terriers, comme autre prélèvement au bénéfice de l'Église ou de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés, mais aussi de la seigneurie du Chevalard. Leur ancienneté provoque notre curiosité pour la découverte de leur contenu, l'identité des personnes nommées et des biens déclarés, toujours intéressants lors de recherches généalogiques.

Dans le terrier d'Église, l'impôt à payer prend pour base de valeur une terre ou un pré, et le revenu qui en découle. Le montant à payer est discuté avec le décimateur : *de gré et libre volonté...*

## Terrier de la commanderie de Saint-Jean-des-prés<sup>59</sup>

Nous retrouvons un terrier de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison, qui prélevait aussi quelques droits sur certains habitants de la paroisse et du mandement de *Castrinovi* entre 1445 et 1505. Ces actes sont rédigés par P. de Conchis, percepteur pour la Commanderie.

**Jean du Bost**, paroisse et mandement de *Castrinovi* (Châtelneuf) en son nom et ceux de Claude, Martin et Jean, les enfants de feu Georges du Bost son frère, reconnaît être homme levant et couchant<sup>60</sup> de la directe seigneurie de Saint-Jean et devoir charrois et manœuvres, le précepteur de saint Jean absent, le notaire stipulant ce qui fut de la réponse de Jean Foret alias Dantan faite au terrier Conchis, à savoir :

- la moitié d'une terre et jardin avec une quartalée de terre et un tiers situés à Coussanges joignant le pré de François Peynot, la terre de Symonde Bollenyent, autrefois de Symon Bollenyent, et la terre de Mathieu Meilleuret divisée et le jardin de Symon Redon aussi divisé... sous le cens annuel de un sou et huit deniers viennois, deux bichets d'orge, mesure de Châtelneuf et une poule qui est la moitié de la somme pleine de quatre deniers viennois une quarte d'orge et deux poules censuelles avec directs loads... ;

- plus la tierce partie d'une métérée de terre située comme dessus joignant une autre partie à l'instant divisée appartenant à la même directe et le pré dudit tenancier joignant le chemin tendant de Saint Paul à Trémoulin... sous le cens annuel de trois deniers viennois et la tierce partie d'un métant d'avoine et la tierce partie d'une poule... ;

- Item plus la moitié d'une démanchée de terre qui autrefois était maison, jardin et terre d'une quartalée joignant le chemin dudit Trémoulin à Saint Paul, la terre dudit Martin et la terre de Symon Bollandier, sous le cens annuel de deux sous six deniers viennois une poule avec la moitié, un demen et demi d'orge... avec lauds etc.

Fait et passé le 19 du mois de mai 1509, Thomas de Rivoy, Jean Danols, Georges Bollenier et Mathieu Jobert de Coussanges, témoins.

**Antoine Gorand** de Chazaulx confesse tenir de ladite censive la moitié d'une sétive de pré située au Pont de Leyguet en deux parcelles : la plus grande confronte le pré de Vital Arnon de Chazaulx et de son parrier et la terre de Barthélémy Chambon, et le pré dudit Chambon de Boybieu, qui autrefois fut de Jean Chambon. L'autre parcelle, plus petite, confine le pré de Barthélémy Chambon et le pré d'Antoine Chambon dit Courier, sous le cens annuel de onze deniers viennois et la moitié d'une poule censuels (terrier Dupuy f° CXI).

**Vital Donan** dudit lieu et paroisse confesse tenir de la sus dite censive la moitié d'une sétive de pré situé au pont appelé de l'Eyguet joignant le pré d'Antoine Gorand qui fut de Jean Gorand et joignant le chemin tendant de Boybieu à Cheynieu, le pré d'Antoine Chambon de Boybieu alias Courier et le pré de Barthélémy Chambon et son parrier sous le cens annuel de onze deniers viennois et d'une demie poule (terrier Dupuy f° CXII).

**Barthélémy Argentier et Pierre son fils**, de Pramol, juridiction de Châtelneuf, paroisse de sancti Boneti de Cadrellis (Saint-Bonnet-le-Courreau) confesse tenir de la susdite censive une part demie sétive et une démanchée de terre ou environ situés au territoire du Cluse joignant la terre de Simon et Claude de Lort qui autrefois fut de Jean de lort.... qui furent autrefois répondues par Durand Courtoys et Pierre Cathon de Fraise.

---

<sup>59</sup> Ces documents, rédigés en latin, ont été aimablement traduits par M. Noël Gardon que je remercie sincèrement, archives de la Diana, registre 16 H 00.

<sup>60</sup> Être homme levant et couchant : Rappel d'une ancienne servitude qui obligeait les paysans à déclarer leurs déplacements auprès de leur seigneur ou de son représentant. *Explication fournie par M. Gardon.*

*Item, un coin de pré et une cartalée de terre ou environ, ensemble contigus, situé au territoire appelé en la Lantyon, joignant le chemin tendant de Pramol au moulin de Mothon [...] sous le cens annuel d'un metier de seigle pellié et un ras et demi d'avoine, censuels avec lauds [...] (terrier susdit même folio).*

**Martin Mathon** de Solègue, lui et **Martin** son neveu pour lequel il se fait fort et **Nicolas du Bost** de Solègue pour lui et au nom de **Jean** son neveu, confessent tenir de la susdite censive et directe seigneurie de Saint Jean [...] stipulant chacun pour la moitié de trois démenchées de terre ou environ de la réponse de Étienne du Bost au second terrier Conchis f° 81 et auparavant fut de défunt Étienne de Solègue, situés au territoire de Solègue appelé le pré Massons, joignant les terres des dits tenanciers qui furent du défunt Étienne du Bois, et joignant la terre de Martin et Antoine Vernet alias Sagne qui autrefois fut de Jean Saigne de Solègue [...] sous le cens d'un metenc d'orge censuels avec lauds [...]

*Fait à Montbrison le quinze mai 1509, présents Louis Perret, notaire et Pierre Denyer de Coursieu.*

*Nota : et répondu par Jean du Bost du lieu de Solègue au terrier de M. Jacques Paporin, f° 3 verso, au chapitre appelé chastelneuf.*

Chastelneuf suyvant, le second	
Jehan Bouchet	IIIcXV
Estienne Masso	Id
Symonda Chardona	IIIcXVI
Jehan Delort	Id
Chastelneuf, du second de Conchis	<sup>61</sup> .

*Item **Jean Bouchet** de Fraisse, paroisse de Châtelneuf confesse tenir [...] à savoir une demi métérée de terre qui autrefois fut de Thomas Courtoys dudit lieu de Fraisse et ensuite de Pierre Bochet décédé, situé au territoire de la Biautière joignant la terre appelée chez Chardon et les terres dudit tenancier [...] sous le cens annuel d'un denier viennois censuel [...] qu'il promet de payer chaque année aux environs de la fête de la Toussaint. Fait et passé, présents Jean de Lort, Jean Chambon et Étienne Charles de Fayens...*

*Item **Étienne Masso** de Fraisse, paroisse de Châtelneuf, pour lui et au nom de Marguerite Chardon sa femme personnellement constitué [...] à savoir un quart de sétive appartenant aux dits mariés, qui autrefois fut de Jacques Chardon de Fraisse et divisé avec Étienne Chardon, défunt dudit lieu de Fraisse, ladite quartallée située au Pré de la Champ, joignant le chemin tendant de Pramont à Montbrison, le pré de Pierre Fontanel et le pré des héritiers dudit défunt Pierre Chardon, la terre de Jean de Lort ...sous le cens de deux deniers viennois censuels [...] Que le dit Étienne pour lui et les siens, promet payer....*

*Fait et passé le jour susdit seize du mois février, année comme dessus 1444, présents Jean de Chabonne, Pierre Fontanel de Pramont et Jean de Lort de Châtelneuf.*

*Argent : deux deniers viennois*

---

<sup>61</sup> L.-P. Gras (Diana 5 F89 à 97) cite quelques extraits du terrier de la commanderie : *Jean Bouchet de Fraysse, territoire de la Beaulauri ; Jean Masso de Fraysse, Symonde veuve d'Étienne Chardon, de pra mour à Montbrison, de pra moue au moulin Mocheri ; Jean de Orto ; Antoine Gorand et Vital Arnon de Chazaulx, de Baybieu à Chévieu ; Mathieu Chambon de Baybieu ; Puy de Monsemiron... Fait à Castri Novi in camera jouxta magam aulam castri (Terrier du Chevalard 1427).*

Nous retrouvons, à propos des Chambon, nom répandu chez nous depuis fort longtemps, une note de Marguerite Gonon : *J'ai publié le testament de Mathieu Chambon, qui date de 1307. C'était un marchand qui vendait de tout et qui prêtait à usure (bien que ce soit défendu alors par l'église et les lois). La famille subsiste encore, ce Mathieu était fils de Brun Chambon boucher à Montbrison en 1270. Une branche de la famille vivait à Chastelneuf en 1396-1491.*

Item **Symonde**, veuve de Étienne **Chardon** et comme tutrice de Pierre et Mariette ses enfants et dudit défunt Étienne, confesse tenir [...] un pré situé au pré du Coing, joignant le pré des dits Étienne et Marguerite Reymond, le chemin tendant de Pramont à Montbrison, le pré de Pierre Fontanel de Pont Moiro... sous le cens d'un denier viennois censuel [...] qu'elle promet payer chaque année aux environs de la fête de tous les Saints...

Argent : 1 denier vennois.

Item **Jean de Lort** alias Simon du lieu de Châtelneuf personnellement constitué [...] biens et possessions qui suivent qui furent de Pierre Cochon de Fraisse sous le cens [...] une démenchée de terre au territoire appelé du Bost, joignant la terre du Seigneur Duc de Bourbon et Comte de Forez, plus une quartonnée de terre située pré dudit bois et la terre d'André Reymond de Pra Mont et le chemin tendant de Pramol au moulin Mocher, plus sur deux coins de terre situés en deux endroits joignant les terres des dits tenanciers... sous le cens annuel de quatre quarte et demi d'avoine et une quarte de seigle pellé censuel... plus un pré de demi sétive ou environ qui autrefois fut de défunt Jean Griot de Fraisse et après de feu Jean Gorce situé au territoire de la Saigne de Salliou, joignant la maison dudit tenancier et le pré mouvant de la censive de François, seigneur de Fayes qui, autrefois fut aussi de Jean Gorce et joignant le pré des héritiers de feu Étienne Chardon de Fraisse, sous le cens de deux quarts d'avoine [...] qu'il promet payer chaque année aux environs de la fête de la Toussaint, Fait et passé à Montbrison le 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1445 en présence de : Étienne du Bost, du lieu de Solègue, Jean Roux et Antoine Monier dudit lieu et paroisse.

Avoine : six quarts

seigle : une quarte pellée.

### Terrier du Chevalard



**Im parrochia : Castri Novi : Apud Baybieu**

(Dans la paroisse de Châtelneuf : à Boibieu)

**Apud Baybieu in eadem perochia**

(À Boybieu dans ladite paroisse)

Première page d'un terrier de 1491 <sup>62</sup>

<sup>62</sup> Extrait des archives de la Diana, registre 1 E 1 176, pages 50 à 54.

Ce document est aussi rédigé en latin. Il fournit surtout des noms de personnes et de lieux. Nous résumons succinctement sans répéter les formules employées car elles sont à peu près identiques pour chaque déclarant.

Ces déclarations sont faites au notaire qui représente les intérêts des seigneurs du Chevallard, nous en retenons surtout les noms cités : noms de personnes et noms de lieux. Les personnes dont les noms suivent reconnaissent tenir en emphytéose des terres et devoir des lods, investissons... à la seigneurie du Chevalard [Julien Bournel et Jeanne du Chevalard] ceci devant le notaire Pastorelli [ou Pastoral ou Pasturelli].

Ces entrevues ont lieu dans la chambre basse du château du Chevallard entre le 7 et le 15 décembre 1491.

**Jean fils de Jean Chambon et Claude fils de Martin Chambon de Boybieu.....** reconnaissent à la seigneurie du Chevalard :

1°) *deux deniers et demie poge tournois, deux quartes et le quart d'une autre de seigle et la moitié plus un quart d'un ras d'avoine, le tout mesure de Castri novi, censuelles et rédituelles avec directe seigneurie [...] sur un bois et une terre contigus qui fut de Mathieu et Jean Chambon, communs entre eux et :*

*Benoît Guillaume et Martin du Bost, situés en Montsemiol, joignant le chemin qui va de Malleray à Châtelneuf [...] au-dessus de la Brosse [...] et le chemin de la Combe de la Brosse à Cheynieu, la terre de la Brosse de Jean et Mathieu Darsis ; de même sur une terre qui fut de Laurent Cheynieu et après à Jean et Pierre du Bost, joignant la terre qui fut de Martin Chambon et le chemin de Boybieu à Montbrison ;*

*De même un denier et une obole tournois avec un demi ras d'avoine [...] sur une terre de trois démenchées située au Montsemiol au lieu Deveys, joignant le pâturage de Jean Reynaud de Pramol et Pierre Barjon de soir, qui est commune par moitié entre les dits tenanciers et Guillaume, Jean et Benoît du Bost. Ils promettent de payer chaque année aux environs de la fête de la Toussaint.*

**Jean Chambon et Claude Chambon**, héritiers de Mathieu Chambon reconnaissent devoir aux seigneurs tenant la seigneurie du Chevalard : *une obole tournois et trois combles d'avoine [...] sur une éminée commune entre eux au territoire de Sagne Farge joignant le chemin de Boybieu à Montbrison, la terre des dits tenanciers qui fut de Charryer et le chemin de Montsemiol à Cheynieu, et la terre de Jean Chambon au nord.*

*De même, une quartelée de terre au lieu de la Murette, territoire de Montsemiol, autrefois pré et sagne de Jean Chambon, la terre de Guillaume du Bost et le chemin de Planchas à Montbrison. Ils s'obligent payer chaque année aux environs de la Toussaint. Fait et passé dans la chambre basse du château, le huit décembre 1491.*

**Antoine du Bost**, fils de Mathieu du Bost de Solègue, paroisse de Châtelneuf, reconnaît devoir aux seigneurs du Chevalard..... *sur une terre d'une bonne demie démenchée, au territoire de Chasallon, joignant la terre de Claude Chambon, celle d'Antoine Vernet et son parrier et les terres des dits tenanciers : sous le cens d'une obole tournois. Fait et passé dans la chambre [...] 1491, en présence de Michel Nyseys, Jean et Benoît du Bost, témoins.*

**Michel Nyseys**, de la liegue personnellement constitué, reconnaît [...] *aux seigneurs du Chevalard, sur sa terre située au territoire du Chasallon, joignant la terre d'Antoine Vernet de Solègue, la terre de Jean et Michel du Bost, et le chemin de Solègue au Chasallon : cens d'un denier tournois censuel, qu'il promet payer chaque année aux environs de la Toussaint...*

**Benoît et Jean du Bost** de Solègue, reconnaissent en leurs noms et de leurs parriers, tenir en emphytéose perpétuelle des seigneurs du Chevalard "Julien Bournel et Jeanne du Chevalard", pour leurs biens et possessions ci-dessous :

1°) *quatre deniers oboles et une demi-poge tournois, censuels et rédituels...*

*un quarton, plus un demi quarton et encore un huitième de quarton de blé seigle  
un comble et demi de ras d'avoine et le quart d'un autre ras d'avoine censuels...*

*et sur le quart d'une maison en ruine et du terrain contigu, commun entre les sus nommés et Jean et Georges du Bost leurs frères et leurs femmes et encore de Jean et Martin Chambon de Boybieu, situé au territoire de mont Semiol et joignant le chemin public qui va de Fraisse à Montbrison en passant par la Brosse joignant le chemin charretier qui va de la Combe de la Brosse à Cheynieu et la terre de Mathieu et Gonnet Darsis et la terre de Jean et Pierre de la Brosse,*

*Item sur le quart d'une démenchée de terre située à la Murette joignant la terre qui fut de Martin Chambon et le chemin qui va de Boibieu à Montbrison,*

*Item sur le quart de trois démenchées de terre au mont Semiol au territoire de Deveys, joignant la terre de Jean et Pierre de la Brosse, la terre de Jean et Pierre Raynaud...*

*Item sur une terre et maison en ruines contiguë située au Chomail joignant le chemin de Chazelles au Chasal et autre chemin de Chomail à Cheynieu...*

*Item sur leur part sur une terre à seigle située au territoire de Prafond joignant le chemin vieux passant par Prafond et la terre de la censive de l'église Notre-Dame de Montbrison et les prés des nommés Jean et George du Bost et leurs femmes ....*

*Item sur une part de leur terre appelée de la Font joignant la terre des nommés du Bost de toutes parts*

*Item sur leur part d'un autre coin de terre appelé du Pomier joignant le pré des dits du Bost et le bois mouvant de la directe église de Notre Dame de Montbrison...*

*Item sur leur part de cinq démenchées de terre en commun situées au territoire des Saignes joignant le pré des dits du Bost qui fut de Hugues Chomail et le chemin charretier tendant aux Saignes...*

*Item sur leur part d'une saigne située et appelée en Mansor joignant prés et terres des dits tenanciers... la dite saigne traversé par le petit chemin tendant à Montbrison...*

*Item sur leur part de treize démenchées de terres situées au Manefont alias au Molar joignant la terre des dits du Bost et la terre des Chambons...*

*Ils promettent par serment et sous obligation de leurs biens payer aux seigneurs [...].*

**Antoine Vernet** de Solègue alias Sappin, en son nom et celui de Martin son parrier commun reconnaît tenir en emphytéose et devoir aux dits Seigneurs du Chevallard...

*trois deniers tournois, un quarton et un quart de quarton d'orge, mesure de Châtelneuf, et une poule [...] sur la moitié de leur jardin situé à Solègue au territoire de Lanna alias de la Chalme joignant le chemin qui va de Solègue à Chazaux, le jardin de Michel Nyseys....*

*Item sur une quartallée de terre au Chasallous joignant la terre des dits tenanciers qui fut de Martin du Molar et Jean Falcon et la terre qui fut de Jean Aymo et la terre qui autrefois était des dits tenanciers....*

*Item sur un pré d'une sétive et demie située au pré Barjot joignant le pré dudit Nysey et le pré d'André Gorand, et un pré dont le cens appartient tant au seigneur du Chevallard qu'à la Directe du Duc de Bourbon et Comte de Forez.*

*Les tenanciers s'obligent de payer aux Seigneurs du Chevallard....*

**Georges Arnon** de Chazaulx, confesse tenir en emphytéose perpétuelle [...] sur un bois de chênes et pâturage contigus, situés au lieu dit les Gouttes joignant le chemin de Chazaulx à Chandieu, le pâturage d'André Gorand, la terre de Georges du Bost [...] sous le cens annuel d'un denier obol fort neuf censuel et rédituel [...]. Il promet payer chaque année aux environs de la Toussaint ...



**André Gorand**, de Chazaulx, reconnaît tenir en emphytéose [...] les biens ci-dessous sur lesquels il doit payer le cens annuel d'un denier obole fort neuf...

Sur un pré et pâturage situé au territoire des Gouttes, joignant le bois et pâturage de Georges Arnon et le chemin de Chazaulx à Chandieu....

Il promet de payer chaque année aux environs de la Toussaint...<sup>63</sup>

## **Terrier Duchiez de l'an 1512**

Antoine Chambon, Claudius Arnod alias Chambon, Barthélémy Chambon son paronnier<sup>64</sup> en son nom et celui de son frère Jean du lieu de Boibieu doivent à la luminaire de Saint Egidi<sup>65</sup> de Castri-Novu, et Vital Arnon, luminier moderne [...] 12 deniers viennois censuels et rédituels de la directe [...] et reconnaissent [...] :

1° une mure<sup>66</sup> autrefois maison de Jean Martin de Chenieu, joignant le chemin qui va de Soleigou à Mountembrisson de soir, le communal de Cheynieu de vent et les murs des héritiers de Guillaume Debost de matin et Nord,

2° Item : sur une demie démanchée de terre verchère située à Cheynieu joignant la place commune de Cheynieu de Nord, la terre des dits tenanciers des autres parts,

3° Item sur une sétive de pré et une démanchée de terre contigüe située à la Rivière ou Lalièr un chemin entremis qui va de Soleigou à Montembrisson de vent, terre d'Antoine Vernet de matin, joutant la terre de Jean Debenoist de vent, la terre de Claude Chambon de soir, la terre de Jean Gore alias Debost de nord, le pré de Martin Plagni de nord et chemin qui va de Verney à Chenieu de matin,

4° Item sur un coin de terre situé au-dessus de la fontaine du Chomeil joignant la place commune de nord les terres desdits constitués des autres parts,

5° Item sur la part de leur terre commune avec Jean et Claude Chambon située au Saillant, joignant la fontaine du Fangey, joignant la terre desdits héritiers Debost de matin et soir, joignant la terre desdits tenanciers qui fut autrefois acquise de Charrier, de nord et joignant le chemin qui va de Cheynieu à l'adret de Montsemiore de vent, avec desdits fonds ..... douze deniers viennois et le dit carton de blé seigle et un dément<sup>67</sup>... d'orge, promettent les dits confessants par leur serment et pour obligation..... à ladite luminaire..... à la fête de Saint Martin d'hyver..... Fait et daté à Boibieu, maison desdits Antoine Chambon et son paronnier, le 19 Mai 1512, en présence de Mathieu Deplagna, Jean Chambon et Claude Chambon, paroissiens de Castri novu, témoins à ce que dessus appelés.

Signé Duchier

Un carton de blé seigle,

Un dément orge, mesure de Castri novu,

Douze deniers viennois.

---

<sup>63</sup>Dans le terrier du Chevallard datant de 1427 on trouve aussi quelques noms : Jean Chambon, Pierre de Bosco, la censive des Alleyssons ; Pierre Arnon et Jean Gorand de Chazaulx ; Étienne Sapin, Étienne de Bosco de Solego et Jean Liseys... (Diana 5 F 89, cité par L.-P. Gras).

<sup>64</sup> Paronniers : membres associés d'une communauté familiale vivant sur un même domaine.

<sup>65</sup> Egidi ou Egide = Gilles.

<sup>66</sup> Mure : ruine d'une ancienne maison.

<sup>67</sup> Dément : mesure de capacité pour le grain équivalente à deux bichets.

## **Terrier Monattes de l'année 1609**

*Barthélémy, fils feu Barthélémy Chambon, laboureur de Boibieu paroisse de Chastelneuf, de gré pour luy et les siens confesse devoir et annuellement payer à la luminaire de [...] Saint-Eugide, patron de l'église paroissiale de Chastelneuf, Étienne Pit et Antoine Dubost dit Bertrand, laboureurs et luminiers modernes présents, acceptant,*

*À scavoir,*

*1<sup>er</sup> ) deux coupes de seigle et quatre coupes d'orge sextes le tout bon et marchand mesure de Chastelneuf portant directe seigneurie, loads, ventes, investisons et reconnaissances quant echerront, sur demy démanchée de terre verchères sans dixme, située au lieu dit Cheinie, juxte la commune du Bost de bize et les terres dudit répondant des autres parties,*

*2<sup>e</sup> ) Item, sur certain chapon de terre scitué sur la font dou Cheinie alias Cheynie, juxte la place commune dudit Cheynie de bize, les terres dudit répondant des autres parties,*

*3<sup>e</sup> ) Item, une sur une terre scituée au Saillant contenant deux cartonées ou environ, juxte les bois et terres de Claude Cognassy Chambon et Claude Reynaud Chambon de matin et vent, le bois de Claude Chambon de bize et [...] et le bois dudit tenancier de soir,*

*4<sup>e</sup> ) Item, une autre cartonée ou environ située audit Saillant près la font dou Fangey, joignant le pré ou bois de Philipe Vial Dubost de vent et matin, la terre d'Antoine Vial dit Chambon de bize et la terre de Claude Chambon de soir, sauf leurs autres confins, lesquels fonds furent au précédent terrier signé Duchier de la réponse d'Antoine Chambon et consorts, lesquels cens et servis de deux coupes seigle et quatre coupes orge, promet ledit répondant payer et rendre annuellement aux dits luminiers et a ceux qui seront en charge pour l'avenir a chacune feste de saint Martin d'iver prochain venant et les loads quant echerront avec promesses, obligations des susdits biens et par exprès des fonds cy dessus confinés qu'il soubmet a toutes [...] et renon [...] ... et le tout corroboré par [...], fait et passé au lieu de Chastelneuf après midy, le huitième jour du mois de juin de l'an mil six cent et neuf présence avec Antoine Vial dit Chambon et Claude Reynaud dit Chambon, laboureurs dudit Boibieu, témoins quy ont déclaré avec les parties ne scavoir signer. Enquis, expédié aux dits habitants, signé Monattes Notaire Royal.*

*Seigle : 2 coupes*

*Orge : 4 coupes sextes*

Cet extrait de terrier ne concerne qu'un propriétaire, Barthélémy Chambon de Boibieu. Toutefois il peut être intéressant de suivre cette famille mentionnée dans les précédents rôles et aussi dans ceux qui suivent. Des noms d'autres propriétaires sont nommés comme propriétaires limitrophes : Claude Cognassy et Claude Reynaud dits Chambon, Philipe Vial, etc.

Il semble bien que ce deuxième terrier se réfère au précédent terrier (Duchiez), car le deuxième article de la déclaration de Monattes a une description similaire au deuxième *item* de la déclaration de Duchiez. De même le quatrième article de Duchiez semble correspondre avec le deuxième de Monattes.

Ces deux terriers sont éloignés d'une centaine d'années. Ils ont une continuité entre eux et nous suivons encore ce fil conducteur dans le terrier de 1767, qui, lui aussi, se réfère aux deux précédents [voir pages suivantes].

## **Terrier de l'église de 1763**

Ce terrier nous a paru riche en renseignements divers, il est manuscrit d'une très belle écriture et a été rédigé entre 1763 et 1767, sauf pour les derniers articles plus succincts et non datés.

Renouvelé par M. Dupuis, notaire royal et commissaire en droits seigneuriaux de St-Bonnet-de-Coureaux. Rendu ce 13<sup>e</sup> may 1767, conformément aux anciens terriers signés Duchier et Monnate, lesquels avaient été remis audit Sieur Dupuis par M. Thomas prédécesseur curé pour le présent renouvellement en 1743.

**Noble Jérôme Dujast**, Conseiller du Roy en l'élection de Forez à Montbrison, y demeurant volontairement pour luy et les siens, de gré, reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curés et luminier de Châtelneuf, M<sup>re</sup> André Barel prêtre et curé de ladite paroisse et Pierre Mosnier laboureur du village de Chazaux, sus dite paroisse de Châtelneuf, luminier en charge de ladite paroisse, tous deux présents et acceptants

À scavoir un pré de la contenance de deux sestives ou environ, situé en la rivière du supt paroisse de Roche au terrier de la rente noble de la lumineire dudit Châtelneuf à la fin du terrier [...] signé Monatte de l'année 1547, folio 36, joignant le surplus du pré dudit sieur tenancier appelé pré neyret, à présent les petites rivières, qui fut de Claude Masson d'orient et septentrion, le surplus du pré dudit sieur tenancier qui fut de Jean Masson, appelé pré Rochat et la Jonchery de midy et occident, sous l'annuel et perpétuel cens et servis d'un bichet de blé seigle bon et marchand portant lesdits cens et servis, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits seigneuriaux et usages directs accoutumés, lesquels cens et servis, ledit sieur répondant pour luy et les siens, promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier et à leur successeurs, leurs fermiers receveurs ou commis, annuellement et perpétuellement à chaque jour de fette Saint Martin d'hyver de chaque année, et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils echeront, aux us et coutumes du pays, Comté et Ressort de forêt, reconnaître de nouveau quand requis sera, à peine de tous dépens, dommage et intérêts, obligeant, soumettant, renonçant, avec les autres clauses en tel cas requises et necessaires ;

Fait et passé au lieu de Masson, maison de mondit Sieur Dujast, paroisse de Saint-Bonnet-de-Coureaux le vingtsixième jour du mois d'avril après-midy l'an mil sept cent soixante trois, en présence de Jean-Baptiste Brosse laboureur demeurant au lieu de masson susdite paroisse de Saint-Bonnet-de Coureaux et de Mathieu Viillard laboureur demeurant au lieu du Supt susdite paroisse de Roche, témoins requis qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis et sommé et ledit Sieur Dujast a signé avec ledit M. André Barel, et ledit Mosnier marguillier a déclaré ne le scavoir faire de ce enquis et sommé, signés a la minutte Dujast, Barel curé de Châtelneuf et Dupuy Notaire royal, con<sup>llé</sup> à Montbrison par ledit Deborne, commis, qui a reçu les droits.

Pour expédition audit Sieur Curé et marguillier de Chastelneuf,  
Sommaire : seigle 1 B

signé Dupuy notaire royal

**Michel Masson**, laboureur demeurant au village des mures paroisse de St-Bonnet-de-Coureaux, volontairement pour luy et les siens, de gré reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Chastelneuf, absents, le notaire royal soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant :

À scavoir un pré de la contenance de deux sestives ou environ situé en la prairie du Supt paroisse de Roche, appelé le pré rochat, faisant le seul article de la réponse de Claude Solezel des Mures, au terrier de la lumineire dudit Châtelneuf, signé Monattes de l'an 1620 folio 24, joignant le pré de Noble Jérôme Dujast, qui fut de Jean Masson du Supt, d'orient et midy, déclinant occident, autre pré dudit Sieur Dujast qui fut de Claude Masson aussi d'occident et septentrion et la rivière de Vizézy aussi de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis de deux coupes sixièmes de seigle, mesure de Châtelneuf, portant lesdits cens et servis, loads, ventes, investisons, reconnaissance et autres droits et devoirs seigneuriaux en uzages directs acoutumés, lesquels cens et servis, ledit répondant pour luy et les siens promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier dudit Châtelneuf et a leurs



*Chambon, encore de cette directe de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis pour les quatre articles cy-dessus d'argent douze deniers tournois, seigle une coupe, et quatre coupes d'orge le tout sexte ;*

*Item une terre contenant une metérée et demy ou environ, située au territoire de Lalier, faisant partie du premier article de la réponse de Claude Reynaud dit Chambon audit terrier Monattes fol. onze, joignant la terre dudit Épinat tenancier qui fut de Claude Cognasse dit Chambon mouvante de cette directe et cy-devant confinée au deuxième article de la première réponse d'orient déclinant septentrion, le pré de Claude Bonnenchy et celui dudit Épinat divisés et faisant le surplus dudit article, chemin tendant de Sollègue à Montbrison entredeux de septentrion la terre dudit Épinat tenancier, qui fut de Claude Chambon aussi de cette directe de midy et la terre de Simon Giraud et Pierre Aleman son gendre du Bost qui fut de Philippe Vial du Bost d'occident.*

*Item un pré contenant demy metérée ou environ situé audit lieu de Lalier appelé la Rivery, faisant une petite partie dudit article premier de la sus dite réponse dudit Claude Chambon dit Reynaud, joignant la terre de Pierre Chambon de Solègue, qui fut de Denis Bertrand de cette directe d'orient, la terre dudit tenancier faisant la plus grande partie dudit article appelée Lalier, le chemin tendant de Sollègue à Montbrison entredeux de midy, le pré de Claude Bonenchy, faisant le surplus dudit article aussi de cette directe d'occident et le pré du sieur Fléchet de Montbrison, dépendant de son domaine de Chazaux qui fut de Martin Plaigne de Chazaux de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis division et égalation faite avec Claude Bonenchy tenancier de partie dudit premier article de la réponse dudit Claude Chambon dit Reynaud, et pour la part et portion dudit Jean Épinat division et égalation faite de seigle une coupe et demy, orge trois coupes et un quart ;*

*Item ledit Jean Épinat, autre terre contenant une metérée ou environ, toute entourée de murailles, située au territoire de Lallier, faisant le premier article de la réponse de Claude Chambon de Boebieu audit terrier Monattes folio 12, joignant la terre de Michel Forestier du Bost qui fut de Michel dit Benoit d'orient, la terre de Simon Giraud et Pierre Aleman du Bost, qui fut de Philippe Vial du Bost de midy et occident et la terre dudit tenancier qui fut de Claude Reynaud dit Chambon, mouvante de cette directe et cy-dessus confinée de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis division et égalation faite avec Jacques Griot, tenancier du deuxième article de ladite réponse et Jacques Chambon tenancier du troisième et dernier article d'icelle et pour la part et portion dudit Jean Épinat, de seigle une coupe sexte, tous lesdits grains mesure de Châtelneuf, portant lesdits cens et servis, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et uzages directs acoutumés, lesquels cens et servis ledit répondant pour luy et les siens promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier dudit chatelneuf, et a leurs successeurs, leurs fermiers receveurs ou commis, annuellement et perpétuellement à chaque jour de fette saint Martin d'hyver de chaque année et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils echeront, aux us et coutumes du Pays, Comté et Ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera a peine de frais, dépens, dommages et intérêts, obligeant, soumettant, renonçant avec les autres clauses en tel cas requises et nécessaires,*

*Fait et passé au bourg de St-Bonnet-de-Coureaux, études du notaire royal soussigné, le cinquième jour du mois d'avril avant midy, l'an mil sept cent soixante quatre, en présence de Jean Pécheret maître cordonnier et de Jacques Carton laboureur, tous deux résidant au bourg et paroisse dudit St-Bonnet-de-Coureaux, témoins requis, desquels ledit Pécheret a signé et ledit Carton a déclaré avec ledit Épinat répondant ne scavoir signer, de ce enquis et sommés, signé à la minute Pécheret et Dupuy notaire royal, conseillé à Montbrison par ledit Borne commis qui a reçu les droits.*

*Pour expédition audits sieurs curé et luminier de chastelneuf. Signé : Dupuy notaire royal.*

Sommaire : argent : 1 sols Orge : 1 coupe ¼]  
Seigle : 3 coupes et demy ] le tout sexte

**Jacques Griot** laboureur demeurant granger au village de Boebieu paroisse de Châtelneuf tant pour lui que pour et au nom d'Antoinette Laurent sa femme, de gré et libre volonté auxdits noms et qualité reconnaît et confesse tenir porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Châtelneuf, absents, le notaire royal soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant à leur profit et de leurs successeurs, curé et luminier de ladite église,

À scavoir une terre contenant six metérées ou environ située au territoire de Chevieu, paroisse dudit Châtelneuf, appelée les Grandoules faisant le deuxième article de la réponse de Claude Chambon, fils de feu Claude Chambon de Boebieu au terrier de la rente noble de la lumineaire dudit Châtelneuf signé Monattes, joignant la terre de Simon Giraud du Bost et Pierre Aleman son gendre, qui fut de Philipe Vial du Bost d'orient déclinant midy, la terre de Jean Épinat qui fut dudit Philipe Vial aussi de midy, le chemin tendant de Solègue à Montbrison d'occident et la terre des dits Giraud et Aleman qui fut dudit Philipe Vial, un sentier à présent entredeux de septentrion, sous le cens et servis annuel et perpétuel, division et égalation faite avec Jean Épinat tenancier du premier article de la réponse de Jacques Chambon tenancier du troisième article d'icelle et pour la part et portion dudit Jacques Griot seigle deux coupes et un quart sexte, mesure de Châtelneuf.

Item autre terre contenant deux metérées ou environ, située audit lieu de Chévieu et Enpra toux faisant une petite partie dudit article de la réponse de Mathieu Vernet le jeune et Sébastien Vernet fils à feu Sébastien Vernet de Sollègue audit terrier Monattes joignant la terre de Simon Giraud et Pierre Aleman son gendre divisée et faisant partie dudit article d'orient, la terre d'Étienne Vialard aussi divisée et faisant le surplus dudit article de midy, la place commune de Chévieu d'occident et la terre dudit tenancier qui fut de Jean Cognasse dit Dubost, folio six dudit terrier Monattes, dont partie est mouvante de la présente censive cy après confinée de septentrion, sous le cens et servis annuel et perpétuel division et égalation faite d'argent obolle ;

Item, autre terre de deux metérées ou environ, située au même lieu et territoire faisant le premier article de la réponse de Jean Cognasse dit Dubost audit terrier Monattes folio six, joignant la terre de Simon Giraud et Pierre Aleman son gendre qui fut de Philipe Vial et des Sepéris d'orient, la terre des dits Giraud et Aleman qui fut d'Antoine et Mathieu Vernet de midy, la terre dudit tenancier cy-dessus confinée qui fut desdits Vernet encore de midy, le surplus de la terre dudit tenancier qui fut des Sepéris d'occident et la terre de Michel Forestier qui fut d'Antoine de Benoit d'autre directe de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis division et égalation faite, avec les héritiers Robert du Bost tenanciers du deuxième et dernier article de la réponse dudit Jean Cognasse et pour la part et portion dudit Griot, argent quatre deniers tournois, portant les dits cens et servis, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux conformément aux anciens terriers et précédentes réponses et autres uzages directs accoutumés, lesquels cens et servis ledit répondant aux dits nom et qualité pour luy et les siens promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier dudit Châtelneuf et à leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou commis annuellement et perpétuellement à chaque jour de fête de Saint Martin d'hyver de chaque année et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils echeront aux us et coutumes du pays, comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera à peine de tous dépens, dommage et intérêt, obligeant, soumettant, renonçant, avec les autres clauses en tel cas requises et nécessaires. Fait et passé au bourg dudit St-Bonnet-de-Coureaux, études du notaire royal soussigné, le vingtsixième jour du mois de décembre après midy, l'an mil sept cent soixante trois, en présence dudit Pierre Forestier maitre d'école et André Chavanis tissier de toille tous deux résidants au bourg et paroisse dudit St-Bonnet-de-Coureaux, témoins requis soussignés et ledit répondant a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et sommé, signé à la minutte Forestier, Chavanis et Dupuy notaire royal, conseillé à Montbrison par ledit Deborne commis, qui a reçu les droits.

Pour expédition aux dits sieurs curé et luminier de Chastelneuf.  
Sommaire : argent : 4 oboles - Seigle : 2 coupes et ¼ sexte.

Signé Dupuy notaire royal

**Claude Bonenchy** laboureur habitant au village de Boebieu paroisse de Châtelneuf, volontairement pour luy et les siens, de gré reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Châtelneuf, absents, le notaire royal soussigné pour eux présent acceptant et stipulant,

À scavoir un pré contenant une metérée ou environ situé en la Riveri et en Laliér faisant une petite partie du premier article de la réponse de Claude Reynaud dit Chambon au terrier de la rente noble de la lumineire de Châtelneuf signé Monattes, joignant le pré de Jean Épinat divisé et faisant partie dudit article d'orient, la terre dudit Épinat aussi divisée et faisant le surplus dudit article, le chemin tendant de Sollègue à Boëbieu entredeux de midy et le pré dudit Fléchet de Montbrison dépendant de son domaine de Chazaux qui fut de Martin Plaigne, certain petit sentier a présent entredeux de septentrion et occident sous l'annuel et perpétuel cens et servis division et égalation faite avec Jean Épinat tenancier du surplus dudit article premier dudit Claude Reynaud dit Chambon et tenancier du deuxième article d'icelle et pour la part et portion dudit Claude Bonnenchy, seigle deux coupes et trois quarts de coupe orge le tout sexte mesure de Châtelneuf, portant ledit cens et servis, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et uzages directs acoutumés lesquels cens et servis ledit répondant pour luy et les siens promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier dudit Châtelneuf et a leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou commis annuellement et perpétuellement chaque jour de fête Saint Martin d'hiver de chaque année et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils écheront aux us et coutumes du pays, comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera a peine de tous dépens, dommages et intérêts, obligeant, soumettant, renoncant avec les autres clauses en tel cas requises et necessaires. Fait et passé au bourg de St-Bonnet-de-Coureaux études du notaire royal soussigné, le vingtsixième jour du mois de décembre après midy, l'an mil sept cent soixante trois, en présence de sieur Pierre Forestier maître d'école et d'André Chavanis tissier de toile tous deux résidants au bourg et paroisse dudit St-Bonnet-de-Coureaux, témoins requis soussignés et ledit Bonnanchy reconnaissant a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et sommé, signé à la minutte Forestier, Chavanis et Dupuy notaire royal, conseillé à Montbrison, par ledit Deborne commis, qui a reçu les droits.

Sommaire :

Seigle 4 ½ de coupe sexte

Orge ¾ de coupe sexte.

Pour expédition aux dits sieurs curé et luminier,

Signé Dupuy, notaire royal.

**Jean Forestier** laboureur habitant au village de Sollègue paroisse de Châtelneuf, volontairement pour luy et les siens de gré reconnaît et confesse tenir porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Châtelneuf absents, le notaire royal soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant,

À scavoir une terre de quatre metérées ou environ, située au territoire de la Murette, faisant l'article premier de la réponse d'Antoine Vial dit Chambon de Boebieu au terrier de ladite lumineire signé Monatte folio treize, joignant le surplus de la terre dudit tenancier qui fut dudit Antoine Vial d'orient, le chemin du Bost et de Chenieu a Montsemiorou, de midy déclinant orient, le chemin de Boebieu a Montbrison d'occident déclinant midy, la terre de Jacques Chambon et celle de Michel Forestier qui furent de Michel de Benoit de septentrion déclinant occident, sous l'annuel et perpétuel cens et servis division et égalation faite avec Jacques Chambon, tenancier du deuxième ou dernier article de ladite réponse dudit Antoine Vial. Et pour la part et portion dudit Jean Forestier d'argent cinq deniers tournois et une coupe et demy seigle sexte mesure de Châtelneuf portant ledit cens et servis, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et uzages directs accoutumés, lesquels cens et servis ledit répondant pour luy et les siens promet payer et rendre audits sieurs curé et luminier dudit Châtelneuf et à leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou fermiers, annuelement et perpétuelement à chaque jour de fête de St Martin d'hiver de chaque année et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables

*lorsqu'ils echeront aux us et coutumes du pays, comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera, à peine de tous dépens dommages et intérêts, obligeant, soumettant, renonçant avec les autres clauses en tel cas requises et nécessaires, Fait et passé au bourg de St-Bonnet-de-Coureaux, études du notaire royal soussigné, le sixième jour du mois de février après midy, de l'an mil sept cent soixante quatre, en présence de Mathieu Coing tisserant et de M. Pierre Forestier maître d'école tous deux résidants au bourg et paroisse de St-Bonnet-de-Coureaux, témoins requis. Soussignés et ledit Forestier répondant a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et sommé, signés à la minute Forestier, Coing et Dupuy notaire royal, duement conseillé à Montbrison par ledit Deborne, commis, qui a reçu les droits*

*Sommaire : argent, 5 deniers tournois,*

*Pour expédition aux dits sieurs curé et luminier,*

*Seigle, 1 coupe et ½ sexte.*

*Signé, Dupuy notaire royal.*

**Pierre Aleman** *laboureur habitant le village du Bost paroisse de Châtelneuf, faisant tant pour luy que pour et au nom d'Étiennette Giraud sa femme, volontairement pour luy et les siens, de gré reconnaît, confesse, tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminiers de Châtelneuf, absents, le notaire royal soussigné pour eux présent acceptant et stipulant,*

*À scavoir une terre et saigne d'une metérée, située vers les communes de Chévieu en pré clos, faisant partie du seul article de la réponse de Mathieu Vernet le jeune et Sébastien Vernet de Sollègue au terrier de la rente noble de la luminaire dudit Châtelneuf signé Monattes folio trois article seul, joignant le chemin tendant de Sollègue a Montbrison, d'orient la terre d'Étienne Vialard divisée et faisant la plus grande partie dudit article de midy la terre de Jacques Griot et sa femme, divisée et faisant aussi partie du même article d'occident et la terre des dits mariés Griot et Laurent, dont partie est mouvante de cette même rente qui fut des Seperis et de Jean Cognasse du Bost, article premier de la reconnaissance de cette même rente et de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis division et égalation faite et pour la part et portion dudit Aleman, d'argent obolle, portant ledit cens et servis, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et uzages acoutumés, lesquels cens et servis ledit répondant au dit nom et qualité promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier du dit Châtelneuf et à leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou commis annuellement et perpétuellement à chaque jour de fette saint Martin d'hiver de chaque année ; et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux, payables, lesquels echeront aux uzages et coutumes du pays, comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis en sera, a peine de tous dépens, dommages et intérêts, obligeant, soumettant, renonçant avec les autres clauses en tel cas requises et nécessaires. Fait et passé au bourg de St-Bonnet-de-Coureaux, études du notaire royal soussigné, le vingt troisième jour du mois de décembre après midy, l'an mil sept cent soixante trois, en présence de Pierre Cognasse laboureur, demeurant au village de la Fouillouze paroisse de Pralong et de Claude Petit laboureur du village de la Tinézy paroisse de St-Bonnet-de-Coureaux, tous deux actuellement en l'études du notaire, témoins requis soussignés et ledit répondant a déclaré ne scavoir signer, de ce enquis et sommé, signés à la minute Cognasse, Petit et Dupuy notaire royal, conseillé à Montbrison, par ledit Deborne qui a reçu les droits.*

*Sommaire : argent, obolle.*

*Pour expédition aux sieurs curé et luminier*

*Signé Dupuy notaire royal.*

**Pierre Chambon**, *laboureur habitant au village de Sollègue, paroisse de Châtelneuf, volontairement pour luy et les siens, de gré reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Châtelneuf, absents, le notaire royal soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant,*



À scavoir une terre contenant une metérée et demy située en la Rivery, apellée Lalier, faisant le seul article de la réponse de Denis Bertrand de Sollègues, au terrier de la rente noble de la lumineire de Châtelneuf, signé Monattes de l'année 1609, joignant le chemin tendant de Chenieu au Verney et de la a Champdieu d'orient et le chemin tendant de Sollègues à Montbrison de midy, le pré de Jean Épinat de Boibieu qui fut de Claude Reynaud dit Chambon de cette directe d'occident et le pré de Jean Forestier dudit Sollègue, qui fut de Claire Bertrand et Dubost son fils. D'autre rente de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis d'une coupe sexte seigle, mesure de Châtelneuf censuele et rédituelle, portant directe seigneurie, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et autres uzages directs accoutumés, lesquels cens et servis ledit répondant promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier dudit Châtelneuf et a leurs successeurs, leurs fermiers receveurs ou commis annuelement et perpétuelement à chaque jour de fette Saint Martin d'hyver de chaque année et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils echeront aux uz et coutumes du pays, comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera, a peine de tous dépens, dommages et intérêts, obligeant, soumettant, renoncant avec les autres clauses en tel cas requises et necessaires. Fait et passé au bourg de St-Bonnet-de-Coureaux, études du notaire royal soussigné, le vingtsixième jour du mois de décembre mil sept cent soixante trois après midy, en présence de Pierre Forestier, maitre d'école et d'André Chavanis, tisserant, tous deux résidents au bourg et paroisse de St-Bonnet-de-Coureaux, témoins requis soussignés, et ledit répondant a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et sommé, signés à la minutte Forestier, Chavanis et Dupuy, notaire royal, conseillé à Montbrison, par ledit Deborne commis qui a reçu les droits.

Pour expédition aux sieurs curé et luminier,  
Sommaire : seigle : 1 coupe sexte.

Signé Dupuy, notaire royal

**Étienne Viillard**, laboureur, demeurant au village de Sollègue paroisse de Châtelneuf, volontairement pour luy et les siens, de gré reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Châtelneuf, absents, le notaire royal, soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant,

À scavoir une terre et saigne d'une metérée et demy environ, située vers les communes de Chévieu et en pré clos faisant la plus grande partie du seul article de Mathieu Vernet le jeune et Sébastien Vernet fils à feu Sébastien Vernet de Sollègue au terrier de la lumineire dudit Châtelneuf signé Monattes. Joignant le chemin tendant de Sollègue à Montbrison d'orient la terre de Michel Forestier qui fut d'Antoine de Benoît de cette directe de midy, les places communes de Chévieu encore de midy et soir et les terres de Pierre Aleman et de Jacques Griot divisées et faisant le surplus dudit article de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis division et égalation faite avec les autres cotenanciers du surplus dudit article et pour la part et portion dudit Viillard, argent obolle, censuel et rédituel portant directe, seigneurie, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et autres uzages directs acoutumés, lequel cens et servis ledit répondant promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier de Châtelneuf et a leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou commis, annuelement et perpétuelement à chaque jour de fette Saint Martin d'hyver de chaque année. et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils echeront aux uz et coutumes du pays, comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera, à peine de tous dépens dommages et intérêts, obligeant, soumettant, renoncant avec les autres clauses en tel cas requises et necessaires.

Fait et passé au bourg de St-Bonnet-de-Coureaux, études du notaire royal soussigné, le vingtsixième jour du mois de décembre après midy, l'an mil sept cent soixante quatre, en présence de Sr Pierre Forestier maitre d'écolle résidant au bourg et paroisse de St-Bonnet-de-Coureaux qui a signé et de Jacques Chambon laboureur du village de Boebieu paroisse de Châtelneuf, étant actuellement en l'études dudit notaire soussigné, qui a déclaré avec ledit répondant ne scavoir signer, de ce enquis et

sommé, signé à la minutte Forestier et Dupuy notaire royal, conseillé a Montbrison par ledit Deborne qui a reçu les droits.

Pour expédition aux dits sieurs curé et luminiers,

Signé Dupuy notaire royal.

Sommaire : argent obole.

**Michel Forestier** laboureur habitant au village du Bost paroisse de Châtelneuf, volontairement de gré pour luy et les siens, reconnaît et confesse tenir porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Châtelneuf, absents, le notaire royal soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant,

À scavoir une comble cartonnée de terre située à Prafoux territoire de Chenieu, faisant le seul article de la réponse de Michel De Benoit au terrier de la luminaire dudit Châtelneuf signé Monattes folio 37, joignant le chemin tendant de Chenieu à Sollègue d'orient, la place commune de Chenieu de midy et le surplus de la saigne et terre dudit tenancier qui fut de Claude Cognasse dit Chambon d'occident et septentrion, au cens et servis annuel et perpétuel d'argent, quatre deniers, laquelle terre est franche et exempte de toutes dixmes, suivant ledit terrier Monattes ;

Item deux cartonnées de terre ou environ, située au territoire du Soleillant, faisant le premier article de la réponse de Pierre Vial dit Chambon de Boebieu audit terrier Monattes folio 4, joignant le surplus de la terre dudit tenancier, acquise par ledit De Benoit, qui fut de Pierre Plagneu d'orient et midy, la terre de Jean Forestier de Sollègue qui fut des héritiers Robert de septentrion et occident, sous l'annuel et perpétuel cens et servis, division et égalation faite avec les autres cotenanciers du surplus de ladite réponse et pour la part et portion dudit Michel Forestier, de seigle un quart de coupe sexte mesure de Châtelneuf, censuel et rédituel portant directe seigneurie, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et autres uzages directs acoutumés, lesquels cens et servis ledit répondant pour luy et les siens promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier dudit Châtelneuf et a leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou commis, annuellement et perpétuellement a chaque jour de fette Saint Martin d'hyver de chaque année, et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils echeront aux uz et coutumes du pays, comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera, à peine de tous dépens dommages et intérêts, obligeant, soumettant, renoncant avec les autres clauses en tel cas requises et necessaires. Fait et passé au bourg de St-Bonnet-de-Coureaux, études du notaire royal soussigné, le vingtsixième jour du mois de décembre après midy, l'an mil sept cent soixante trois, en présence de Sieur Pierre Forestier maitre d'écolle et André Chavanis tissier de toile, tous deux résidant au bourg et paroisse de Saint Bonnet de Coureaux, témoins requis soussignés, et ledit Forestier répondant a déclaré ne scavoir signer, de ce enquis et sommé, signés à la minutte Forestier, Chavanis et Dupuy notaire royal, conseillé a Montbrison, par ledit Deborne commis qui a reçu les droits.

Pour expédition aux dits curé et luminier,

Signé Dupuy notaire royal

Sommaire :

Argent 4 deniers

Seigle ¼ de coupe sexte

**Jacques Chambon**, laboureur habitant du village de Boebieu paroisse de Châtelneuf, volontairement pour luy et les siens, de gré reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Châtelneuf absents, le notaire royal soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant,

À scavoir un bois pinataux situé au territoire des Alheux, susdite paroisse de Châtelneuf, contenant environ trois metérées, faisant les articles deux de la réponse d'Antoine et Pierre Vial dit Chambon et le troisième article de celle de Claude Chambon, le tout au terrier de ladite luminaire signé Monattes,

*joignant la pinée de Claude Fauvin qui fut de Claude Reynaud d'autre directe d'orient, la pinée de M. Imbert et le petit coing de champ de Jean Épinat qui furent de Barthélémy Chambon et de Claude Cognasse dit Chambon, le tout de cette directe de midy, le champ des héritiers Robert qui fut des Reynaud d'occident et les pinataux de Jean Épinat, qui furent de Claude Reynaud dit Chambon et de Claude Cognasse aussi de cette directe de septentrion, sous l'annuel et perpétuel cens et servis division et égalation faite, scavoir pour ce qui est de l'article deux de Pierre et Antoine Vial dit Chambon, d'argent un denier, un quart de coupe seigle et pour ce qui est de l'article trois de celle de Claude Chambon, d'un quart aussi de coupe seigle, le tout sexte.*

*Item, autre bois pinataux situé au même lieu et territoire des Alheux de la contenue de deux metérées ou environ faisant le troisième article de la réponse de Barthélémy Chambon audit terrier Monattes, joignant le surplus de la pinée dudit tenancier qui fut dudit Chambon d'orient, septentrion et occident et le bois pinataux de Jean Épinat qui fut de Claude Reynaud dit Chambon et de Claude Cognasse, le tout de cette directe de midy déclinant orient sous le cens et servis annuel et perpétuel division et égalation faite de demy coupe sexte de seigle et demy coupe d'orge aussi sexte, mesure de Châtelneuf, censuel et rédituel portant directe, seigneurie, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et uzages directs acoutumés, lesquels cens et servis ledit répondant pour luy et les siens promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier dudit Châtelneuf, et a leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou commis annuellement et perpétuellement a chaque jour de fette Saint Martin d'hyver de chaque année et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils echeront, aux uz et coutumes du pays, Comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera à peine de tous dépens, dommages et intérêts, obligeant, soumettant, renomant avec les autres clauses en tel cas requises et necessaires. Fait et passé au bourg de St-Bonnet-de-Coureaux, études du notaire royal soussigné, le premier jour du mois d'avril après midy l'an mil sept cent soixante quatre, en présence de sieurs Pierre Forestier maitre d'école et d'Antoine Chazal journalier, résidant tous deux au bourg et paroisse dudit St-Bonnet-de-Coureaux, témoins requis soussignés, et ledit répondant a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et sommé, signés à la minutte Forestier, Chazal et Dupuy notaire royal, conseillé à Montbrison par Reynaud, plus ledit Deborne commis qui a reçu les droits.*

Pour expédition aux dits sieurs curé et luminier dudit Chastelneuf.

Signé Dupuy, notaire royal.

Sommaire : Argent : 1 denier

Seigle : 1 coupe} le tout sexte

Orge : ½ coupe}

*Il faut observer que dans le présent terrier il faut six coupes pour faire le bichet.*

**Antoine Masson** laboureur habitant au village des Mures paroisse de Saint-Bonnet-de-Coureaux volontairement pour luy et les siens reconnaît et confesse tenir porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Chastelneuf, absents, le notaire royal soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant à leurs profits et de leurs successeurs curé et luminier dudit Chastelneuf,

À scavoir une terre de la contenue de trois metérées ou environ située près le village de Coureaux paroisse dudit St-Bonnet, territoire appellé du Tallorent faisant le deuxième article de la réponse d'Antoine Chazelle dit Plaigneux de Coureaux au terrier de la rente noble de ladite luminaire de Chastelneuf signé Monatte de 1609, joignant la terre de Jean Coint qui fut d'Antoine Nermond et celle dudit Antoine Masson qui fut de Claude Sollezel des Mures de la rente de Sugny le tout d'orient ; le pré de Claude Tessier qui fut de Jean Plaigneu de midy ; et le surplus de la terre dudit Masson qui fut de Martin Plaigneu mouvant de la rente de Sugny de septentrion et occident sous l'annuel perpétuel de deux deniers tournois censuel et rédituel portant directe seigneurie, loads, ventes, investisons,

*reconnaisances et autres droits et devoirs seigneuriaux et uzages directs acoutumés, lesquels cens et servis ledit répondant pour luy et les siens promet payer et rendre aux dits curé et luminier dudit Chastelneuf et a leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou commis annuellement et perpétuellement a chaque jour de fête de saint Martin d'hiver de chaque année et les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux payables lorsqu'ils echeront aux uz et coutumes du pais, comté et ressort de Forest, reconnaître de nouveau quand requis sera a peine de tous dépens, dommages et intérêts, obligeant, soubmetant, renoncant avec les clauses en tel cas requises et necessaires. Fait et passé au bourg de Saint Bonnet de Coureaux, étude du notaire royal soussigné, le seizième jour du mois de novembre après midy l'an mil sept cent soixante six, en présence de Claude Perrin laboureur, de Jean Mosnier tissier de toille tous deux résidant au bourg et paroisse dudit Saint-Bonnet-de-Coureaux, témoins requis soussignés avec ledit répondant aussy signé la minutte des présentes, qui a esté conseillé à Montbrison, par M<sup>e</sup> Deborne qui a reçu six sols. Masson, Perrin, Mosnier et Dupuy notaire royal.*

Pour expédition aux dits sieurs Curé et marguillier.

Signé, Dupuy notaire royal.

Sommaire : argent 2 deniers 6 sols

**Sieur Claude Imbert** bourgeois résidant en la ville de Montbrison, volontairement pour luy et les siens reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphytéose perpétuelle de la directe seigneurie et censive des sieurs curé et luminier de l'église paroissiale de Chastelneuf, absents, le notaire royal soussigné pour eux présent, acceptant et stipulant,

*À scavoir une terre verchère sans dixme de la contenue d'une meterée ou environ située au tènement de Boibieu paroisse de Chastelneuf, territoire appelé de Chévieu faisant le premier article de la réponse de Barthélémy fils de feu Barthélémy Chambon de Boibieu susdite paroisse de Chastelneuf au terrier de la rente noble de ladite lumineaire dudit Chastelneuf signé Monattes de l'année 1609 et auparavant reconnu par Antoine Chambon au terrier de la mesme rente signé Duchier joignant le surplus de la terre verchère dudit sieur tenancier toujours dépendante de son dit domaine de Boibieu, sus-dite paroisse de Chastelneuf qui fut dudit Barthélémy fils de feu Barthélémy Chambon d'orient midy et occident et la place commune du Bost appelée de Chévieu de septentrion sous le cens et servis égalation ci-après,*

*Item un coingt de terre situé au mesme lieu sur la font de Chévieu faisant le deuxième article de la sus-dite réponse dudit Barthélémy, fils de feu Barthélémy Chambon audit terrier Monatte et auparavant reconnu par ledit Antoine Chambon audit terrier Duchier joignant la terre du susdit tenancier cy-dessus confinée d'orient, le surplus de la terre dudit sieur tenancier, qui fut des dits Chambon de midy et occident et la susdite commune de Chévieu de septentrion sous le perpétuel cens et servis, égalation faite après ;*

*Item un bois pinataux de la contenue d'une metérée ou environ située au territoire Sacherise près la font du Fauzet a présent fontaine du pré du Bost, faisant le quatrième et dernier article de la susdite réponse de Barthélémy fils de feu Barthélémy Chambon audit terrier Monattes et auparavant reconnu par ledit Antoine Chambon audit terrier Duchier, joignant au pré et terre de Pierre Aleman du Bost appellé le pré du Bost qui fut de Philippe Vial du Bost d'orient et midy, le bois pinataux de Jean et Pierre Épinat qui fut de Claude Cognasse Chambon de cette directe d'occident, la pinée de Claude Fauvin et celle de Jacques Chambon de Boibieu qui fut terre d'Antoine Vial dit Chambon, le tout de cette censive de septentrion sous l'annuel, perpétuel cens et servis division et égalation faite pour les trois articles cy-dessus, de seigle une coupe et demy et trois coupes et demy d'orge les six faisant le boisseaux mesure de Chastelneuf censuel et rédituel portant directe seigneurie, loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux et uzages directs accoutumés, lesquels cens et servis, ledit sieur répondant pour luy et les siens promet payer et rendre aux dits sieurs curé et luminier dudit Chastelneuf et a leurs successeurs, leurs fermiers, receveurs ou commis annuellement et perpétuellement à chaque jour de feste de saint Martin d'hiver de chaque année ; et*

les loads, ventes, investisons, reconnaissances et autres droits et devoirs payables lorsqu'ils écherront aux uz coutumes du païs, comté et ressort de Forez, reconnaître de nouveau quand requis sera a peine de dépens, dommages et intérêts, obligeant, soubmetant, renommant avec les autres clauses en tel cas requises et nécessaires. Fait et passé à Montbrison, maison du Sieur Imbert, le vingt deuxième jour du mois de janvier avant midy, l'an mil sept cent soixante sept, en présence d'Antoine Carton et Jean Montailard, tous deux habitants de la paroisse de Saint Bonnet de Coureaux, témoins requis et appelés et actuellement audit Montbrison, témoins qui tous deux ont déclaré ne scavoir signer, de ce enquis et sommés et interpellés, soit scellé et a ledit sieur signé; aussy signé sur la minutte du présent, a été conseillé à Montbrison par M<sup>e</sup> Deborne, six sols et six deniers. Imbert et Dupuy Notaire Royal.

Pour expédition aux dits sieurs curé et luminier.

Signé Dupuy, notaire royal.

Sommaire : seigle 1 coupe  $\frac{1}{2}$  }  
Orge 3 coupes  $\frac{1}{2}$  } sexte

**Jean Giraud** de Coureaux, une terre autrefois pré de demy seytive située au pré de la Roche, tènement de Coureaux sus-dite paroisse de St-Bonnet-de-Coureaux, faisant le premier article de la réponse d'Antoine Chazelle dit Plaigneu au terrier de la lumineire de Chastelneuf, signé Monattes folio 16, joignant le surplus de la terre dudit tenancier qui fut de Mathieu Masson d'orient, la terre dudit tenancier qui fut dudit Giraud de midy, et occident et le surplus de la terre dudit tenancier y fut dudit Chazelle de septentrion.

Au servis : argent : 12 livres tournois.

**Blaise Gaurand**, laboureur dudit Coureaux – À scavoir, un pré contenant le quart d'une seytive situé au susdit lieu du pré de la Roche, faisant le seul article de la réponse de Mathieu Masson, mareschal de Coureaux audit terrier Monattes folio 17, article seul, joignant la terre de Jean Giraud appelée la Roche qui fut pré dudit Giraud d'orient et midy; la terre dudit Giraud qui fut d'Antoine Chazelles d'occident et le surplus du pré dudit tenancier qui fut dudit Masson de septentrion.

Au cens et servis d'argent : six deniers tournois.

**Pierre Plaigneu**, laboureur dudit Coureaux. Une seytive de pré appelé les Gouttes faisant le seul article de la réponse d' Antoine Nermon de Coureaux audit terrier Monattes folio 25, joignant le surplus du pré dudit tenancier d'orient, le chemin de Coureaux a Montbrison de midy et le pré des héritiers Thomas qui fut de Martin Plaigneu de septentrion et occident.

Argent : 3 oboles.

**Barthélémy Robert** du Bost, une terre de deux metérées au territoire du Soleillant faisant le deuxième article de la réponse de Jean Cognasse dit Dubost audit terrier Monattes, joignant les terres du sieur Imbert qui furent de Barthélémy Constant d'orient, midy et septentrion et le surplus de la terre dudit Robert qui fut de Jean Cognasse d'occident sous le cens et servis et égalation faite d'argent, quatre demy tournois.

#### Table du présent terrier

M. Dujast pour son domaine de Masson  
Michel Masson des Mures  
Jean Épinat de Boibieu  
Jacques Griot pour ses biens de Sollègue

Claude Bounenchy de Boibieu  
Jean Forestier de Sollègue  
Pierre Aleman du Bost  
Pierre Chambon de Sollègue

Étienne Vialard de Sollègue  
Michel Forestier du Bost  
Jacques Chambon de Boibieu  
Antoine Masson, Bertholet des Mures  
M. Imbert pour son domaine de Boibieu

Jean Giraud de Coureaux  
Blaise Gorand de Coureaux  
Pierre Plagneux de Coureaux  
Barthélémy Robert du Bost.

**M. Dujast** ayant payé les loads dus a cause de son acquisition du domaine des Supt et Masson, et les cens et servis échus lors de son acquisition ; a de plus payé les servis de quatre années échues et compris 1766. Dont lui a été donné quittance.

**Épinat** de Boibieu a payé les servis pour 1764-1765-1766 et 1767 ce 29 may 1768. Par amiable composition 11 livres.

Michel **Masson** des Mures a payé les servis qu'il doit à ladite marguillerie pour 1764-1765-1766-1767... 3 livres.

M. **Imbert** pour son domaine de Boibieu a payé les loads, cens et servis jusqu'à 1762. De plus a payé les cens jusque et compris 1771, qui se sont monté 15 livres pour lesdites 9 années. Le 7 avril 1772.

**Épinat** de Boibieu a payé les servis comme dest.. pour 1768-1769-1770-1771, dont l'argent a été employé a l'échange du saint ciboire.

Michel **Masson** des Mures a payé a Barthélémy Robert marguillier les servis qu'il doit à la luminaire depuis 1768 jusque et compris 1777, lesquelles dix années se sont montées 8 l...

**M. de Chenereille** a payé le milod et les arrérages des servis de dix années échus et compris 1776 dus à la marguillerie a raison d'un bichet annuellement sur le pré mouvant de ladite marguillerie du domaine des Supt, qui se sont montés 49 livres... Reçu par Robert du Bost, marguillier.

Pierre **Masson** des Mures, fils à Michel, a payé à Claude Fauvin, luminier, les servis qu'il doit à la luminaire depuis 1778 jusque et compris 1790 qui se sont montés 9 livres.

## La dîme payée au prieur de Sail

Nous retrouvons divers montants que les habitants de la paroisse acquittaient au prieur de Sail-sous-Couzan <sup>68</sup> au titre de la dîme. La valeur des sommes dues est exprimée en bichets ou boisseaux, mesures utilisées pour les grains.

En se référant au livre d'Antoine Lugnier *Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez*, nous pouvons évaluer le bichet à 25 sous d'après les mercuriales de Montbrison pour 1726.

Ces montants, ainsi que la dîme de charnage calculée sur les troupeaux, sont autant de prélèvements supplémentaires à acquitter au prieur de Sail dont dépendait la paroisse. Des droits étaient aussi perçus à Roche-en-Forez et Lérigneux. En 1653 une ferme de dîme est passée entre le prieur et Anthoine Forestier pour ces trois paroisses. En 1658, puis en 1664 c'est Gourou de Roche qui tient ce rôle de fermier. Nous n'avons pas de chiffres pour le village de Fraisse en 1744, 1745 et 1746. Le document n'est pas complet...

Nous avons essayé de classer ces données pour les rendre plus claires, sans aucune certitude de relation éventuelle et familiale entre les diverses identités et les différentes années, nous avons simplement fait un rapprochement des noms de personnes et des différents villages sans vérification généalogique. Nous

---

<sup>68</sup> Archives départementales de la Loire H 16 1

relatons les données éparées retrouvées, en respectant l'orthographe employée lors de la rédaction de ces papiers.

Récapitulatif des quantités dues, exprimées en bichets, boisseaux				
	Chastelneuf 1736	Chastelneuf 1737	Ch <sup>neuf</sup> 1744-45 et 46	Châtelneuf 1755
		M. curé pour forains : 16 b		
<b>FRESSE</b>		Jean Rolland 2 b		Jean Rolland 11 ½ b
		Duguet et Bannet 15 b		
		Étienne Viillard 3 b		Jean Masson 4 b
	Mathieu Vernet 7 b	Mathieu Vernet 7 b		Barth. Vernet 8 ½ b
	Claude Chambon 13 b	Claude Chambon 13 b		George Brunel 13 ½ b
	Michel Soleyzel 8 b	Michel Soleyzelle 8 b		Michel Soleyzel 8 b
	Jean Cognassy 6 b	Jean Cognassy 6 b		Jean Cognassy 6 ½ b
		Antoine Griot 3 b		J. B. Ravel 3 ½ b
		Benoist Poncet 2 b		Benoist Poncet 2 b
		Jacques Meraillon 4 b		Mathieu Chavanis 3 ½ b
<b>SOULEGUE</b>		Claude Arnon 2 boisseaux		
	Forestier Jean 14 b	Forestier Jean 13 b	Jean Fouretier 12 b	Jean Forestier 14 b
		Pierre Épinat 6 ½ b	Pierre Épinat 19 b ½ 3 ans X 6 ½ bichets/an	Antoine Dérory 6 b
	Jean Cognassy 6 b	Jean Cognassy 6 b	Jean Cougniasse 6 b	
	Jacques Chambon 21 b	Jacques Chambon 20 b	Jacque Chambon 12 b	Pierre Chambon 16 b
	Jean Laurent 13 b	Jean Laurens 6 ½ b	Jacques Laurand 6 b ½	Jacques Laurend 12 b
			Jean Vialar 8 b 2 ans X 4 bichets/an	
<b>CHAZAUX</b>		Georges Mosnier 4 b	Antoine Mounier 12 b 3 ans X 4 bichets /an.	Pierre Munier 4 ½ b
	Jean Palmier 10 b			Le granger du lieu 9 ½ b
	Georges Chambon 7 b	Ant <sup>ette</sup> Gorand Vve de Georges Chambon 7 b		Pierre Chambon 7 b
	Jean Brunel 6 b	Jean Brunel 7 b		Jean Brunel 6 ½ b
	Pierre Gorand 7 b		Pierre Gorand 21 b 3 ans X 7 bichets /an	Mathieu Gorand 6 ½ b
	Georges Guillot 11 b			Georges Guillot 11 b
<b>LE BOST</b>	Barthélémy Robert	Barth. Robert	Barthélémy Robert 8 b 5 b + 3 b d'arréage	Barthélémy Robert 5 b
	Simon Giraud 8 b	Simon Giraud 8 b	Simon Girod 19 b 2 ans + 11 b d'arréage	
	Michel Forestier 8 b		Michel Forestier 16+3 b 2 ansX8 b + 3 b arréage	Michel Forestier 8 b
				Pierre Allemand 8 b
<b>BOIBIEU</b>	Baptiste Fovin 6 b	Jean-Bapt. Fouin 6 b	Baptiste Fovin 5 b	Jean-Bapt. Fovin 6 b
	Claude Bertrand 16 b	André Laurand 16 b	André Laurand 14 b	
	Jean Épinat 10 b	Jean Épinat 10 b	Jean Épinat 9 b	Jean Épinat 10 b
	Jacques Chambon 12 b		Jacques Chambon 11 b	Jacques Chambon 12 b
				Claude Bonnenches 3 b
			Pierre Chavassieux 3 b	
			Antoine Pataras 27 b	
<b>LES MURES St Bonnet</b>	Jean Giraud et Antoine Pastural 26 b	Antoine Pasturalle Ras d'avoine	26 b + 3	
<b>MASSON St Bonnet</b>	Étienne Viillard 3 b			

## Liève du prieuré de Champdieu <sup>69</sup>

Nous retrouvons également une liève <sup>70</sup> établie au profit du prieuré de Champdieu et qui s'étale pour la période de 1631 à 1648. Cette liève concerne certains habitants de plusieurs communes soit : Champdieu, Essertines, Lérigneux, Roche, Châtelneuf, Saint-Bonnet-le-Courreau, Marcoux et Montbrison. Elle est rédigée par Jean Ollagnier, fermier du prieuré. Nous relevons donc quelques noms pour Châtelneuf (les noms de gauche sont les déclarants lors de l'établissement de cette liève et les noms de droite sont l'identité des précédents déclarants, pour un même bien) :

- **Jean Duffour**, d'après la réponse au précédent terrier de Mathieu Duffour,  
Argent : 15 deniers – seigle : 1 boisseau – avoine : 2 combles  $\frac{1}{2}$  estimées 6 s  $\frac{1}{2}$  - gelline 1 et 6<sup>e</sup>.  
Versements effectués de 1631 jusqu'à 1646.
- **Jean Vial**, d'après la réponse au précédent terrier de Mathieu Duchez,  
Argent : 11 deniers – Seigle 4 coupes – Avoine : 1 comble  $\frac{1}{2}$  et 6/10<sup>e</sup> – gelline : 2 et 5/10<sup>e</sup>. Ces versements effectués de 1631 à 1645.
- **Jean Vernet**, d'après la réponse au précédent terrier de Martin Plagny,  
Argent : 4 deniers – Seigle :  $\frac{3}{4}$  de boisseau – Avoine : 14 de comble. Versements effectués de 1631 à 1644.
- **Georges et Pierre Gorand** d'après la réponse au précédent terrier d'Anthoine Dubost,  
Argent : 1 sol 6 deniers et 1 obole poge – Seigle : 1 boisseau  $\frac{1}{2}$  et 1/6 d'autres –  $\frac{1}{4}$  et la 1/6 partie. Versements effectués de 1631 à 1647.
- **Pierre Gorand et Vital Arnon** d'après la réponse au précédent terrier de Vital Arnon,  
Argent : 2 sols 10 deniers obole – Seigle : 4 boisseaux et la 1/5<sup>e</sup> partie d'un autre – Gelline :  $\frac{1}{4}$  plus 1/5<sup>e</sup>. Versements effectués de 1631 à 1648.
- **Pierre Chambon** la réponse au précédent terrier de **Pierre Chambon**,  
Argent : 8 sols – Seigle : 1 ras  $\frac{3}{4}$  et  $\frac{1}{2}$  comble – Pas de date pour ces versements.
- **Antoine Chambon** d'après la réponse au précédent terrier de **Barthélémy Chambon**,  
Argent : 2 sols et 1 obole poge – Seigle : 2 boisseaux – Orge : 3 boisseaux et 1 coupe – Avoine : 1 comble  $\frac{1}{2}$  - Gelline :  $\frac{3}{4}$ .
- **Gabriel Espinat et Anna Chambon** d'après la réponse au précédent terrier d'**Anthoine Chambon**.  
Argent : 2 sols obole poge – Seigle : 2 boisseaux – Orge : 3 boisseaux et 1 coupe – Avoine : 4 ras comble  $\frac{1}{2}$  +  $\frac{3}{4}$  - Gelline :  $\frac{3}{4}$ . Versements effectués de 1631 à 1647.

---

<sup>69</sup> Diana 1 E 4, fonds de Chalain.

<sup>70</sup> Liève : dans le régime seigneurial, registre, complémentaire du registre terrier indiquant la quotité et le montant des sommes qui ont été levées sur le tenancier à raison des biens qu'il possède ou dont il jouit dans la seigneurie (Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural*, Fayard).



*Pour l'évaluation de la taille qui est un impôt direct levé sur les roturiers (non nobles) sous l'Ancien Régime, le montant total à percevoir est fixé par l'intendant.*

### **Rôle de taille de Châtelneuf, année 1706**<sup>71</sup>

Le 8<sup>e</sup> Janvier 1706 en la ville de Montbrison par André Laurens et Pierre Vernet, consuls de Châtelneuf assistés de M. Chanet pris pour scribe dresser partager sur eux et autres habitants taillables de ladite paroisse, la somme de 1 492 £ 12 sols, scavoir pour le principal de la taille 1 450 £, droit de quittance 2 £, droits de frais 3 £ 6, droits de vérification 18 £ portant le sixième denier portant les droits de collecte 36 £ 8 s, plus par cote séparée celle de 620 £, scavoir pour le principal de l'ustencille 565 £ 10 s, quittance 10 £, pour les gages du syndic 24 £, pour les trois deniers de toutes les impositions attribués au [...] des rolles 25 £ 5 s pour les 6<sup>èmes</sup> deniers de collecte 15 £ 2 s. Lesdites sommes payables à la forme de la Com<sup>on</sup> de M. l'intendant et de Me<sup>urs</sup> les [...] élus en l'élection de Forest à Montbrison en date du 9<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> dernier, auquel partage a été procédé sur le principal de la grande taille de l'année dernière, et ont déclaré lesdits consuls ne scavoir signé, de ce enquis de :

#### **Chazeau**

Jean Chambon et Claude Guillot son gendre 2 <sup>e</sup> cote	105 £ 19 s 44 £ 12 s
Mathieu Brunel 2 <sup>e</sup> cote	70 £ 8 s 29 £ 12 s
George Gorand 2 <sup>e</sup> cote	68 £ 3 s 28 £ 12 s
Claude Gorand, son gendre 2 <sup>e</sup> cote	42 £ 18 s 18 £ 1 s
Antoine Breuil, acquéreur des biens de Mathieu Vernet 2 <sup>e</sup> cote	28 £ 12 s 12 £
Antoine Mosnier et ledit Breuil acquéreurs des biens de Jean Cognassy et Françoise Mosnier 2 <sup>e</sup> cote	96 £ 4 s 40 £ 10 s

#### **Le Bost**

Jean Cognassy et Barthélémy Robert son gendre 2 <sup>e</sup> cote	39 £ 13 s 16 £ 12 s
Antoine Benoit et Claude Arnon 2 <sup>e</sup> cote	69 £ 7 s 29 £ 3 s
Zacarie Poncet et Catherine Vernet sa femme 2 <sup>e</sup> cote	30 £ 12 s 12 £ 17 s
Antoine Giraud 2 <sup>e</sup> cote	30 £ 12 s 12 £ 17 s

---

<sup>71</sup> Diana 6 C.

### Soleygue

Jean Bonnefoy, André Laurens 2 <sup>e</sup> cote	53 £ 3 s 19 £ 14 s
Antoine et Pierre Épinat 2 <sup>e</sup> cote	47 £ 18 s 20 £ 4 s
Vincent Arnon 2 <sup>e</sup> cote	16 £ 6 £ 14 s
Pierre Olagnier Étienne Cognassy 2 <sup>e</sup> cote	41 £ 7 s 17 £ 9 s
Pierre Forestier et Jeanne Chambon veuve de Jean Forestier 2 <sup>e</sup> cote	66 £ 4 s 27 £ 12 s
Benoist et Georges Mosnier 2 <sup>e</sup> cote	23 £ 10 s 9 £ 17 s
Jacques Bertrand 2 <sup>e</sup> cote	78 £ 32 £ 16 s
La veuve de Jacques Bertrand et Michel Laurens 2 <sup>e</sup> cote	21 £ 11 s 8 £ 10 s

### Boibieu

Pierre Chambon 2 <sup>e</sup> cote	95 £ 3 s 40 £
Pierre Vernet 2 <sup>e</sup> cote	39 £ 13 £ 3 s
Pierre Épinat et Benoiste Michalon, sa femme 2 <sup>e</sup> cote	27 £ 4 s 11 £
Jean Fauvin 2 <sup>e</sup> cote	20 £ 15 s 8 £ 12 s
Pierre et Pierre Épinat 2 <sup>e</sup> cote	60 £ 10 s 25 £ 8 s

### Fraisse

Pierre Pic et Michel Cognassy, gage et syndic 2 <sup>e</sup> cote	67 £ 8 s 28 £ 9 s
Jean Vernet et Anne Chambon 2 <sup>e</sup> cote	85 £ 10 s 36 £
Jean et Zacharie Roland 2 <sup>e</sup> cote	20 £ 7 s 8 £ 10 s

Jean Forestier et Jean Banet 2 <sup>e</sup> cote	12 £ 2 s 5 £ 1 s
Mathieu Vernet et Flavie Soleyzel, sa femme 2 <sup>e</sup> cote	49 £ 10 s 20 £ 16 s
Antoine Pécheret et sa femme 2 <sup>e</sup> cote	8 £ 10 s 3 £ 11 s
Estienne Poncet 2 <sup>e</sup> cote	6 £ 15 s 2 £ 10 s
Benoist Thomas et sa femme 2 <sup>e</sup> cote	20 £ 8 £ 8 s
Pierre Masson 2 <sup>e</sup> cote	19 £ 6 s 8 £ 2 s

#### Fermiers et grangers

Jean Palmier et Pierre Pélisson 2 <sup>e</sup> cote	9 £ 4 s 3 £ 16 s
Ceux de Malecot 2 <sup>e</sup> cote	11 £ 9 s 4 £ 5 s
Antoine Pécheret, fermier des pa... 2 <sup>e</sup> cote	de M. de Villeneuve <sup>72</sup> 1 £ 8 s
Mathieu Vernet, granger à M. Breuil 2 <sup>e</sup> cote	9 £ 3 £ 10 s
Somme de la taille 2 <sup>e</sup> role	

Somme toutes des imposés au 1<sup>er</sup> rolle, monte pour le 1<sup>er</sup> rolle  
Pour la 2<sup>e</sup>

*Le tout fait et à la forme qu'il est joint au préambule, ainsy procédé par devant lesdits consuls qu'ils ont retiré et leurs [...] rolles et cons... et ont déclaré ne scavoir signé / C. Trapet.*

*L'original vérifié le 8 janvier 1706...*

---

<sup>72</sup> Dans son *Essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau* Mervillon mentionne un M. de Villeneuve qui aurait été propriétaire d'un domaine à Pramol.

## Répartition de la taille de Châtelneuf, année 1713 <sup>73</sup>

Ce jourd'huy, douzième février mil sept cent treize en la ville de Montbrison, par nous Jean Brunel et Jean Fouin [Fovin], consuls de Châtelneuf l'année présente a été procédé à la répartition sur eux et autres taillables de la paroisse de Châtelneuf de la somme de **douze cent huitante quatre livres et quatre sols** d'une part, scavoir pour le principal de la taille **douze cent cinquante livres**, pour droits de quittance **quarante sols**, vérification **dix sept sols six deniers**, pour les six deniers de collecte **trente une livres et six sols**, plus par seconde cote de la somme de **sept cent dix huit livres trois sols**, scavoir **cing cent trente huit livres** pour le principal de l'ustancille, **dix sols** pour droit de quittance, pour les gages du syndic **quatorze livres**, pour celui du greffier des rolles **quinze livres treize sols**, droits de vérification **dix sept sols six deniers**, pour les ouvrages du bourg et territoire de Thoin de **sept livres**, pour les ouvrages du Rhosne **trois livres**, gages des trésoreries procédant des Ponts et Chaussées **trois livres**, Inspecteur Conservateur général desdits domaines **six livres** pour les trois deniers pour livre de la grande taille **quinze livres treize sols**, pour le fourrage fourny au régiment de Germinand **quatre vingt dix livres**, pour le sceau du rolle **six livres douze sols**, pour les six deniers pour livres de collecte de ladite imposition **dix sept livres sept sols six deniers** le tout partagé en vertu des commandements de Monseigneur l'Intendant a eux envoyée ainsy que s'ensuit :

### Chazaux

Jean Chambon et Claude Guillot : un joug de vache quatre vingt dix livres IIII<sup>xx</sup> X £  
Ustancille : quarante livres treize sols six deniers XL £ XIII s VI d

Jean Brunel : soixante une livres LXI £  
Ustancille : trente une livres sept sols XXXI £ VII sols

Georges Gorand : soixante trois livres sept sols LXIII £ VII sols  
Ustancille : trente quatre livres treize sols XXXIV £ XIII sols

Claude Gorand : pour son vallant quarante une livres six sols XLI £ VI sols  
Ustancille : vingt trois livres quatre sols XXIII £ IV sols

Antoine Mosnier : vingt cinq livres dix sept sols XXV £ XVII sols  
Ustancille : quatorze livres onze sols XIV £ XI sols

### Le Bost

Antoine Benoit et Claude Arnon : soixante deux livres dix huit sols LXII £ XVIII sols  
Ustancille : trente cinq livres neuf sols XXXV £ IX sols

Jean Cognassy et Barthélémy Robert : trente huit livres XXXVIII £  
Ustancille : vingt et une livres huit sols XXI £ VIII sols

Zacharie Poncet et Marie Pit : vingt sept livres dix huit sols XXVII £ XVIII sols  
Ustancille : quinze livres quatorze sols XV £ XIV sols

Antoine Giraud : vingt huit livres onze sols XXVIII £ XI sols  
Ustancille : quinze livres dix huit sols XV £ XVIII sols

---

<sup>73</sup> Document privé. Copie déposée à la Diana.

### Soullegou

Jacques Bertrand : soixante sept livres dix sept sols Ustancille : trente huit livres cinq sols	LXVII £ XVII sols XXXVIII £ V sols
Jean Forestier Jeanne et Antoinette Chambon : soixante une livres seize sols Ustancille : trente quatre livres dix sept sols	LXI £ XVI sols XXXIV £ XVII sols
Jean Bonnefoy, André Laurent : cinquante deux livres dix huit sols Ustancille : vingt huit livres quinze sols	LII £ XVIII sols XXVIII £ XV sols
Pierre Épinat : quarante trois livres et dix sept sols Ustancille : vingt quatre livres quinze sols	XLIII £ XVII sols XXIV £ XV sols
Estienne Cognasse et leur héritier Pierre Ollagnier : trente sept livres dix sols Ustancille : vingt une livres un sol	XXXVII £ X sols XXI £ I sol
Benoit et George Mosnier : vingt deux livres huit sols Ustancille : douze livres douze sols	XXII £ VIII sols XII £ XII sols
Michel Laurent et Jeanne Vernet : vingt et une livres Ustancille : onze livres cinq sols	XXI £ XI £ V sols
Vincent Arnon : quinze livres quinze sols Ustancille : quatorze livres et dix sols	XV £ XV sols XIV £ X sols

### Boibieu

Pierre Chambon : huitante neuf livres Ustancille : cinquante livres quinze sols	III <sup>xx</sup> IX £ L £ XV sols
Jean Fouin, consul : vingt livres Ustancille : neuf livres six sols	XX £ IX £ VI sols
Pierre Épinat : cinquante neuf livres dix huit sols Ustancille : trente trois livres quinze sols	LIX £ XVIII sols XXXIII £ XV sols
Pierre Vernet et sa femme : trente deux livres huit sols Ustancille : dix huit livres quatre sols	XXXII £ VIII sols XVIII £ IV sols
Pierre Épinat et Antoinette Michalon : vingt cinq livres... sols Ustancille : quatorze livres un sol	XXV £....sols XIV £ I sol

### Fraisse

Barthélémy Soleyzel dit Picq et Michel Cognassy : soixante deux livres et quatorze sols Ustancille : trente cinq livres quinze sols	LXII £ XIV sols XXXV £ XV sols
Mathieu Vernet et Fleurie Soleyzel : quarante quatre livres et un sol Ustancille : vingt quatre livres seize sols	XLIV £ et I sol XXIV £ XVI sols
Jean Vernet et Anne Chambon : soixante dix huit livres douze sols Ustancille : quarante trois livres dix huit sols	LXXVIII £ XII sols XLIII £ XVIII sols

Jean et Zacharie Rolland : dix huit livres onze sols	XVIII £ XI sols
Ustancille : dix livres huit sols	X £ VIII sols
Jean Forestier et Jean Bannet : douze livres treize sols	XII £ XIII sols
Ustancille : six livres dix neuf sols	VI £ XIX sols
Benoit Thomas et Marie Forestier : dix huit livres et onze sols	XVIII £ XI sols
Ustancille : dix livres huit sols	X £ VIII sols
Pierre Masson : dix huit livres treize sols	XVIII £ XIII sols
Seconde cotte : dix livres neuf sols	X £ IX sols
Étienne Poncet : six livres huit sols	VI £ VIII sols
Ustancille : trois livres douze sols	III £ XII sols
Les héritiers et convivants de la veuve Pécheret : cinq livres cinq sols	V £ V sols
Ustancille : cinquante quatre sols	LIV sols

### Fermiers et grangers

Le granger ou fermier à Malescot : douze livres huit sols	XII £ VIII sols
Ustancille : six livres dix neuf sols	VI £ XIX sols
Michel Laurent granger à M. Allard : sept livres dix neuf sols	VII £ XIX sols
Ustancille : quatre livres dix sols	IV £ X sols
Zacharie Poncet, fermier ou cultivateur des biens d'Antoine Giraud vingt trois sols	XXIII sols
Ustancille : un sol	I sol
Mathieu Vernet, granger à Breuil : huit livres dix huit sols	VIII £ XVIII sols
Ustancille <sup>74</sup> : cinq livres un sol	V £ I sol
Somme du montant du présent rolle pour la première cotte : douze cent quatre vingt quatre livres quatre sols	XII <sup>c</sup> IIII <sup>xx</sup> IV £ IV s
Et pour la seconde : sept cent dix huit livres trois sols	VII <sup>c</sup> XVIII £ III sols

*Ainsy procédé par les dits consuls qui ont retiré les rolles, contrôlé de commun et ont déclaré ne scavoir signer, de ce enquis et sommé, soit scellé*

*Signé :*

*Chappuis notaire royal*

*Vérifié à Montbrison le quatorze février mil sept cent treize, signé Pasturel*

*Selé à Montbrison ce quatorze février 1713,*

*Signé Morel, reçu six livres deux sols.*

---

<sup>74</sup> Ustensile ou Ustancille : Ancien terme de l'administration militaire. Droit pour les troupes de passage de prendre chez l'habitant le lit, le pot et place au feu et à la chandelle. L'ustensile pouvait parfois être fourni en argent (cf. Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural, mots du passé*). Dans le cas présent ce droit était perçu avec la taille et augmentait considérablement le total à payer pour les habitants.

Nous transcrivons ensuite un autre rôle de taille, afin de comparer leur contenu, tant pour le montant de cet impôt que pour l'identité des imposables à deux périodes pas très éloignées, seulement trois générations.

Dans ce rôle, au montant de la taille est ajoutée une côte subsidiaire, autre manière d'augmenter de manière conséquente le total à payer pour chacun sans changer le montant de la taille elle-même.

Lors de la rédaction du cahier de doléances en 1789 la masse totale de l'impôt sera encore plus lourde car elle se monte alors à 3 919 livres.

## Rôle de taille pour l'an 1784

Le 8 mars 1784 a été procédé à la répartition de la taille pour Châtelneuf. Trois consuls sont donc à Montbrison pour assister à cette répartition afin d'en assurer ensuite la perception.

*Ce jourd'huy huitième mars mil sept cent quatre vingt quatre en la ville de Montbrison par Claude Fauvin, Benoit Griot, Claude Chambon, tous les trois consuls l'année présente de la paroisse de Châtelneuf assistés du scribe soussigné a été procédé à la répartition de la somme de **treize cent quatre vingt cinq livres quinze sols** :*

Scavoir pour <b>taille</b> .....	1 350 livres
Pour les six deniers de collecte.....	33 livres 15 sols,
Et pour quittance.....	2 livres.
<b>Total :</b>	<b>1 385 livres 15 sols.</b>

*Laditte répartition faite a raison de huit deniers faibles pour livres desduits de la taille de l'année dernière, a charge et descharges cottes perdues recouvertes deduites et précomptes.*

*Plus a été imposé en seconde cote sous le nom de **subsidiaries** la somme de **dix sept cent quatre vingt six livres dix sols**, scavoir :*

<i>Pour accessoires y compris</i>	
<i>Le sol pour livres.....</i>	<i>893 livres</i>
<i>Pour capitation compris les sols.....</i>	<i>893 livres</i>
<i>Et pour quittance.....</i>	<i>10 sols</i>
<b>Total :</b>	<b>1 786 livres 10 sols</b>

*Cette seconde répartition faite à raison de cinq sols neuf deniers au pardessus la livre de la taille, déduction faite de la capitation des mineurs revenantes lesdites sommes à la totalité de **trois mille cent soixante douze livres cinq sols**, le tout a eux mandés imposés par une même commission signée de M. l'Intendant, de M..... et de Messieurs les conseillers du Roy élus en l'Election de Forest dudit Montbrison en datte du 22 8<sup>bre</sup> 1783, le tout ainsy qu'il suit :*

### Chazeau

Claude Guillot, laboureur : quatre vingt onze livres deux sols	91 £ 2 s
Subsidiaries : cent dix sept livres six sols	117 £ 6 s
Pierre Brunel, habitant : soixante livres treize sols	60 £ 13 s
Subsidiaries : soixante dix huit livres trois sols	78 £ 3 s
Pierre Chambon, habitant, soixante livres treize sols	60 £ 13 s
Subsidiaries : soixante dix huit livres trois sols	78 £ 3 s

Claude Gorand, laboureur, quarante trois livres sept sols	43 £ 7 s
Subsidiaries cinquante cinq livres dix huit sols	55 £ 18 s
Pierre et Jean Mosnier, père et fils, vingt huit livres seize sols	28 £ 16 s
Subsidiaries, trente sept livres deux sols	37 £ 2 s
<b>Le Bost</b>	
Michel Forestier, habitant, cinquante sept livres douze sols	57 £ 12 s
Subsidiaries : soixante quatorze livres quatre sols	74 £ 4 s
Barthélémy Robert, habitant, cinquante deux livres cinq sols	52 £ 5 s
Subsidiaries : soixante sept livres sept sols	67 £ 7 s
Plus ledit Robert cultivateur des fonds d'Étienne Fauvin : trente neuf sols	1 £ 19 s
Subsidiaries : cinquante deux sols	2 £ 12 s
Pierre Allemand, habitant, cinquante livres huit sols	50 £ 8 s
Subsidiaries : soixante quatre livres dix huit sols	64 £ 18 s
<b>Soulègues</b>	
Pierre Chambon, habitant, cinquante sept livres sept sols	57 £ 7 s
Subsidiaries, soixante treize livres dix sept sols	73 £ 17 s
Jacques Laurent, habitant, quatre vingt sept livres six sols	87 £ 6 s
Subsidiaries, cent douze livres dix sols	112 £ 10 s
Pierre Brunel et la Viillard sa femme, vingt trois livres quatre sols	23 £ 4 s
Subsidiaries, vingt neuf livres dix sept sols	29 £ 17 s
Antoine Dérory et sa femme, quarante livres sept sols	40 £ 7 s
Subsidiaries, cinquante deux livres	52 £
Jean-Marie Guillot et sa femme, soixante dix sept livres dix sept sols	77 £ 17 s
Subsidiaries, cent livres six sols	100 £ 6 s
Antoine Malescot et sa femme, quinze livres douze sols	15 £ 12 s
Subsidiaries, vingt livres deux sols	20 £ 2 s
<b>Boibieu</b>	
Jean Chambon, Mathieu Masson son gendre et sa femme, quatre vingt livres dix sept sols	80 £ 17 s
Subsidiaries, cent quatre livres trois sols	104 £ 3 s
Claude et Claude Fauvin père et fils premier consul, soixante et onze livres dix sols	71 £ 10 s
subsidiaries, nonante deux livres un sol	92 £ 1 s
Pierre Épinat et Jean son fils, quatre vingt seize livres dix huit sols	96 £ 18 s
Subsidiaries, cent vingt deux livres dix neuf sols	122 £ 19 s
Claude Bounenchy et son gendre, vingt quatre livres douze sols	24 £ 12 s
Subsidiaries : trente une livres et quatorze sols	31 £ 14 s
<b>Fraisse</b>	
Barthélémy Soleyzel Étienne Durand et Jeanne Soleyzel sa femme soixante livres dix sols	60 £ 10 s
Subsidiaries, soixante dix sept livres dix neuf sols	77 £ 19 s



Benoit Griot et sa femme, second consul, trente sept livres dix- sept sols	37 £ 17 s
Subsidiaries, quarante huit livres seize sols	48 £ 16 s
Jean Vernet, habitant, cinquante livres cinq sols	50 £ 5 s
Subsidiaries, soixante quatre livres quinze sols	64 £ 15 s
Pierre et Benoit Dumas, père et fils, quatorze livres dix sols	14 £ 10 s
Subsidiaries, dix huit livres et quinze sols	18 £ 15 s
Les héritiers d'Antoine Chalas, ses représentants, le cultivateur de ses biens ou le tuteur de ses enfants, douze sols	12 s
Subsidiaries, quinze sols	15 s
Barthélémy Mazet et sa femme, déchargés de quatre livres pour vente de fonds à Jean Clairet et Pierre Vial d'Essertines et de quarante sols pour vente de fonds à Jean Banet, neuf livres cinq sols	9 £ 5 s
Subsidiaries, onze livres dix neuf sols	11 £ 19 s
Le [fils] Michel, héritier de sa mère adjudicateur des fruits et revenus des biens des mineurs de Jean Mollin, cinq livres dix sept sols	5 £ 17 s
Subsidiaries, sept livres douze sols	7 £ 12 s
Michel Mosnier et Ant <sup>ne</sup> Dussat son gendre et Marie Brunel sa femme, soixante une livres quatorze sols	61 £ 14 s
Subsidiaries, soixante dix neuf livres dix sols	79 £ 10 s
Jean Rolland, pour sa maison et fond, onze livres dix sols	11 £ 10 s
Subsidiaries, quatorze livres dix sept sols	14 £ 17 s
Bastien Villette et sa femme pour l'acquisition du restant des biens de Pierre-Marie Plagnieux, quatre livres	4 £
Subsidiaries : cinq livres quatre sols	5 £ 4 s
Les héritiers de Martin Chalas ou le cultivateur des sus-dits biens, trente sols	1 £ 10 s
Subsidiaries, quarante sols	2 £
Jean Bannet, augmenté de quarante sols pour acquisition de Barthélémy Mazet et sa femme, vingt-trois livres	23 £
Subsidiaries : vingt neuf livres quatorze sols	29 £ 14 s
Claude Chambon, dernier consul dix livres	10 £
Subsidiaries, douze livres et dix neuf sols	12 £ 19 s
<b>Fermiers et grangers</b>	
Jean Rolland, granger à M. Duguet, vingt livres dix sept sols	20 £ 17 s
Subsidiaries, vingt six livres dix huit sols	26 £ 18 s
Zacharie Verd et sa femme, granger à M. Imbert à Boibieu Vingt livres dix sept sols	20 £ 17 s
Subsidiaries, vingt six livres dix huit sols	26 £ 18 s

Jean Masson et son fils granger à la veuve Fléchet, quatorze livres neuf sols	14 £ 9 s
Subsidiaires, dix huit livres treize sols	18 £ 13 s
Jean orestier de Planchas pour acquisition de prés et pasquiers de Pierre-Marie Plagnieux, douze sols	12 s
subsidiaries, quinze sols	15 s
Antoine Duché, boulanger à Montbrison, une vigne, dix neuf sols	19 s
Subsidiaires, vingt six sols	26 s
Jean Bannet acquéreur de fonds de Pierre-Marie Plagneux, deux livres	2 £
Subsidiaires, deux livres douze sols	2 £ 12 s
Barthélémy Soleyzel cultivateur de fonds dudit Rolland, dix neuf sols	19 s
Subsidiaires, vingt six sols	26 s
Jean Vernet cultivateur des fonds des héritiers de la veuve Fléchet adjudicateur des biens des mineurs Mollin, cinquante sols	2 £ 10 s
subsidiaries, trois livres cinq sols	3 £ 5 s
Pierre Duché cultivateur des fonds de ladite veuve Fléchet, ad <sup>res</sup> des biens des dits Mollin, dix sols	10 s
Subsidiaires, treize sols	13 s
Les mineurs Mollin pour capitation <sup>75</sup> , quarante sols	2 £
Sommes contenues au présent rôle, trois mille cent soixante douze livres cinq sols,	3 172 £ 5 s
Scavoir, pour taille	1 385 £ 15 sols
pour subsidiaires	1 786 £ 10 sols

*Ainsy procédé par lesdits consuls qui ont retiré leur rolle controlle et commissions et ont signé à l'exception dudit Chambon qui a déclaré ne le scavoir faire, de ce enquis et sommé.  
Suivent les signatures de Vial, scribe, Fauvin et Griot.*

*Puis une autre annotation :*

*Permis de mettre en exécution le présent rolle contenant sept feuilles celle-ci comprise par nous conseillers, vérifié calculé et paraphé à Montbrison le 24 mars 1784. Signé.....*

On peut noter que dans ce rôle le montant des subsidiaires est largement supérieur à celui de la taille principale.

---

<sup>75</sup> Impôt par tête d'origine féodale, devenu impôt public sous Louis XIV et qui, théoriquement fondé sur la richesse, frappa surtout les non-privilégiés.

## Rôle complémentaire de 1790

En 1790, la Révolution commence à apporter des changements jusque dans la montagne forézienne et ainsi nous retrouvons un rôle complémentaire établi pour les privilégiés qui jusque-là ne payaient pas cet impôt. En voici son contenu :

*Ce jourd'huy, troisième janvier mil sept cent quatre vingt dix, nous Antoine Chambon, Jean Rolland et Jacques Laurent, tous trois membres électifs de la municipalité de Châtelneuf et Barthélémy Robert, adjoint en l'absence de notre syndic et des autres adjoints de ladite municipalité, de même que du greffier et des membres... avons, assistés du scribe soussigné, procédé à la confection du rôle des cy-devants privilégiés pour les six derniers mois de 1789 et pour 1790, et ce en exécution de l'article 2 du décret de l'Assemblée Nationale du 26 7<sup>bre</sup> dudit an, sanctionné par la déclaration de sa majesté du 20 dudit et autres déclarations et mandements subséquents, le tout ayant été dits au prône de la messe paroissiale et l'assemblée indiquée à ce jourd'huy, nous avons suivant nos plus justes lumières et connaissances procédé à la confection dudit rôle de supplément des six derniers mois de 1789 ainsy qu'il suit :*

Noms des contribuables	Imposition principale	Imposition accessoire	Capitation accessoire	Total
M. le Curé de la paroisse, tant pour ses dixmes que pour les fonds attachés à la cure, quatre livres	4 £	2 £ 12	2 £ 12	9 £ 4
M. le Prieur de Sail Sous Couzan, pour ses dixmes	9 £	5 £ 16	5 £ 16	20 £ 12
M. Duguet, Ecuyer à Montbrison, un domaine	15 £	9 £ 14	9 £ 14	34 £ 8
M. Imbert, avocat du Roy à Montbrison un domaine	15 £	9 £ 14	9 £ 14	34 £ 8
M. Javelle de La Garde lieutenant criminel à Montbrison, pour sa rente noble quarante sols	2 £	1 £ 6 s	1 £ 6 s	4 £ 12
MM. du Séminaire de St Iréné de Lyon, pour leurs rentes nobles 20 s	1 £	13 s	13 s	2 £ 6
M. de Thoynet et M <sup>me</sup> La veuve de Magneux de Montbrison, pour leurs rentes nobles	12 £	7 £ 15	7 £ 15	27 £ 10
M. Chaland père, Bourgeois à Montbrison pour sa rente de la Guillanche : quarante sols	2 £	1 £ 6	1 £ 6	4 £ 12
M. le Commandeur de St Jean des Prés à Mont <sup>brison</sup> , pour sa rente : 10 sols	10 s	6 s	6 s	1 £ 2
M. Souchon, conseiller du Roy à Montbrison, pour sa rente du Chevallard, 10 sols	10 s	6 s	6 s	1 £ 2
TOTAL : cent trente neuf livres seize sols				139 £ 16 s

*Ainsy procédé par nous soussigné, en l'absence de nos collègues, les jour et an sus-dits.*

Suivent les signatures des consuls : *Chambon, Laurent, Robert, Rolland*, puis la signature illisible du scribe.

*Le présent rôle nous a été présenté et vérifié ce jourd'huy 13 janvier 1790. Signé Metayer Descombes.*

On peut remarquer que cette première répartition de taille par les collecteurs nommés : Chambon, Rolland, Laurent et Robert a été faite en l'absence des intéressés. Cette imposition sonnait le glas de leurs anciens privilèges ! En faisant une moyenne des sommes totales qu'ils doivent acquitter on s'aperçoit que cette

imposition leur a été beaucoup plus clémentine relativement à celle fixée aux taillables de 1784. Notons encore que dans cet acte on parle de contribuables et non plus de taillables.

## DOCUMENTS RELATIFS À L'ÉGLISE DE CHÂTELNEUF<sup>76</sup>

À la lecture de ces documents se retrouvent des termes que nous n'utilisons plus aujourd'hui et qu'il nous paraît nécessaire de préciser.

Les marguilliers sont les membres du conseil de fabrique d'une paroisse. La fabrique ou la marguillierie est un groupe de clercs ou de laïques qui administrent les biens d'une église ou d'une paroisse. Les marguilliers en sont les membres.

Parmi eux, un ou deux sont désignés par les autres membres pour gérer cette association et la représenter. Dans un acte il est dit : *il est raisonnable que chacun des habitants le fasse à son tour, rang et ordre.*

La période où ils vont assumer cette charge n'est pas définie en terme de durée, mais plutôt selon leur possibilité. Toutefois cette charge pourra leur être retirée si elle n'est pas remplie selon l'usage.

Pour faire appliquer les obligations et devoirs des uns ou des autres, l'intervention de la justice était parfois nécessaire.

Nous retrouvons quelques actes rédigés lors de changement de marguilliers. À ce moment-là un inventaire des biens de l'Église peut être établi. Ces actes sont rédigés par des notaires, en présence du prêtre.

### **Procuration pour Anthoine Forestier et Pierre Pit, marguilliers,**

**passée par les habitants de Chastelneuf le 24 décembre 1645 :**

Ces habitants sont : Georges Delafont, Anthoine Poyet, Jean Vernet, Gabriel Épinat, Jean Debenoist, Georges Dubost, Hypolite Nermond, Sébastien Vernet, André Gorand, Claude Cognassy, Claude Chambon, Claude Arnon, Mathieu Pit, Jean Vial et Jean Duffour.

Cette procuration est donnée par ces habitants de Châtelneuf audits *Anthoine Forestier et Pierre Pit, marguilliers de l'église, pour leur accorder pleins pouvoirs et puissance afin de se faire payer de tous les arrérages..., et droits de loads qui pourraient être dus à la marguillierie de Chastel-Neuf, tout du passé et durant le temps qu'ils deviennent marguilliers, quittance de ce qu'ils reconnaissent...*

*Ainsy l'ont voulu et constitué par promesse, Symon Arnon et Rauzat, notaires. Fait et passé audit Chastel- Neuf le 24<sup>e</sup> décembre mil six cent quarante cinq avant midy, en la présence de Barthélémy Vernet et Jean Masson, laboureurs de Pramol paroisse dudit St Bonnet, qui ont déclaré ne savoir signer.*

*Forestier, notaire royal.*

---

<sup>76</sup> Tous les documents qui suivent sont privés, mais une copie est déposée à la Diana.

## **Inventaire des biens de l'Église en 1668**

Le 28 décembre 1668 un inventaire des meubles, titres et papiers de l'église de Châtelneuf est rédigé par le notaire Forestier. Cet inventaire se fait en présence du curé André Montagne mais aussi de plusieurs habitants de la commune soit : *Mathieu Pit, Gabriel Épinat, Pierre Duclaie, Jean Rolland, Gabriel Solleyzel, Jean Rouland, Antoine Forestier, Pierre Chambon, tous habitants de la paroisse de Châtelneuf et faisant la plus grande partie d'iceux. Il leur semble nécessaire de faire cet inventaire et décharger la luminaire et la paroisse...*

Il s'ensuit une longue énumération qui décrit ce qui garnit l'autel, le tabernacle puis les calices, les reliquaires, les chandeliers. Vient ensuite la description des vêtements liturgiques tels les chasubles, les surplis, les aubes, ceintures, et celle des draps d'autels, nappes, bannières, lampes, missels du concile de Trente et du concile de Lyon, des livres de plains-chants, des antiphonaires. Dans le clocher, il y a quatre cloches, grandes ou petites. Parmi les papiers se trouvent un terrier en latin de trente-sept feuillets signé de Duchiez et Monattes (coté 1), une liève de dix feuillets (cotée 11), un autre terrier de trente feuillets signé de Monatte etc. *Les dits meubles, titres et papiers sont laissés en lieu et place ordinaires au pouvoir de Jean Rolland, marguillier moderne qui les rendra à la fin de sa charge. Cette charge cesse pour le sieur Rolland en septembre 1669. Elle sera assumée par Georges Gorand de Chazeau.*

## **Nomination d'un nouveau marguillier**

*Le 2 septembre mil six cent quatre vingt, Étienne Masson, marguillier depuis deux ans, ne peut continuer. Il est raisonnable que chacun des habitants fasse à son tour, rang et ordre. On procède alors à la nomination d'un nouveau marguillier. Sont présents : Pierre Chambon, Mathieu Brunel, Barthélémy Vernet, Pierre Duclair, Antoine Mosnier, Mathieu Vernet, Claude Chambon, Claude Péliesson, Antoine Chambon, Pierre Épinat, Michel Pit, Jean Vernet de Chort, Jean Forestier, Benoit Forestier, Pierre Soleyzel, Symon Vernet, Antoine Bertrand, Pierre Ollagnier, Claude Gorand, Michel Chambon, Zacharie Rolland, Arnon Pierre Antoine, tous habitants de la paroisse et faisant la plus grande partie d'iceux... la plus grande pluralité des voix ont donné sur la personne d'Antoine Mosnier de Chazaux. Celui-ci a été nommé pour faire la charge de marguillier au titre et plan dudit Étienne Masson pour être en son rang et ordre et capable de faire ladite charge, le tout fait en présence et du consentement de M. André Montagne, prêtre et curé dudit lieu, qui a dit connaître ledit Mosnier étant homme de bien, laquelle charge a été acceptée par ledit Mosnier qui s'est chargé des clefs, titres, papiers et meubles de ladite église, conformément à l'inventaire qui a été fait le 23<sup>e</sup> décembre 1668 (voir p. 60), acte du 9 mai 1677 aussi reçu par le notaire royal, après qu'une rectification en a été faite en la présence dudit curé et des habitants sus-nommés. Il s'est aussi chargé d'une image de N.D. avec sa niche, deux chandeliers ... dorés et posés sur l'autel du St Rosaire et un ... doré étant aussi sur ledit autel, le tout ayant été acheté de la somme de 70 livres qui fait partie de celle que feu Barthélémy Fougery avait ... à l'église dudit Châtelneuf, tant pour quarantaine que pour réparation dudit autel du St Rosaire, par son testament en date du 5 décembre 1677, aussi reçu par le notaire royal... Fait en présence de Jacques Forestier, greffier de la châtellenie royale. Pour expédition aux marguilliers, Forestier notaire Royal.*

En 1689, le 9 janvier, nous retrouvons une note qui nous dit que c'est Antoine Épinat de Sollègue qui est luminier. Il a succédé à Barthélémy Vernet de Chazeaux.

## **Échange de dîmes 26 mai 1687**

*Pardevant le notaire royal au baillage de Forest, soussigné..., en présence des ci-après nommés établissent en présence de Messire François de Luzy, Prieur de Sail- sous-Couzan d'une part et M.*

*André Montagne, prêtre curé de Chastelneuf, d'autre part, lesquelles parties de leur gré ont fait les partages et conditions suivantes à savoir... que ledit Seigneur Prieur accorde de réserver que ledit Sieur Curé loue à l'avenir [...] la moitié des dismes ci-après sans [...] et se promettent tout autant de [...] qu'il demeurera curé dudit Chastelneuf qui sont premièrement la disme de tous grains légumes et droit de charnage du domaine de Malescot appartenant à Monsieur Daudieu et celui de Pierre Pit et Jean Cognassi de [...] et recevra aussi les dismes de certains fonds appartenant à Georges Pit leur oncle, tous habitants du village de Fresse paroisse dudit Chastelneuf, plus les dismes aussi de tous grains et droits de charnage et autres fruits décimables d'Antoine et Claude Bertrand père et fils laboureurs de Soulègue, mesme paroisse plus les dismes de charnage et autres fruits descimables de Jacques Bertrand aussy laboureur dudit village de Soulègue et par contre ledit Sieur Montagne accorde et consent que ledit Seigneur Prieur a loué aussi de quel [...] La moitié des dismes cy-après et qui étaient accoutumées étant louées par ledit Sieur Luzy qui sont premièrement les dismes de tous grains et droits de charnage du village des Mures de la paroisse de Saint Bonnet De Coreaux, plus des dismes du domaine de Masson appartenant a Monseigneur Chappuis relevant aussi audit droit de charnage, plus des dismes sans droit de charnage des forains du village de la Brosse, sur quoi ledit Seigneur Prieur sera tenu recevoir il s'oblige par les présentes de faire tenir quitte ledit sieur Curé de la part de portion pour l'advenir qu'il doit de la portion congrue du Sieur Curé dudit St Bonnet et de son vicaire ensemble de quelques autres redevances si [...] ici est dans ledit échange fait à la prière et supplication dudit Sieur Curé et pour des causes reconnues entre les parties, lesquelles dismes seront levées ainsi et de même que les parties ont accoutumé les lever sans aucune innovation et sans y comprendre lesdites acquisitions que lesdits particuliers qui doivent lesdites dismes échangées pourront en faire à l'advenir, car ainsi l'ont voulu lesdites parties et promis [...] À gré de tous dépens, dommages et intérêt par obligation [...] et clauses nécessaires. Fait et passé audit lieu de Chastelneuf, après-midy le vingtsixième may mil six cent huitante sept en présence de Messire François Gorou marchand de Roche qui a signé avec lesdites parties et Blaise Barou tisserand d'Essertines Basses paroisse d'Essertines qui a déclaré ne savoir signer, enquis et sommé soit scellé suivant l'ordonnance, ainsi signé à la [...] Luzy Prieur de Sail, Montagne Gorou et Garon Notaire Royal.*

*Pour expédition au sieur Curé, Garon notaire royal.*

Nous pouvons voir maintenant les explications notées soigneusement par le curé Montagne, afin d'en savoir un peu plus :

*Les causes qui m'ont mené à demander au Sieur Prieur de Sail d'échanger les dismes spécifiées au présent acte, n'ont été autres que les différents troubles et vexations que m'ont fait en divers temps tant MM. les Curés de St Bonet De Coreaux que les receveurs de décimes à l'occasion des susdites dismes des Mures. Car premièrement M. Turrin fit abandon de ce qu'avait eut possédé ses prédécesseurs pour demander sa portion congrue et ensuite dudit abandonnement il fut obligé avec quelques autres décimateurs a passer deux transactions au profit de M. Bichay son successeur qui m'ont porté grand préjudice et cousté bien de l'argent. Après quoy M. Dusapt, curé moderne a qui j'ay toujours payé ponctuellement 4 £t par an a quoy se montait ma part de l'augment de ladite portion congrue, n'a pas cessé de me faire saisir lesdites dismes des Mures et mesme assigner pour la solde de 252 £t dues pour arrérages du Sieur Claude Girard ainsi qu'il apparaît par l'assignation sur ce posée en date du 7<sup>bre</sup> 1685 signé de Troncy huissier et autres pièces de mon procureur y attachées et encore par la quittance que m'en a passé ledit sieur Dusapt du 3 mars 1686.*

*Et après cela ledit sieur Dusapt a fait abandon de tout ce qu'il possédait auparavant pour demander sa portion congrue suivant et en vertu de la déclaration du Roy par acte du 8<sup>ième</sup> mars 1686 de lui signé, ensuite duquel il a fait saisir lesdites dismes entre les mains de Pierre Soleyzel mon fermier comme il apparaît par acte de saisie du 6<sup>ième</sup> 7<sup>bre</sup> 1686 et par la quittance qu'il lui en a passé le 1<sup>er</sup> X<sup>bre</sup> audit an ensuite de la délivrance et payement qu'il lui a fait des dites dismes.*

*Enfin M<sup>e</sup> Chalaye notaire royal de Montbrison étant à Chazaux ce 22<sup>ième</sup> de may 1687 pour recevoir le testament de Jean Chambon Dozchier, me donna avis qu'il avait été établi commissaire sur toutes les*

*dismes de la paroisse de St Bonnet et par conséquent sur ladite dime des Mures à la requeste de M. [...] par faute de paiement de décimes, arrérages de plusieurs années et a lui dues par ledit sieur curé.*

*Et voila les raisons qui m'ont obligé à supplier ledit Sieur Prieur de m'échanger ladite dime des Mures contre d'autres de ma paroisse. C'est aussi pour éviter aux grands procès que j'aurais été contraint de soutenir si je l'avais gardé pour aider a plaider les décimateurs qui auraient refusé de contribuer au paiement de la portion congrue dudit sieur curé ce qui m'aurait fait souffrir de grands frais et beaucoup au dessus de mes forces et dont les suites auraient été très dangereuses pour moy ou du moins j'aurais été contraint d'abandonner ladite dime, ce qui m'aurait fait grand faute et porté beaucoup de préjudices a mes successeurs et ne [...] Audit Sieur abbé et Prieur de Sail.*

En 1730, le prieur de Sail verse au curé de Châtelneuf, M. Forestier, la portion congrue qui lui revient et qui lui est due depuis 1705 jusqu'à 1729 soit 67 livres 15 sols<sup>77</sup>.

Entre 1733 et 1763, on retrouve des quittances du curé Demier de Saint-Bonnet-le-Courreau qui reconnaît avoir reçu une partie de sa portion congrue à lui due par le prieur de Sail (dix-sept livres dix-sept sols et deux bichets de seigle), à cause de la dîme que celui-ci perçoit sur le territoire des Mûres, sur sa paroisse.

De même, on retrouve fin 1764 un certificat du curé Barel de Châtelneuf, qui reconnaît avoir reçu des habitants du village des Mures leurs dîmes soit : 25 boisseaux pour le prieur de Sail et 25 boisseaux pour sa part<sup>78</sup>.

On peut penser que les choses sont restées en cet état jusqu'à la Révolution qui a permis d'abolir ces anciens impôts.

### **Clauses principales du testament de Marie Maistre du 25 Janvier 1685**

À première vue, ce genre de document ne concerne pas directement la vie de l'Église, toutefois il est rédigé par le prêtre. Il est aussi intéressant car il montre le souci d'une femme pour ses biens terrestres car elle semble ne pas avoir d'héritier direct. Elle veut cependant prémunir son mari au cas où elle décèderait avant lui.

Elle fonde une messe à basse voix, à perpétuité. Puis elle donne à son mari, Pierre Vernet, une pension viagère de douze livres tournois et un sétier de blé seigle, qui lui seront payés chaque an et à chaque Saint-Martin d'hiver par son héritière. Elle nomme ensuite cette héritière : Anne Maistre, sa sœur, femme de Jean Cognassy, laboureur de Fraisse. Si celle-ci vient à décéder, elle veut que ces biens aillent à celui de ses enfants qu'elle fera son héritier. Et si elle décède intestat, elle veut que ses biens appartiennent à Michel Cognassy, fils aîné d'Anne et Jean Cognassy...

Cependant, un événement vient perturber les volontés de la testatrice et un codicille précise :

*Depuis ledit Pierre Vernet, mari de la testatrice est décédé. Ce qui fait qu'on se demande si son testament subsiste encore à l'égard d'Anne Maistre et de son fils Michel ou s'il est besoin qu'on en fasse un autre, étant à présent veuve. En cas que ledit testament suffise s'il faudra le remettre entre les mains du notaire rapidement ou s'il suffira de le remettre après la mort de la testatrice et si en attendant il doit demeurer entre les mains du curé qui l'a reçu...*

Un émargement, d'une autre écriture, répond :

---

<sup>77</sup> Archives départementales de la Loire, H 16 1.

<sup>78</sup> 3 G 25, archives de la Diana.

*Le soussigné est d'avis que le testament de ladite Marie Maistre n'a rien [...] pour le décès de Pierre Vernet son mari et qu'il est en bonne forme. Il ne faut pas que ledit curé restitue ledit testament du vivant de la testatrice, attendu que jusqu'à sa mort il doit être tenu secret. Délibéré à Malleray, le 7 août 1686, signé Duguet.*

## **Note du curé Barel**

Les documents écrits que nous pouvons consulter ont presque toujours été rédigés par les prêtres, ou des notaires, au moins jusqu'à la Révolution. Parmi les prêtres qui ont desservi la paroisse de Châtelneuf, l'un d'eux a laissé une note qui mérite d'être retranscrite. Nous pensons qu'il s'agit du curé André Barel qui exerçait son sacerdoce dans la paroisse entre 1742 et 1778.

Il présente sa paroisse en ces termes :

*Châtelneuf, village dans les montagnes, dont l'église, auprès de laquelle il n'y a que la maison curiale et deux autres petites maisons, est située tout à fait en haut de la paroisse, sur une hauteur isolée, bien exposée aux injures des temps. Le reste de la paroisse s'étend descendant à mi cote environ trois quarts de lieue qui est sa longueur du couchant au levant, sa largeur n'est pas plus d'un quart de lieue. Elle confine du côté de vent à la paroisse de Roche divisée d'elle par la rivière de Vizézy. Du levant elle confine à celles d'Essertines et de Chandieu, et des autres parties elle est entourée par celle de Saint Bonnet de Coureaux. Elle est composée de cinq hameaux qui sont Sollègue, Chazeau, le Bost, Boibieu, Fraisse et le domaine de Malécot qui est une seule maison au-dessus de l'église. On ne sème dans la paroisse que du seigle et quelques boisseaux de froment trémois en petite quantité. Elle est toute beaucoup exposée aux vents qui y causent toutes les années dans un endroit ou dans l'autre beaucoup de dommages. Elle est aussi exposée aux inondations causées par les pluies lorsqu'elles sont trop abondantes.*

*Les terres du bas de la paroisse y sont sujettes à une herbe appelée arrêteboeuf qui causent aux laboureurs beaucoup de travail, si on n'arrache cette mauvaise herbe les terres ne produisent pas la moitié du grain qu'on doit en attendre, de sorte que les cultivateurs sont obligés tous les six ou sept ans de miner leurs terres et encore sans pouvoir la purger de ce mauvais chancre dont la racine s'étend très profondément dans la terre, se lie et s'attache aux fentes des rochers de manière qu'il est très difficile de la détruire.*

*Le travail de la terre y est très pénible, le terroir étant très pierreux et presque tout en collines. Les laboureurs sont obligés de transporter la terre du bas en haut de leur fond et souvent par la seule force de leurs bras.*

*Le terroir y est aussi peu profond, on rencontre d'abord le rocher en labourant, cependant il ne laisse pas de produire assez de grains quand on est exempt des accidents si ordinaires au pays de montagnes savoir : grêle, gelée, trop grande quantité de neige, vent, inondations qui délavent souvent les terres jusqu'aux rochers.*

*On y cultive assez bien la terre, les habitants n'ayant aucun commerce ni métier, n'ont que cette occupation.*

*Depuis environ vingt ans le nombre des habitants est à peu près le même qui est de cent soixante [et] quelques communiants. Cependant l'année passée, il y en a eu à Pâques cent soixante dix ou douze, au lieu que les autres années ils n'allaient assez régulièrement qu'à cent soixante trois ou quatre. Le nombre des enfants depuis la mamelle jusqu'à la première communion est d'entre 70 et 80 environ.*

*Il n'y a que trois hommes mariés qui aillent à la scie. Les garçons, surtout les cadets, vont tous ou à Paris ou à la scie. Il n'en revient qu'un petit nombre en été. D'autres ne reviennent point du tout. Les aînés restent assez régulièrement dans la famille pour les travaux. Il n'y a que les milices qui les*



*obligent aussi à aller à la scie, ce qui dérange considérablement les familles dont les terres demeurent alors incultes.*

*Il n'y a pas beaucoup de prés, à peine y cueille t'on le foin nécessaire pour la nourriture du bétail nécessaire à la culture des terres.*

*Il y a dans chaque hameau des places ou des communes<sup>79</sup>, ou chaque habitant de ces hameaux et quelquefois de plusieurs, ont droit de pacquage. Ces communes leur sont d'un grand secours pour paccager le bétail. Je ne pense pas que ce leur fut un avantage qu'elles fussent partagées, n'étant pas beaucoup étendues, il en reviendrait à chaque particulier quelques coins si petits qu'il ne vaudrait pas la peine de les travailler, ni d'en faire la clôture.*

*Je pense au contraire qu'il leur serait avantageux qu'on veilla à ce qu'aucun de ceux dont les fonds les joignent, n'empiétassent et ne se saisissent de ces mêmes communes pour les joindre à leurs fonds, comme il arrive souvent au détriment de la communauté. Il serait nécessaire aussi qu'on leur fit défenses expresses de couper aucun arbre dans les communes qui sont propres à en produire, au lieu que le premier qui se trouve à portée coupe à mesure que les arbres naissent sous ce seul prétexte qu'il y a droit et cause par là grand préjudice à soi-même et aux autres.*

*Il n'y a dans la paroisse que des bois de pins ou pinateaux et quelques arbres fruitiers.*

*La mesure dont on devrait se servir est celle de la châtellenie de Châtelneuf mais comme elle est presque ignorée à présent par la négligence de messieurs les officiers à la faire renouveler on se sert de celle de la Grenette de Montbrison.*

*Les chemins y sont en très mauvais état, soit par les pierres et rochers qui s'y rencontrent et par les inondations qui les détruisent, soit aussi par la négligence des particuliers qui, au lieu de les réparer, ne font pas difficulté d'en enlever la terre quand il y en a, ce ne fut qu'un plein chapeau, pour la transporter dans leurs terres voisines.*

Cette note du curé Barel confirme ce que la lecture des précédents documents avait suggéré, à savoir que les conditions de vie, au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont très difficiles. Les terrains sont pauvres et pentus, les paysans accomplissent un travail pénible et ingrat qui ne leur procure que difficilement les moyens de subsister. Ils doivent ramener de la terre emportée par les pluies, du fait des fortes pentes, sinon ils ne pourraient plus cultiver. Nous retrouvons une situation comparable évoquée dans le cahier de doléances de Saint-Georges-en-Châtelneuf (Saint-Georges-en-Couzan)<sup>80</sup>.

Lors de la rédaction du cahier de doléances de Châtelneuf il est dit : *la plupart des habitants doivent autant que leurs fonds valent et qu'il est impossible de payer les impôts du revenu de leurs biens.*

C'est certainement cette rudesse qui les rend âpres. Ils doivent nourrir leurs grandes familles avec très peu de ressources, et de plus, ils paient de lourds impôts. Cette situation difficile était comparable à celle des paroisses voisines.

Conséquence de ces difficultés, les hommes partent aussi comme scieur de long. En fait, il semble que les aînés restent dans les exploitations et que ce sont les autres enfants qui émigrent soit de manière temporaire pour devenir scieurs de long, soit de manière définitive pour travailler et vivre ailleurs. Le service de la milice est aussi une incitation à aller à la scie. Le tirage au sort concerne en effet les hommes célibataires ou veufs sans enfants âgés de 18 à 40 ans demeurant dans la paroisse. Le service dure 2 ans. Il est effectif du 15 avril au 15 octobre, période où les travaux des champs sont les plus importants. L'absence du milicien est très préjudiciable pour la famille et ses biens.

---

<sup>79</sup> Communes, communaux ou terrains appartenant à la collectivité.

<sup>80</sup> Stéphane Prajalas-Trémoulhéac, "Saint-Georges-en-Couzan sous le règne de Louis XVI", *La Diana-Village de Forez*, 2007.

Les scieurs de long partaient souvent pendant la mauvaise saison et revenaient pour cultiver leurs terres dès le printemps. Ils ramenaient un peu d'argent de cette migration.

Relevons quelques transcriptions d'acte d'inhumation de scieurs de long morts loin du pays natal que nous avons relevées dans les registres paroissiaux :

- À Courey <sup>81</sup>, diocèse d'Orléans (église Saint-Prix).

*Le 23<sup>ème</sup> jour de février 1716, a été inhumé dans le cimetière de ce lieu le corps de Jean Pécheret, scieur de long, mort chez Louis Darge maître charron, âgé d'environ vingt ans, après avoir reçu la sainte viatique et l'extrême onction, en présence de François Giraud, Jean François, tous deux du diocèse de Lyon, Jacques Boreslon l'aîné Huissier Royal ainsy signé, le prêtre soussigné, curé dudit Courey, le 21 mai 1716.*

- À Fontevault (?) <sup>82</sup>, paroisse Saint-Michel.

*Le 26<sup>ème</sup> jour de janvier 1736, André Rolland, scieur de long, âgé de 24 ans, est décédé à St Michel de Fontevault après avoir reçu dans sa maladie les saints sacrements de l'église et le lendemain son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse... (Signé du prêtre Nicolas Cannée),*

Ces transcriptions étaient faites au retour des camarades des défunts qui rapportaient ces déclarations justificatives des décès.

Pour la vie des scieurs de long foréziens nous nous reportons aux ouvrages d'Annie Arnoult<sup>83</sup>. Ces travaux très précis et complets permettent de mieux connaître les raisons de leur départ, leurs conditions de travail et de vie.

## **Retour des grands jours et retour au pays des scieurs de long**

*À Noël et à Mardi gras, ils s'offraient un repas un peu plus copieux, arrosé de quelques bouteilles de vin. Lorsque la Saint-Jean d'été approchait, ils pensaient au retour. Le patron distribuait les gains, tout en s'octroyant un pécule plus important. C'était normal, c'était le chef d'équipe. Il se chargeait de l'embauche, de la recherche du travail, des démarches auprès de l'employeur, de l'hébergement et de la nourriture.*

*Mais tous ne rentraient pas... Beaucoup décédaient de maladies ou d'accidents. Dur et dangereux métier ! Combien d'entre eux sont morts écrasés ! Inhumés sur place, leurs compagnons remettaient à la veuve ou à la mère, l'acte de décès.*

*Rentrés, ils rangeaient pour trois ou quatre mois leurs outils à bois, et s'emparaient des outils agricoles. Venaient alors la saison des foins, celle des moissons et ainsi de suite. Ceux qui n'avaient rien, se louaient comme vacher, et passaient la période estivale sur la montagne, en jasserie, en buron...*

---

<sup>81</sup> Aujourd'hui, commune du Loiret.

<sup>82</sup> Lecture difficile, il semble que ce soit Fontevault, arrondissement et canton de Saumur dans le Maine-et-Loire.

<sup>83</sup> Annie Arnoult, *La grande histoire des scieurs de long*, tome 1, collection "Au bon laboureur", 1996, et tome 2, collection "Les scieurs de long du Massif central", 2001.

## Contestations à propos d'une prébende

<p><i>Si monsieur le curé retrouve des titres sur rentes d'auparavant le... il devra des droits ... et de nouvelles acquisitions de rentes qui monteront scavoir pour ... pour la ... à venir à 50 lt et pour les nouvelles acquisitions 13 lt 2 sols 6 d.</i></p> <p><i>On décharge la marguillerie de cette taxe à cause de l'ancienneté et depuis vu le terrier sous l'extrait qui s'y rapporte consent la décharge.</i></p> <p>[ signé : Jacquemin]</p> <p><i>Il faut que M. Montagne déclare en quoi consiste cette prébende et en communique la fondation qu'en a faite son oncle et déclare qu'elle en est le revenu.</i></p> <p>Il faut remarquer que depuis ledit Montagne a envoyé des autres griefs sur ce que lui mandait M. Jacquemin, au bas de laquelle est la quittance que lui a passé ledit sieur Jacquemin des droits d'amortissement et nouvelles acquisitions tant de sa prébende et fondation.</p>	<p>« Touchant la taxe faite à André Montagne, curé de Chastelneuf de 99 lt 19 s 2 d :</p> <p>Dit que le revenu de sa cure consiste en une partie des dismes de sa paroisse avec la maison curiale et quelques fonds et le tout mis ensemble lui tient lieu de portion congrue à raison de 200 lt, dont il paye décime ordinaire et extraordinaire, don gratuit et cens et servis pour lesdits fonds lesquels sont affectés à ladite cure d'un temps immémorial, et même font le premier article du terrier de la rente dudit Chastelneuf au profit de laquelle ils ont été reconnu de nouveau par M<sup>e</sup> Antoine Dessaigne, curé dudit lieu, en suite d'autres terriers plus anciens le 9 juin 1496, signé Prévost et par extrait Ras le 27 janvier 1662.</p> <p>Pour ce qui est des fondations ou obits, dit ledit curé, qu'il y en a dans son église à environ 15 lt, mais comme elles sont presque toutes d'un temps immémorial, il n'en a pas toutes les traces, seulement lui a-t-on dit qu'on avait accoutumé d'un temps immémorial de faire dire telle et telles messes, ce qu'il a cru être obligé de déclarer pour fondations pour obéir aux ordres du Roy et pour ne rien omettre. Sur quoy il faut remarquer qu'on n'est pas payer de toutes, tant pour n'avoir pas connaissance des tenanciers des biens des fondateurs par leur antiquité que parce qu'il y en a qui n'ont pas de quoi payer.</p> <p>Touchant le terrier de la marguillerie dit ledit curé qu'il commence dès l'an 1512 comme on pourra voir par l'extrait de la première réponse dudit terrier signé Duchier, lequel est en latin excepté la dernière réponse qui est en français du 11 X<sup>bre</sup> 1547, signé Monattes.</p> <p>Pour ce qui est de la prébende ou commission de messes dudit Montagne, fondée en l'église de Palognieu en l'année 1644, quoique les fonds en furent fort anciens et possédés de longtemps par le fondateur et ses prédécesseurs dont pourtant ledit prébendier n'a aucun titre, étant resté entre les mains des héritiers dudit fondateur.</p> <p>Dit ledit Montagne que le revenu en est fort petit et insuffisant présentement pour fournir au travail, fumier, conduite d'iceluy et autres dépenses qu'il convient faire pour les vignes qui la composent et pour payer les charges qui y sont, qui est une messe basse tous les vendredis de chaque semaine outre les cens et servis. Ce qui provient de ce que lesdites vignes sont situées pour la plupart en mauvais terroir, et en plusieurs endroits fort éloignés l'un de l'autre, le long des grands chemins, sans clôture et exposés au bétail et à tout allant et venant, et enfin ruinées de longtemps et surtout par la grêle prodigieuse et extraordinaire qui y tomba à l'an 1690, laquelle était accompagnée de tel orage et d'une si grande quantité de pluye qu'elle entraîna fonds et fruits si bien qu'on ne recueillit rien cette année la et qu'il n'en faut guère plus espérer à l'avenir, quoiqu'il y faille toujours faire beaucoup de travail et de dépenses.</p>
--	---

Les prébendes <sup>84</sup> constituaient une partie non négligeable des revenus du clergé aussi étaient-elles souvent l'objet d'âpres contestations. Le document ci-dessus en est un exemple. Il montre que les curés des petites paroisses de la campagne avaient des revenus aléatoires. Quelques lignes sont consacrées à la situation climatique très difficile de l'année 1690.

La partie droite de ce document ainsi que la dernière annotation à gauche sont de la même écriture, celle du curé Montagne. Les trois premiers émargements semblent être de Jacquemin, qui signe le deuxième émargement et paraît être l'interlocuteur du curé. M. Jacquemin est officier des finances chargé du

---

<sup>84</sup> Prébende : revenu affecté à un chanoine ou à un prêtre de paroisse, à charge de célébrer annuellement un certain nombre de messes pour le repos de l'âme du fondateur.

recouvrement des impositions ou deniers publics<sup>85</sup>. Le curé Montagne est dans notre paroisse dès 1659. Il décède à Châtelneuf en 1696 à 72 ans.

## LES ÉGLISES PAROISSIALES

Ainsi que nous le signalons au début de ce cahier, la première église paroissiale se trouvait à proximité immédiate du château érigé par les comtes de Forez au XIII<sup>e</sup> siècle à Fraisse. Le château a été détruit au XVI<sup>e</sup> siècle. La petite église a mieux traversé les siècles et elle est toujours là. Nous réunissons quelques documents relatifs à deux visites pastorales faites à cette première église.

### Visites pastorales de l'église paroissiale de Châtelneuf

1) par Jean de Talaru en 1379

Nous retrouvons une petite trace de la visite pastorale effectuée dans notre église grâce au travail de l'abbé Merle <sup>86</sup> qui relate la plus ancienne visite pastorale du diocèse de Lyon qui eut lieu entre 1378 et 1379. Concernant le Forez, elle débute après les fêtes de Pâques de 1379 et du 22 avril au 18 mai, c'est une longue randonnée de plus de trois semaines.

Cette visite est organisée par Jean de Talaru qui se fait aider par des commissaires. L'archevêque se tient dans un centre régional où il reçoit les curés, vicaires, prieurs, luminiers ou paroissiens.

Dans les paroisses les délégués enquêtent sur la tenue morale du clergé et des populations. Ils examinent l'état des églises, des fonds baptismaux, des livres, des reliques et surtout la façon dont est conservée l'eucharistie. Ils s'occupent également des cures et des prieurés.

Après Lérigneu [Lérigneux] et Rochi [Roche] est donc mentionné : Castri Novi, Ecclesiam Castri Novi, [Châtelneuf : église de Châtelneuf] sans aucune précision. La visite se continue ensuite sur St Bonet De Quadrellis (Saint-Bonnet-le-Courreau) puis St Georg de Cosan (Saint-Georges-en-Couzan) et Salvaing (Sauvain)...

2) par M<sup>gr</sup> Camille de Neuville 20 juin 1662

Ces visites sont faites régulièrement dans les paroisses et on peut en lire aussi le compte rendu suivant pour la visite de Monseigneur Camille de Neuville dans le Forez :

*Saint Gilles est le patron de l'église paroissiale de ce lieu. Elle est petite, mais tenue proprement.*

*Le tabernacle est de bois peint où a été trouvé un ciboire d'argent où reposait le Saint Sacrement tenu proprement.*

*Il y a un autre ciboire d'argent pour porter le viatique aux malades. L'ostensoir n'est que d'estain mais fort propre. Il y a deux calices d'argent et deux burettes de mesme.*

*Du luminaire dépend un petit terrier de 12 à 15 livres de revenu. Dans un reliquaire de cuivre il y a quelques reliques bien propres.*

*Les saintes huiles sont dans un coffret d'estain bien propre et les eaux baptismales sont en dû état.*

*Il y a cinq chasubles, six aubes, deux surplis, des croix, chandeliers et autres choses pour l'usage de l'église en suffisante quantité.*

*La cure est de la nomination du Prieur de Sail de Couzan. Le revenu du curé consiste en la moitié des dixmes de la paroisse, laquelle moitié est de 20 sestiers.*

---

<sup>85</sup> Gérard Aventurier, Alain Collet et Marie Grange, *Correspondance de la famille Du Guet*, publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 28, lettre de décembre 1683.

<sup>86</sup> *Bulletin de la Diana*, 1937, tome XXVI.

*Il y a aussi quelques fondations d'obits et autres prières au profit du curé qui en jouit.*

*Le nombre des communicants est d'environ 160.*

*L'église et le cimetière sont en dû état..*

*M<sup>re</sup> André Montagne est curé par résignation depuis environ 3 ans.*

## Réparations de l'ancienne église

Lors d'une demande de secours au préfet de la Loire, parmi les raisons évoquées pour la construction d'une nouvelle église, sont mentionnés l'éloignement de la plupart des habitants de la paroisse et le délabrement du presbytère.

En 1825, un courrier du maire au préfet mentionne des réparations faites à l'église dix ans auparavant pour une somme de 3 000 francs.

Dès 1892, les services de la sous-préfecture s'alarment au sujet de la vieille église et demandent à la municipalité de faire connaître ses intentions à ce sujet. Son état nécessiterait quelques travaux<sup>87</sup>. La société historique la Diana serait disposée à contribuer au paiement d'une partie des frais, cependant on ne peut demander l'aide de l'État car l'église n'est pas classée comme monument historique, cependant le préfet veut bien appuyer une demande de classement et de participation de l'État aux dépenses d'entretien du monument.

En 1894 les services de la préfecture et l'architecte de l'arrondissement dressent un devis pour réparer la toiture *car les eaux pluviales délabrent les reins des voûtes, désagrègent les maçonneries et l'on risque ainsi la ruine du monument.*

La société la Diana vote une subvention pour contribuer aux travaux de consolidation et la municipalité vote une somme de cent francs pour sa part contributive.

Le porche et la sacristie sont classés aux monuments historiques le 4 juillet 1931 après avoir été mis sous protection MH le 23 février 1925<sup>88</sup>. (Base Mérimée du ministère de la culture et de la communication).

C'est le 31 janvier 1934 qu'elle est classée, au titre d'objet, aux monuments historiques pour la clé de voûte portant l'inscription : L'AN MIL V<sup>c</sup> XIII<sup>III</sup> FUT POUSEE CESTE QLE P ME J BASSET. L'an mil V<sup>c</sup> XIII<sup>III</sup> (1514) fut pousée ceste qle (clé) par me Jehan Basset.

*La famille Basset qui paraît originaire de Chalmazel, a produit plusieurs architectes de mérite. Antoine Basset construisait en 1515 le chœur de Trelins, et d'après un titre découvert par M. l'abbé Peyron, archiprêtre de Boën, Mathieu Basset de Chalmazel, bâtissait en 1578 le curieux campanile de cette paroisse démolie depuis quelques années<sup>89</sup>.*

Bien que nous n'ayons pas de document pour le vérifier, nous savons que la toiture de l'ancienne église a été refaite fin du XIX<sup>e</sup> ou début du XX<sup>e</sup> siècle. Pour cela, en octobre 1894, des coupes de bois sont réalisées dans les communaux du mont Semiol. Pour la charpente de la chapelle on prévoit quatorze arbres. Cette opération est organisée par le ministère de l'Agriculture, direction des forêts.

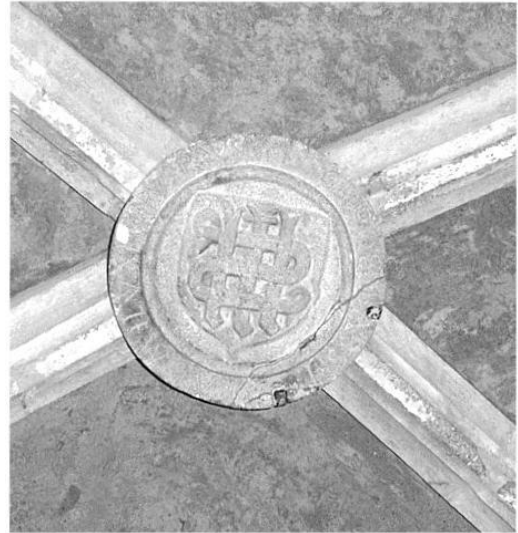
Plus récemment des travaux de consolidation intérieure ont été effectués en 2002, ces travaux permettront d'attendre une réfection ultérieure plus complète car l'édifice est maintenant hors de danger. Une grille a également été posée pour permettre de voir l'intérieur et empêcher des dégradations telles que graffitis sur les murs...

---

<sup>87</sup> *Bulletin de la Diana*, janvier-mars 1894, n° 7.

<sup>88</sup> Classement aux monuments historiques. Base Mérimée du ministère de la culture et de la communication.

<sup>89</sup> *Ibid*

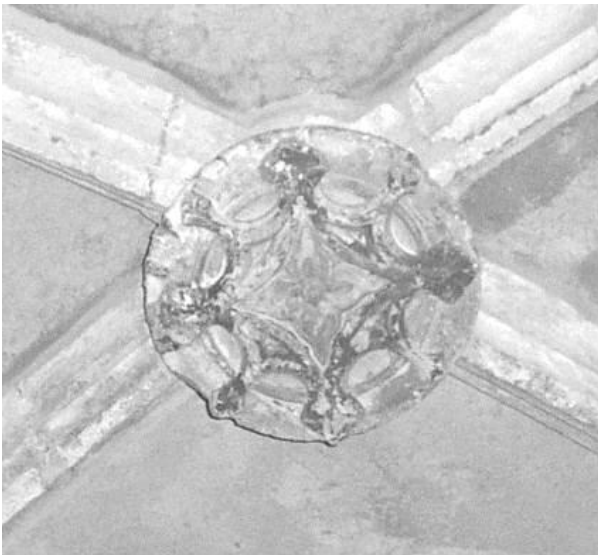


(1)

### Croquis et photo de la clé de voûte classée

Dessin provenant du pré-inventaire des monuments historiques du ministère de la Culture<sup>90</sup>, et photo de la même clé de voûte (1) qui a été l'objet de ce classement.

Nous voyons maintenant des photos des autres clés de voûte qui ornent l'église.



(2)



(3)

---

<sup>90</sup> Archives départementales de la Loire : 1111 VT 180.



(4)



(5)

### **Autres clés de voûte de l'église de Fraisse**

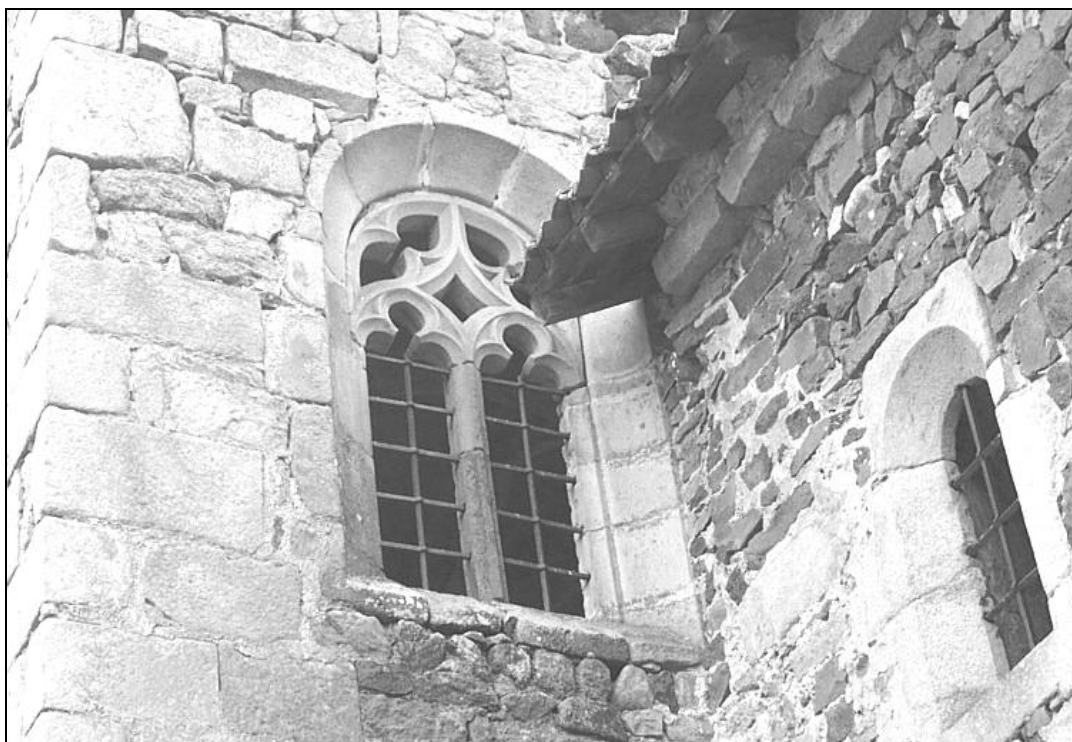
*Une autre clé de voûte dans le collatéral porte un écu aux armes de France (3) pleines, la cotice des ducs de Bourbon ayant peut-être été omise par erreur ; à une troisième, dans le collatéral droit, est suspendue une roue évidée à jour, avec fleuron hexagonal au centre... (5).*

*Au moment où l'on travaillait aux nefs de Châtelneuf, Anne de France était comtesse de Forez et il n'est pas impossible que l'écu de France où nous avons remarqué l'absence de la cotice de Bourbon représente ses armes. L'édifice a été peut-être élevé à ses frais. Moins de dix ans plus tard le Forez était confisqué... Par là fut tarie la source des libéralités qui auraient pu permettre l'achèvement de l'œuvre et précipité la décadence de Châtelneuf lui-même.*

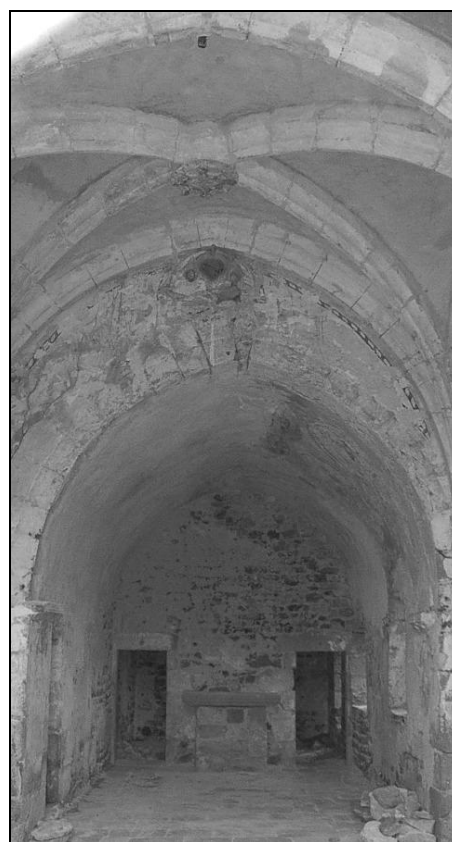
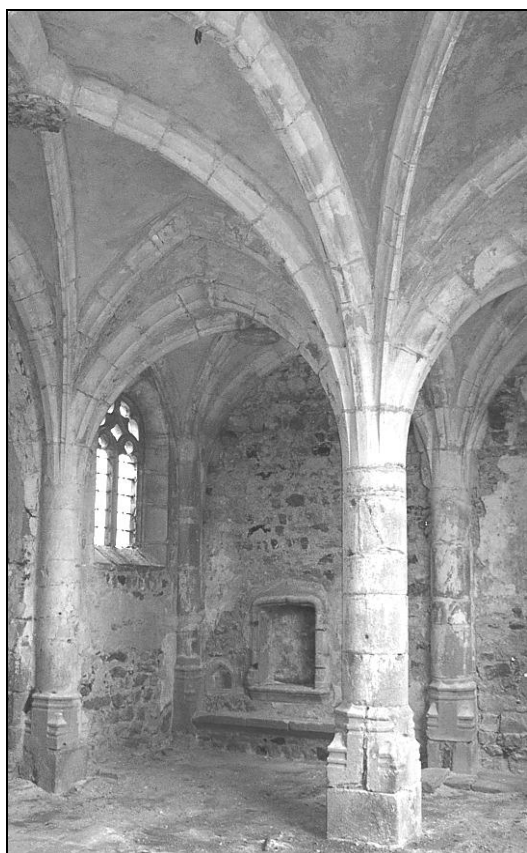
*Tout cet intérieur est d'une exquise élégance. Le granit d'un grain fin, employé pour les piliers et les arcs, est parfaitement taillé et appareillé. Nous avons ici le dernier mot d'un art arrivé à son apogée, qui n'a plus rien à apprendre comme entente de l'équilibre et connaissance raisonnée de la construction, resté d'ailleurs, grâce à la dureté des matériaux, pur des excès d'ornementation qui préparèrent la décadence du style ogival<sup>91</sup>.*

---

<sup>91</sup> *Bulletin de la Diana* : tome 7. L'excursion de 1892 relate la visite de Châtelneuf et décrit précisément la chapelle.



**Une fenêtre à meneaux de l'église de Fraise**



**Vues de l'intérieur de l'église de Fraise**



## Construction d'une église paroissiale à Boibieu <sup>92</sup>

Il semble que le souhait de construire une nouvelle église et de transporter le chef-lieu de la commune à Boibieu soit resté en projet pendant de nombreuses années. Des réparations sont faites à l'église de Fraisse et les habitants rachètent le presbytère le 30 mars 1809 du soumissionnaire qui l'avait acquis lors de la vente des biens nationaux en 1792.

Comme on peut bien le penser la décision de cette construction n'a pas été très facile à accepter pour la plupart des paroissiens. Ils sont très attachés à leur petite église de Fraisse et sont aussi très inquiets devant la dépense que l'édification de cette nouvelle église va provoquer. Ils vont dans cette crainte jusqu'à déposer un acte de protestation <sup>93</sup> auprès d'un notaire.

Pourtant, lorsque la propriétaire du domaine de Boibieu veut vendre une partie de ses biens, dont sa maison, plusieurs personnes s'en portent acquéreurs.

Nous retrouvons, en 1817, cet acte de vente concernant la maison du domaine de Boibieu, avec sa terrasse, son jardin et sa chapelle, vendue par M<sup>me</sup> Godyn, fille de M. Imbert, ainsi qu'une parcelle de terrain y adossée avec grange et écurie à brebis. Ces biens sont vendus à plusieurs personnes : Pierre Chambon et Antoine Brunel de Chazeau, Pierre Forestier de Sollègue, Michel Forestier du Bost, Mathieu Masson, Pierre Épinat, Jean Fauvin de Boibieu et Pierre Vial de la Brosse (Essertines-en-Châtelneuf). Il semble que ces personnes aient mis leurs moyens en commun pour pouvoir faire cette acquisition.

Dès janvier 1818, un devis est réalisé et ce document précise les dépenses [pour] : *mesurer les toises à faire pour la construction du clocher s'élevant à vingt-huit pieds, les fondements à trois pieds... les murs pour le cimetière, les murs en demi-cercle pour le chœur, la longueur et la largeur à donner à la grange pour former la nef...* L'estimation de ces travaux se monte à 1 100 francs.

Il faut sans doute penser que l'église a été érigée en lieu et place d'un bâtiment déjà existant, en l'occurrence une grange, avec ses matériaux et sur son emplacement.

En août 1818, une enquête est réalisée pour établir les « commodés et les incommodes » de ce projet. Les avis des uns et des autres sont pris en compte, notés et comptabilisés.

Les motifs exprimés pour les avis favorables sont :

*Translation avantageuse pour tous les villages. Église dans un lieu incommode sur une montagne isolée dont les accès sont impraticables une grande partie de l'année... Si les dépenses affolent, le bâtiment Imbert est en bon état et ne nécessite que peu de réparations.*

Les raisons émises pour des avis défavorables sont :

*La translation du chef-lieu n'est pas dans l'intérêt de tous les habitants et le chef-lieu actuel est mieux situé pour la commodité de tous, l'église existe depuis des siècles, elle est en bon état car elle a eu des sommes considérables en réparations. S'il faut dépenser des sommes bien plus fortes pour construire une église et une cure à Boibieu, il serait injuste d'y faire contribuer les habitants de Fraisse, le Simon et Malécot puisque la translation leur serait nuisible et les éloignerait du chef-lieu.*

Le résultat de cette enquête est : trente opinions favorables contre vingt-sept défavorables.

Toutefois les sommes nécessaires à cet établissement sont au-dessus des moyens des habitants. Le projet doit donc être ajourné et ne pourrait se faire que sur une souscription volontaire des propriétaires qui voudront bien y participer.

---

<sup>92</sup>Documents concernant l'église : Archives départemental de la Loire, série V.

<sup>93</sup> Fonds notarial, Archives départemental de la Loire, à la Diana : Bourgeade, 2 mai 1825.

En septembre 1824, une plainte est déposée contre les habitants qui viennent démolir un mur d'une mesure dans les ruines des prisons de l'ancienne châteltenie afin d'utiliser les pierres pour bâtir leur église.

Le 30 mai 1825, M. Rolland, maire, écrit au préfet pour manifester son désaccord envers ce projet. À la lecture de l'acte de protestation daté du 2 mai 1825 on comprend que la construction est commencée par les habitants favorables au projet. Ils la réalisent *pour leur propre compte et à leurs frais, sans aucune autorisation du conseil municipal, comme une entreprise qui leur est entièrement personnelle*, selon les termes repris dans l'acte.

Mais le 5 mai 1826, c'est un courrier de M. Laurent, le nouveau maire, qui dit son opinion favorable car l'emplacement convient bien aux habitants. Il demande que l'ancien presbytère de Fraise soit vendu car cela permettrait de parer aux premiers frais. En effet, il a avancé 6 000 francs pour la construction de la nouvelle église.

Ces divers documents montrent bien que le changement de chef-lieu a été réalisé avec des hésitations, sur une période assez longue, depuis les premières démarches en 1817 jusqu'à l'achèvement de l'église en 1825. Et la construction du clocher ne se réalise qu'en 1839.

Pour les raisons qui ont motivé cette nouvelle construction, abordées succinctement lors de l'enquête des "commodes et incommodes", nous reprenons un courrier du maire, des conseillers municipaux et des habitants de la paroisse au préfet de la Loire. Ils lui demandent d'intervenir auprès du ministre de la Justice et des Cultes pour obtenir une aide afin de construire un clocher à leur église. Cette lettre n'est pas datée.

Ce courrier résume bien la situation et le déroulement des opérations.

*Les principaux habitants de la commune de Châtelneuf, ennuyés de la longueur et de l'extrême difficulté du trajet à faire pour se rendre à leur église, située sur un pic glacial à l'extrémité de la commune, effrayés d'ailleurs des dépenses prodigieuses qu'allaient exiger un vieux presbytère qui menaçait ruine de toutes parts et qu'il fallait reconstruire si le culte devait continuer à s'exercer dans ce lieu si peu à leur portée et si incommode, se consultèrent entre eux à l'effet de faire bâtir une nouvelle église dans un de leurs villages situé dans une température beaucoup plus douce et au centre de la commune.*

*Ayant obtenu l'agrément de monsieur le préfet du département ainsi que de monseigneur l'archevêque, on mit aussitôt la main à l'œuvre et la nouvelle église fut achevée au commencement du mois de juin de l'année mil huit cent vingt-cinq et l'on dépensa, soit pour l'acquisition de l'emplacement de l'église, celui du cimetière, soit pour l'achat d'un presbytère avec jardin, une somme de 9 000 francs.*

*Mais les habitants surchargés par cette dépense énorme pour eux, car la population de la commune ne s'élève qu'à 270 âmes, se trouvèrent hors d'état d'en faire de nouvelles et ne purent élever de clocher, de sorte que la cloche fut suspendue à deux pièces de bois à la porte de l'église. Tous les objets nécessaires au culte qui se trouvaient dans l'ancienne église ont été transportés dans la nouvelle.*

*Tel est l'état où en sont resté les choses mais dans l'espace de dix ans que cette nouvelle église est construite, les poteaux placés au-dessus de la cloche et les pièces de bois sur lesquelles elle porte sont presque pourries. Le mur de la façade de ladite église, auquel le clocher devait être adossé et qui est le plus exposé au mauvais temps, n'ayant été construit, à l'exception des angles qu'avec du mortier de terre est gravement endommagé, fendu et menace déjà ruine si le clocher ne vient à son appui.*

*D'ailleurs, faute de clocher le service divin ne peut s'exécuter comme il convient la cloche étant suspendue à l'entrée et contre la porte de l'église, où on ne peut sortir pour les processions, n'étant que fort peu élevée. On ne peut sonner ni pendant les baptêmes, ni pendant les enterrements, car le son se concentre de telle sorte dans l'intérieur que lorsque la cloche sonne on ne s'y entend plus. Enfin la cloche étant à si peu d'élévation est entièrement inutile pour l'annonce des offices par rapport même aux hameaux les plus rapprochés, car le son ne peut y parvenir. C'est donc un clocher qu'il*

*s'agit de construire et qui est de la nécessité la plus urgente, et néanmoins la commune composée d'un si petit nombre d'habitants, épuisée par les dépenses qu'elle a déjà faites, dépourvue de toute ressource se voit dans une impossibilité absolue de fournir aux frais de cette construction et tout ce à quoi elle peut consentir dans cette extrémité est à une contribution de cinq cent francs.*

*Les soussignés, Monsieur le Curé, le Maire, les fabriciens et les membres du Conseil municipal ont donc l'honneur de vous supplier instamment et très respectueusement, Monsieur le Préfet, de vouloir bien prendre en considération leur très humble demande et de leur faire obtenir quelques secours de la part du Gouvernement, ainsi que de Monsieur le Ministre de la Justice et des Cultes, en attendant, ils vous prient de daigner agréer l'hommage du profond respect avec lequel ils ont l'honneur d'être.* <sup>94</sup>

La maison Imbert, après quelques aménagements, devient le presbytère. On bâtit de nouveaux murs, des cloisons et des escaliers. On construit un four en brique pour cuire cinq doubles décalitres de farine. On amène l'eau au jardin par un aqueduc et on refait le toit avec 2 500 tuiles creuses. Le montant total de ces travaux est de 1 536 francs 56 centimes.

Malgré les difficultés à surmonter la nouvelle église est bâtie. Elle est consacrée le 18 juin 1825. M<sup>gr</sup> de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon stipule :

- *Le culte sera provisoirement et jusqu'à nouvel ordre exécuté à Boibieu dans la nouvelle église ;*
- *Tous les objets nécessaires au culte seront transportés de l'ancienne église à la nouvelle ;*
- *Monsieur le Curé fera son habitation dans le nouveau presbytère.*

C'est alors l'abandon du lieu de culte de Fraisse pour la nouvelle église de Boibieu. Ce hameau devient ainsi le chef-lieu de la commune à partir de cette période.

La construction de cette nouvelle église a eu de très lourdes conséquences financières. Malgré de nombreuses sollicitations du conseil de fabrique et de la municipalité, il faudra attendre 1839 pour pouvoir enfin construire le clocher, soit quatorze ans après la fin de l'édification de l'église elle-même. Pour en diminuer le coût on décide de récupérer les matériaux du clocher de l'ancienne église de Fraisse et de le reconstruire à l'identique pour la nouvelle église.

Un devis est établi par M. Trabucco, architecte du département. En voici les termes :

### ***Devis des ouvrages à faire pour la construction d'un clocher***

#### ***Observations sur ce projet***

*La commune de Châtelneuf ayant obtenu le changement de son chef-lieu, fit construire il y a quinze ans une nouvelle église à laquelle, faute de ressources nécessaires, il lui fut impossible de joindre un clocher.*

*Depuis cette époque la cloche qui sert aux besoins du culte est placée presque au niveau du sol sur une mauvaise charpente où elle pourrait être facilement endommagée par la malveillance. C'est pour changer cet état de choses tout à fait inconvenant que le Maire nous a chargés de rédiger ce projet.*

#### ***Détail des travaux***

*Le clocher sera construit au-devant de l'église à l'endroit qui avait été disposé à cet effet.*

*Il aura 13 m 30 cm de hauteur depuis le sol jusqu'à son sommet au niveau de la naissance des combles, 5 m de longueur.*

*Il sera voûté au niveau du plafond de l'église et la hauteur entre le dessus de cette voûte et le plancher du beffroi sera de 3 m.*

---

<sup>94</sup> AD série V.

Tous les murs seront en bonne maçonnerie faite avec des pierres du pays, les linteaux de la porte d'entrée de l'église seront garnis d'un chambranle en pierre de taille ainsi que ceux de l'œil de bœuf qui sera au-dessus de cette porte. Ceux des huit croisées du clocher seront aussi en pierre de taille, mais sans moulures. Tous les cordons et les angles seront également en pierre de taille appareillés par assise d'égale hauteur et avec une saillie sur les parements vus des murs de trois centimètres. Toutes les autres parties des parements vus des maçonneries seront faites en moellons proprement amillés et posés par assise de niveau et rachetant celles de pierre de taille des angles.

La voûte sera en maçonnerie et la couverture en tuiles creuses. Tous ces ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et conformes dans toutes leurs dimensions aux dessins qui seront joints à ce devis.

La pierre proviendra de la démolition de l'ancien clocher et de l'ancienne cure et sera transportée à pied d'œuvre par les habitants. Les bois et la tuile proviendront des mêmes démolitions.

### **Métrée et estimation des ouvrages :**

Élévation des murs, fondations comprises, jusqu'au plancher du beffroi	151,62
Partie supérieure	65,75
Voûte	9,75
Mur pour l'escalier du clocher, fondations comprises	12,60
Mur d'échiffre de l'escalier	1,80
 Cube total de la maçonnerie	 241,52

### **Détail du prix d'un mètre cube :**

La pierre sera rendue à pied d'œuvre par les habitants.

Chaux par mètre cube de maçonnerie	2,50
Sable ou gor	0,50
Façon du mortier, fourniture des cintres pour la voûte, taille des pierres pour les chambranles, la corniche, les cordons et les angles, amillage de celle des parements et rejointement des maçonneries :	3,00
	<hr/>
	6,00
1/20 <sup>e</sup> pour les outils et faux frais	0,30
1/10 <sup>e</sup> de bénéfice pour l'entrepreneur	0,63
	<hr/>
Prix d'un mètre cube	6,93

À ces prix les 241 m 52 c coûteront 1673,73

### **Dallage de l'entrée**

longueur 5 m, largeur 4 m = 20 m<sup>2</sup> à 3,30

Le mètre, la pierre devant être fournie à pied d'œuvre, pour chaux

Sable et main-d'œuvre 60,00

### **Couverture**

Longueur 7,80 m, largeur développée 9,60 m = 74,88 m<sup>2</sup>

à 1 F le mètre pour fourniture mortier et main-d'œuvre 74,88

### **Objets divers**

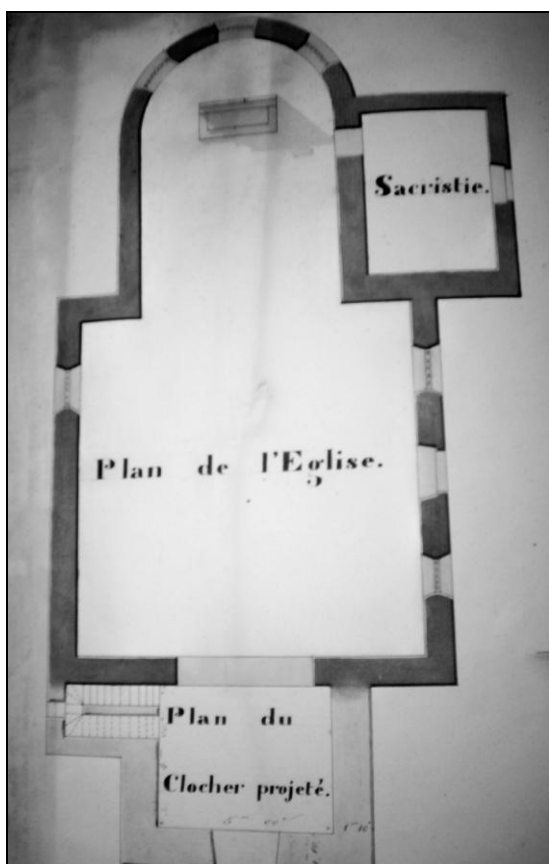
20 m<sup>2</sup> de plancher pour recevoir le beffroi, bois fourni par la commune

à 2 F le mètre pour la main-d'œuvre et les clous 40,00

Un escalier en bois pour aller de la voûte du clocher au beffroi, pour main-d'œuvre 6,00

La façon et la pose de la charpente du couvert, bois fourni par la commune 30,00

<i>Celle de la charpente du beffroi, bois également fourni par la commune</i>	130,00
<i>Les fers nécessaires pour cette charpente</i>	80,00
<i>La porte d'entrée de l'église à deux vantaux en bois dur à parement, un imposte au-dessus, avec les ferrures</i>	180,00
<i>Le vitrail de l'œil de bœuf au-dessus, garni d'un treillis en fil de fer</i>	30,00
<i>La pose des marches de l'escalier du clocher qui proviendront de l'ancien clocher</i>	
<i>Fourniture de mortier et main-d'œuvre</i>	40,00
<i>Le crépissage et le blanchissage du dessous du clocher à l'entrée de l'église</i>	
<i>Fourniture et main-d'œuvre</i>	35,00
<i>La mise en place de la croix au-dessus du clocher, qui proviendra de l'ancien clocher</i>	10,00
 <i>somme à valoir pour dépenses imprévues</i>	 110,39
<i>Honoraires de l'architecte pour rédaction du projet et réception des ouvrages : 1/20<sup>e</sup></i>	125,00
<b>TOTAL</b>	<b>2625.00</b>



1



2

**Plans de l'église (fig. 1) et projet de clocher (fig 2) par Trabucco, 1838**

L'église a enfin son clocher. Pourtant, d'autres travaux suivront rapidement. En 1845 il faut réparer le plafond de l'église, puis en 1864 il y a lieu de faire des travaux d'assainissement. Pour cela, on demande des aides au département. Il faut encore solliciter des secours auprès du ministère de l'Instruction publique et des Cultes pour l'acquisition d'objets mobiliers nécessaires à l'exercice du culte car l'église a été cambriolée en janvier 1851 et le curé Berne écrit une demande au préfet.

En 1903, M. Arnaud, maire, écrit une demande au sous-préfet pour effectuer des réparations au clocher et faire refondre la cloche. Pour étayer sa demande il relate un fait divers : un incendie a eu lieu quinze jours plus tôt, on n'a pas pu faire sonner la cloche pour avoir de l'aide des hameaux voisins... la maison et le mobilier ont été complètement détruits. De plus, si la commune a une fête, la cloche met beaucoup d'entrain par ce son harmonieux pour égayer la population et annoncer la fête. Et enfin le clocher est lézardé sur différents points.

Les crédits nécessaires sont votés car les réparations sont très urgentes. Le conseil de fabrique donne son entière approbation au conseil municipal et le remercie car il ne possède aucune ressource pour aider financièrement à ces travaux.

Un devis a été établi en vue de ces travaux à réaliser. Il faut :

1°) consolider le clocher à l'aide de quatre clés de serrage en fer forgé ;

2°) réparer le beffroi et consolider les fermes avec des croix de Saint-André ;

et enfin

3°) refondre la cloche communale évaluée à 925 kilos : addition de métal pour déchet de refonte, fourniture d'un battant neuf, remplacement de la monture en utilisant la roue que l'on consolidera, dépose et repose...

Montant total des travaux évalués à : 2 700 francs.

Un traité de gré à gré est conclu entre M. Arnaud, maire et M. Arragon, ingénieur des arts et manufactures à Lyon. L'inscription gravée sur les cloches nous confirme que c'est bien monsieur Arragon qui a réparé la grosse cloche (dite du conseil municipal) en 1903 et fondu la seconde (dite du conseil paroissial) en 1905.

On peut donc remarquer que la construction de l'église puis celle du clocher et l'entretien qui a suivi ont été des postes de dépenses très importants pour la commune. Il faut aussi en conclure que si le clocher de l'église de Fraisse a été démonté et ses matériaux réutilisés pour la nouvelle église, c'est bien à cause d'un cruel manque de finances.



**Clé de voûte <sup>95</sup> à la jonction des voûtes sous le clocher**

Les derniers travaux de rénovation et d'entretien ont eu lieu en 1982.

---

<sup>95</sup> Cette clé de voûte a certainement été amenée de Fraisse avec les autres matériaux lors du transfert du clocher.

## Les cloches

Dans le clocher il y a actuellement deux cloches suspendues au beffroi. Sur le beffroi est gravée la date de 1788. Rendons donc visite à celles qui rythment notre vie quotidienne, accompagnent nos peines et embellissent nos joies.

Lorsque nous arrivons en haut du petit escalier en pierre qui monte en colimaçon et se continue en bois, après avoir franchi ces dernières marches, nous nous glissons dans les poutres de la charpente et en nous redressant en face de la première cloche, dite « petite cloche du conseil paroissial » sur la première partie que nous voyons face à nous, nous lisons :



**Une cloche nommée Jeanne-Marie**

MALLA NOSTRA PELLE BONA CUNCTA POSCE  
JE SUIS LA VOIX DE DIEU, JE VOUS APPELLE A LA PRIERE  
ECOUTEZ-MOI,  
JE M'APPELLE **JEANNE-MARIE**  
MON PARRAIN FUT M<sup>R</sup> JEAN-PIERRE ARNAUD-EPINAT DU BOURG  
MA MARRAINE M<sup>LLE</sup> MARIE CHAMBON DE CHAZEUX  
JE FUS BENITE PAR M<sup>R</sup> A.BROSSE CURE ARCHIP. DE N.D. DE MONTBRISON

puis nous contournons cette cloche et nous lisons alors :

CŒUR IMMACULE DE MARIE PRIEZ POUR NOUS  
L'AN 1905 PIE X ETANT PAPE PRE H<sup>OR</sup> CARDINAL COULLIE ARCHIPRETRE  
J<sup>PH</sup> BARTHOLLIN, CURE, GILLES ARNAUD PRESIDENT DE LA FABRIQUE  
A.MEUNIER. A.BARRIER. J.BONNEFOY. J.CH ARNAUD MAIRE  
P.BRUNEL ETANT FABRICIEN  
JE FUS ACQUISE GRACE AUX OFFRANDES GENEREUSES  
DES HABITANTS DE CHATELNEUF

CH. ARRAGON INGENIEUR CHEVALIER DE LEON XIII FONDEUR LYON

Nous avançons maintenant un peu plus pour voir la seconde cloche, et la plus grosse dite « grosse cloche du conseil municipal » et nous lisons :



**Une cloche nommée Charlotte-Françoise**

CHRISTUS VINCIT CHRISTIS REGNAT CHRISTUS IMPERAT  
CHRISTUS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT.

JE M'APPELLE **CHARLOTTE-FRANCOISE**  
MON PARRAIN FUT JEAN CHARLES ARNAUD. MAIRE.  
MA MARRAINE M<sup>ME</sup> FRANCOISE VIAL EPOUSE DE M<sup>R</sup> GILLES ARNAUD DE SOLLEGUE  
JE FUS BENITE PAR MR ALEXIS BROUSSE CURE ARCHIPR. DE N.D DE MONTBRISON.

En passant sur la droite on lit cette inscription :

ST GILLES  
PRIEZ POUR NOUS

puis sur l'arrière nous découvrons :

CŒUR SACRE DE JESUS AYEZ PITIE DE NOUS  
JE FUS FONDUE EN 1612  
L'AN 1903 PIE X ETANT PAPE PRE H<sup>OR</sup> CARDINAL COULLIE ARCHIPRETRE  
J<sup>PH</sup> BARTHOLLIN, CURE, J.C ARNAUD MAIRE, JE FUS REFONDUE  
PAR LES SOINS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPOSE DE M<sup>RS</sup>  
J.CH ARNAUD MAIRE, H.GUILLOT ADJOINT, GILLES ARNAUD, A.MEUNIER, M<sup>EL</sup> JAMBIN, P.BRUNEL,  
ST<sup>EPH</sup>.GORAND, M<sup>ATH</sup>.BREUIL, CL ARNAUD-EPINAT  
CH.ARRAGON INGENIEUR CHEVALIER DE LEON XIII FONDEUR LYON



Ainsi, en 1839, après de longues années d'attente notre commune fait construire le clocher et installer dignement la cloche qui avait été descendue de Fraisse et, faute de moyens, suspendue à l'entrée de l'église sur une charpente de bois.

En 1903, des réparations importantes sont effectuées au clocher (voir page 78). La première cloche, nommée Charlotte-Françoise (datée de 1612) est refondue et réinstallée, puis une seconde cloche, nommée Jeanne-Marie, (datée de 1905) vient équiper le clocher rénové.

Depuis l'électrification du système la sonnerie se déclenche automatiquement. Il ne faut cependant pas oublier que depuis fort longtemps dans la paroisse où il n'y avait plus de prêtre résident ni de vicaire, cette charge de sonner les offices, l'angélus matin et soir, était confiée à des paroissiens qui s'en acquittaient avec dévouement.



L'église et son clocher, en avant le presbytère et à sa droite l'ancienne école.



Au sommet du clocher une girouette a remplacé la croix initiale qui ornait le clocher à Fraisse (devis p. 77). Dessin de cette croix ci-contre, à droite.



Pour établir la liste des prêtres qui ont exercé leur sacerdoce dans la paroisse, nous nous référons à l'ouvrage : *Les paroisses du Diocèse de Lyon* de Vachet, que nous complétons grâce à divers documents des archives diocésaines de Lyon aimablement mis à notre disposition. Ces précisions complémentaires figurent en italique :

- Pierre Galmier 1468, nom donné dans un carnet de visite,
- Adrien Daupetit,

- *Dessaigne, 1496*
- Jean Sigaud, 25 octobre 1595,
- Claude Dumas, 15 juin 1609,
- *Antoine Chaslon 1642 : mentionné dans l'acte rédigé à propos de sonnerie des cloches.*
- André Montagne, (quelquefois orthographié Montaigne) 1659, [décédé à Châtelneuf le 8 août 1696, âgé de 72 ans et inhumé dans l'église dudit lieu] ; registres paroissiaux de Châtelneuf.
- Noël Egroyard, curé de Châtelneuf (mention de son décès au 3 mai 1679 dans série suppl. E des archives départementales.
- Jean Montginot, 20 août 1696,
- Claude Dubruc, 13 novembre 1697,
- Pierre Barthollin, 29 octobre 1703,
- Mathieu Thomas, 17 août 1705, [décédé à Châtelneuf le 2 octobre 1742 à 67 ans] ; registres paroissiaux de Châtelneuf.
- André Barel, 27 octobre 1742,
- Thomas 1789. *Ce prêtre sera le dernier à tenir les registres d'état civil et ceci au 31 décembre 1792. A partir de cette période ils seront rédigés par des "agents de la commune" puis par les maires. Les prêtres tiennent toujours des registres pour y enregistrer les baptêmes, communions, mariages et décès.*

Il y a eu des vacances à diverses reprises. Après 1801 et le Concordat nous retrouvons :

- Joseph Buisson, février 1803, prêtre missionnaire,
- Pierre Durand, janvier 1813,
- Jean-Joseph Thomas, février 1824,
- Pierre Massacrier, octobre 1827,
- Jean-Claude Protière, juillet 1834,
- Jean-Marie Joannet, avril 1837,
- Jean-Marie Berne, mai 1844,
- Pierre Million, mars 1868,
- Gilles Dumas, décembre 1869, *le recensement de 1872 précise, 68 ans, né dans la commune.*
- André Durand, novembre 1875, *le recensement de 1872 dit : Durand Martin, 53 ans, né à Montbrison.*
- Jean-Louis Goure, novembre 1879. *Né en 1836, ordonné en 1868 et à Châtelneuf en 1879,*
- Henri Vincent Joseph Barthollin, né le 3 avril 1853 à Saint-Martin-la-Sauveté, ordonné prêtre en 1878, nommé à Châtelneuf en mars 1895, *encore à Châtelneuf en 1902 et 1905, (inscription sur les cloches).*
- Pierre-Henri Rival, né le 15 mars 1865 à Bard, ordonné prêtre le 20 décembre 1890 et nommé à Châtelneuf en 1905. *Décède le 10 juin 1908.*
- Joseph Boudier, né le 7 juin 1872 à Saint-Georges-en-Couzan, ordonné le 4 juin 1898, nommé à Châtelneuf en 1908, *reste jusqu'en 1920. Après Châtelneuf il sera curé à l'Hôpital-s-Rochefort. Il décède le 26 juillet 1923.*

À partir de 1914 la paroisse dépend de l'archiprêtré de Montbrison et non plus de celui de Saint-Georges-en-Couzan.

- Benoît Gaillet, né le 30 mars 1885 à Saint-Bonnet-le-Château, ordonné prêtre le 18 décembre 1909, nommé à Châtelneuf en 1920 jusqu'en 1925. Il décède le 16 mars 1944.

*À partir de 1926 et jusqu'en 1944 Châtelneuf n'a plus de prêtres nommés pour sa paroisse.*

*Entre 1944 et 1948, M. Joseph Soulier en est l'administrateur. On se souvient aussi de M. Mazencieux qui venait de Saint-Bonnet-le-Courreau où il avait été nommé en 1948. Entre 1957 et 1961 c'est M. Pabiot curé d'Essertines qui officie dans la paroisse. De 1962 à 1970 c'est M. Mazenod puis le Père Pierre Guyot viendra de Saint-Bonnet-le-Courreau pour les offices et il se dévouera jusqu'à un âge très avancé. L'abbé Faveyrial, natif de Saint-Bonnet-le-Courreau viendra aussi souvent à Châtelneuf.*

*En décembre 1970 est créé le nouveau diocèse de Saint-Étienne qui est formé des arrondissements de Saint-Étienne et Montbrison.*

*Depuis 1999, Châtelneuf appartient à la nouvelle paroisse, Sainte-Thérèse-des-Montagnes-du-Soir qui se compose de dix-neuf villages (anciennes paroisses) avec quatre relais de communautés ecclésiales et des équipes liturgiques pour assumer l'animation de cet ensemble de neuf mille habitants<sup>96</sup>.*

## **Le curé Charmet**

Au fond de l'église se trouve une plaque commémorative qui a été placée là par les paroissiens afin de garder le souvenir d'un prêtre qui a exercé chez nous avant la seconde guerre mondiale.

Cette plaque joue bien son rôle de témoin car nous voulons en savoir un peu plus sur cet homme et l'histoire qu'il a vécue en tant que soldat puis prisonnier, tout en remplissant son sacerdoce de prêtre, dans des conditions aussi difficiles.

Nous relevons ci-dessous les notes retrouvées et le concernant.

Antoine Charmet est né le 26 décembre 1906 à Saint-Martin-la-Plaine, ordonné prêtre le 29 juin 1932. Il était aussi professeur de seconde au séminaire de Montbrison dès septembre 1933.

Du fait de notre rattachement à l'archiprêtré de Montbrison le curé Antoine Charmet venait régulièrement desservir sur notre paroisse entre 1937 et 1939.

*Il est mobilisé en septembre 1939 et fait prisonnier.*

*Le 23 juillet 1944 il est emmené par la Gestapo à cause de son apostolat catholique.*

*Il décède au camp de Buchenwald le 2 avril 1945 (lundi de Pâques). Un acte est aussi enregistré à Saint-Martin-la-Plaine à cette date [Archives diocésaines à Lyon].*

Renseignements recueillis auprès de la FNDIRP <sup>97</sup>

*L'abbé Charmet, exerçant à Lyon Saint-Étienne, était prisonnier de guerre et aumônier-infirmier des commandos 211 puis 230 du Stalag VI G – Bonn-Duisdorf.*

*Il fut arrêté, sur le territoire du Reich, par la Gestapo, car appartenant à un groupe de membres de l'Action catholique (groupe Cologne Rhénanie) qui étaient également aumôniers, soit auprès de prisonniers de guerre, soit auprès de requis du STO.*

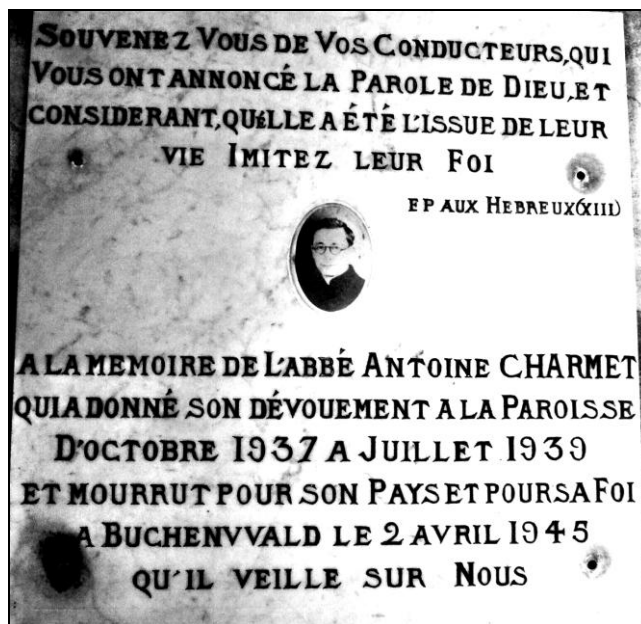
---

<sup>96</sup> Émile Meunier, "Il était une paroisse : Bard", *Village de Forez*, 2007.

<sup>97</sup> FNDIRP : Association "loi 1901" créée en octobre 1945 par les déportés et les internés cinq mois après la victoire sur le nazisme. Elle porte l'héritage de ceux qui, au cœur même des camps nazis, faisaient le serment de témoigner au nom de tous ceux qui n'en reviendraient pas de l'héritage des internés dans les prisons de la France occupée, des combattants qui se regroupaient pour accueillir les rescapés. Elle plonge donc ses racines dans les crimes sans précédent du nazisme. Un serment, fait sur les lieux même de leur souffrance liait les survivants des camps : témoigner, au nom des morts, pour veiller sur l'avenir de l'homme et sur sa dignité. ([www.fndirp.asso.fr](http://www.fndirp.asso.fr))

*Les uns et les autres étaient suspectés de formes variées de résistance (écoute de la BBC, aide aux évasions, propagande anti allemande, passages de courriers censurés, voire aide aux évadés).*

*Les membres de ce groupe, 23 au total, composé de prêtres et de scouts, ont été livrés à la Gestapo par l'autorité militaire allemande, en violation des conventions internationales. Ils furent arrêtés dans un même coup de filet déclenché le 13 juillet 1944, et emprisonnés à Brauweiler (ancienne abbaye bénédictine située à une douzaine de kilomètres à l'ouest de Cologne et transformée par la police nazie en prison cellulaire)... puis le 8 août 1944, c'est le tour de l'abbé Antoine Charmet, prêtre de Lyon-Saint-Étienne, aumônier et infirmier des commandos 211 puis 230 (près de la cathédrale de Cologne) du Stalag VI G... qui ne sera transféré à la prison cellulaire de Brauweiler que le 22 août ; du camp central de Buchenwald il sera envoyé au commando de Langensalza puis reviendra mourir à Buchenwald le 2 avril 1945.*



**Plaque commémorative à la mémoire de l'abbé Charmet placée dans l'église paroissiale**

*Cette recherche historique<sup>98</sup>, menée avec une grande rigueur, révèle enfin un épisode jusqu'alors presque inconnu. Il s'agit du décret de persécution nazi du 3 décembre 1943, et de ses dramatiques conséquences, contre l'apostolat catholique français au sein des travailleurs envoyés en Allemagne...*

*C'est le récit de la vie au jour le jour, des persécutions et de la fin de nombre de ces victimes, fidèles jusqu'à la mort à leur "résistance spirituelle".*

La lecture de ce document nous informe précisément sur le destin de ces prisonniers qui ont été victimes de tant de violences, physiques et morales, conséquence de la persécution d'un régime idéologique cruel. L'auteur relève, sans polémiquer, les complicités du régime de Vichy, mais aussi les soutiens apportés à leur apostolat par le clergé catholique allemand.

---

<sup>98</sup> Le destin des aumôniers de l'Action catholique auprès des requis et PG a été raconté par M<sup>gr</sup> Charles Molette, qui présida l'association des archivistes de l'Église de France et fit sa thèse de doctorat sur l'Action catholique, sous le titre « En haine de l'Évangile », victimes du décret de persécution nazi du 3 décembre 1943 contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne 1943-1945. Éditions Fayard 1993 [Fédération nationale des déportés et internés Résistants et patriotes].

## Saint Isidore et saint Gilles

Ces deux saints retiennent notre attention parmi tous ceux dont les statues ornent l'église car saint Isidore est aussi honoré par une confrérie de la paroisse et saint Gilles est le saint patron.



**Saint Isidore**

### **Saint Isidore, saint patron des laboureurs et sa confrérie**

Comme dans de nombreuses paroisses de la région, une grande dévotion est vouée à ce saint. Il est représenté ici avec son attelage de bœufs ainsi que sa bêche, le regard suppliant tourné vers le ciel.

Lors des funérailles d'un membre de la confrérie une bannière était portée par quelques membres présents et une aide financière est attribuée à la famille du confrère décédé.

Cette confrérie est toujours très active dans la paroisse où se continue la tradition (plus de 150 adhérents).



**Saint Gilles**

### **Saint Gilles, saint patron de la paroisse de Châtelneuf**

Saint Gilles (640-720) était natif d'Athènes. Il fit des études brillantes.

Il vient en Occident et débarque à Marseille. Il veut vivre dans la solitude et s'installe dans une grotte. Il jeûne et ne se nourrit que du lait d'une biche.

Lors de l'invasion des Visigoths, pendant une chasse organisée, cette biche est pourchassée par les chiens des envahisseurs. Elle se réfugie aux pieds de son maître et elle est ainsi sauvée (*La vie des saints...* Abbé Jaud)

## Cimetières

Le premier cimetière se trouvait à côté de l'ancienne église paroissiale à Fraisse. Lors du transfert de l'église, il est abandonné.

Un second cimetière trouve sa place près et autour de la nouvelle église, en 1825 à Boibieu.

Enfin, un troisième cimetière, celui utilisé actuellement, est construit pour remplacer le précédent. Il est placé depuis environ 1930 en dehors du bourg, sur la route de Montbrison.

## CAHIER DE DOLÉANCES

En 1789 on établit des cahiers de doléances pour préparer les états généraux. On retrouve le déroulement de cette assemblée <sup>99</sup> pour Châtelneuf.

**Paroisse de Châtelneuf** : Pop : 32 feux (25) – Dioc. Lyon – Archip. Montbrison – Élect. Montbrison – Loire, arr. Montbrison – c. Saint-Georges-en-Couzan.

**Procès-verbal** :

**Ass.** : 8 mars "en la place publique... au défaut d'officier... devant Barthélémy Sollezel, syndic." 31 comparants énumérés dans le cahier (11 signatures).

**Députés** : Ant. Chambon et Barth. Robert.

*Paroisse de Châtelneuf – Aujourd'hui, dimanche huitième mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, sont comparus en la place publique, au défaut d'officier, par devant nous Barthélémy Solleyzel, syndic, Jacques Laurand, Antoine Chambon, Jean Rolland, membres de la municipalité, les sous-nommés, Pierre Guillot, Jean Monier, Claude Gorand, Pierre Brunel, Barthélémy Mazet, Claude Forestier, Barthélémy Robert, Laurand Forestier, Claude Bounenchy, Pierre Épinat, Zacharie Vers, Claude Fauvin, Mathieu Masson, Jean-Marie Guillot, Mathieu Chambon, Antoine Malécot, Antoine Dérory, Jean Brunel, Antoine Dussat, Sébastien Vilette, Annet Griffond, Benoit Dumas, Mathieu Griot, Jean Vernet, Benoit Griot, Baptiste Banet, Jean Faure, la veuve Chambon, tous âgés de vingt-cinq ans et au-dessus, compris dans les rôles des impositions, habitant cette paroisse composée de trente-deux feux, lesquels pour obéir aux ordres de Sa Majesté, portés par ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des Etats généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé, ainsi qu'à l'ordonnance de M. le Bally de Forest dont nous avons tous une parfaite connaissance tant par la lecture qui vient de nous en être faite, que par la lecture et publications cy-devant faite au prône de la messe de paroisse par M. le curé le susdit jour du présent mois et par la lecture et publication et affiches pareillement faites le même jour à l'issue de ladite messe de paroisse au-devant de la porte principale de l'église.*

*Nous nous sommes d'abord occupé de la rédaction de notre cahier de doléances, plaintes et remontrances et en effet y ayant vacqué, le tout bien examiné, vue la misère du peuple, la surcharge des impôts, soit de tailles, dixièmes, chemins et autres auxquels on ne peut subvenir, nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de charger nos députés de supplier les MM. de l'assemblée des trois états de faire de très humbles et très respectueuses remontrances à Sa Majesté et lui demander la diminution des impôts, poind de privilégiés, une égale répartition, la suppression de la gabelle, la réforme des abus dans l'administration, tout ce qui peut contribuer au besoins de l'Etat et au soulagement du peuple. Ladite paroisse situé dans un terrain très ingrat et chargé d'une masse en tout impôts de **trois mille neuf cent dix neuf livres**, que la plupart des habitants doivent autant que leurs fonds valent et qu'il est impossible de payer les impôts du revenu de leurs biens. Il faut qu'on prene des moiens pour parvenir à une plus juste répartition, que les biens soient imposées dans les paroisses où ils sont situé, que tous les privilèges et juridiction seigneuriale soient supprimé, que les affaires soient jugé au baillage royal le plus proche en dernier ressort jusqu'à la somme de dix mille livres, que les rentes nobles sans servis ne puissent s'arréger au-delà de cinq ans, que les aides et gabelles soient supprimé, qu'il n'y ait dans le Royaume qu'un même pois et même mesure. On*

---

<sup>99</sup> Étienne Fournial, Jean-Pierre Gutton, *Cahiers de doléances de la province de Forez*, 1974. Manuscrit original déposé à la Diana 6 B 216.

demande une augmentation pour les portions congrue et supprimer le casuel. Nous avons trois privilégiés dans notre paroisse et qui sont compris dans le nombre des feux cy-dessus.

À Châtelneuf, ledit jour et an que dessus et ont signé ceux qui l'ont sçu faire et les autres ont déclaré ne le savoir, de ce enquis. Guillot, Chambon, Griot, Vernet, Laurent, Fauvin, Guillot, Rollant, Robert, Dumas, Banet, Solezel, syndic.

## APRÈS LA RÉVOLUTION

### Vente des biens nationaux en 1791 <sup>100</sup>

#### Châtelneuf :

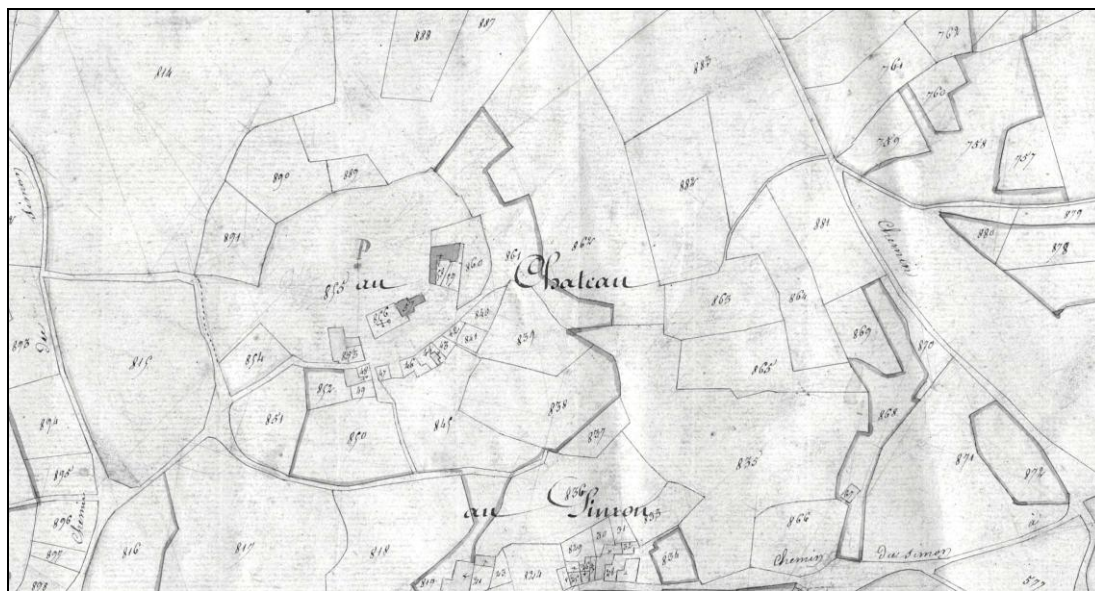
1° Uniquement un tènement de terre, pré et bois, propriété de la cure, vendu conjointement à un notable de Montbrison, et au curé de la paroisse pour 3 000 Livres, d'ailleurs en partie impayées.

2° La coutumière maison curiale cédée pour 1 608 Livres.

Les parcelles de terre, pré et bois ont été cédées aux consorts Duguet et Thomas

L'état de sections des matrices cadastrales permet de retrouver qu'à partir<sup>101</sup> de 1841 l'ancien presbytère [de Fraisse] appartenait à M. Guillot Jean-Marie puis à ses descendants jusqu'à 1898, qu'il est au nom de M. Combat François. Un plan du communal de Fraisse de 1903, établi par M. Bousquet notaire à Saint-Bonnet-le-Courreau, mentionne toujours ce même propriétaire.

Le plan cadastral napoléonien (début XIX<sup>e</sup>) montre l'église et la maison curiale, alors biens communaux. Depuis plusieurs années la maison curiale a été rénovée et appartient à M. et M<sup>e</sup> Voldoire. Il y a toujours à proximité de l'ancienne église un jardin nommé "le jardin du curé".

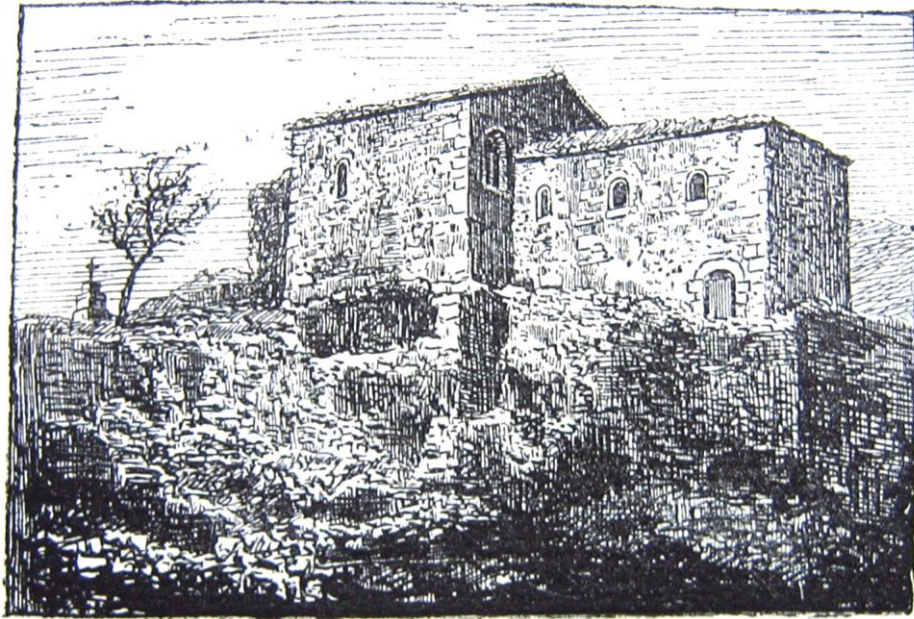


**Partie du plan cadastral napoléonien**

Les parties grisées marquent l'emplacement de la chapelle, avec la croix placée au-devant, et, en arrière l'ancien presbytère.

<sup>100</sup> Francisque Ferret, *Bulletin de la Diana*, tome L, page 476.

<sup>101</sup> Nous ne pouvons dire depuis quelle date précise ce bien est à un particulier. Le cadastre le mentionne à partir de cette date.



625. — ÉGLISE DE CHÂTELNEUF  
*Dessin de F. Thiollier, d'après une photographie de E. Brassart.*

(Forez pittoresque et monumental de Félix Thiollier)

\*

\* \*

## Constitution des départements, districts et cantons

Dans l'*Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire* d'Auguste Bernard parue en 1865, l'auteur précise :

*À cette même période de grande crise, 1789, il apparaît qu'il est impossible d'obtenir une représentation équitable de la nation sans une nouvelle division du territoire, basée à la fois sur sa population, son étendue et sa richesse. À cet effet seront créés les départements, par décret du 28 février 1790.*

*Chaque département sera divisé en districts et chaque district en communes.*

*Les députés des trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais ont arrêté :*

*1°) la fixation des limites de leur département qui s'appelle « Rhône-et-Loire »*

*2°) sa division en six districts : Lyon pour la ville, le second aussi dans la ville mais pour la campagne du Lyonnais, le troisième à Montbrison, le quatrième à Saint-Étienne, le cinquième à Roanne et le sixième à Villefranche.*

*3°) sa sous-division en cantons.*

Le district de Montbrison est sous-divisé en treize cantons. Châtelneuf fait partie du district nommé "Environs de Montbrison" et la commune compte alors 200 habitants.

Le canton de Saint-Georges-en-Couzan (douzième canton) est composé des communes suivantes : Saint-Georges-en-Couzan (700 hab.), Sauvain (825 hab.), Chalmazel (850 hab.), Saint-Just-en-Bas



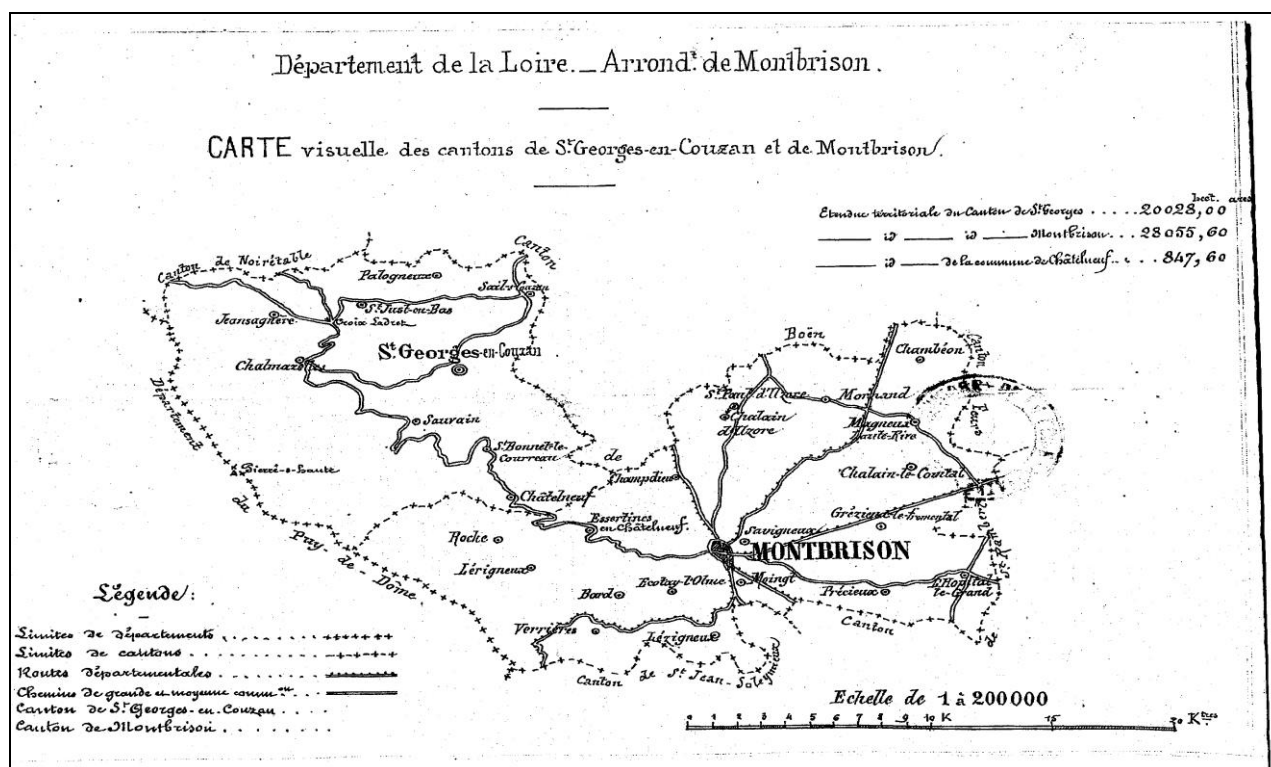
(900 hab.), Palogneaux et parcelles (250 hab.), Côte-en-Couzan (575 hab.), Saint-Bonnet-le-Courreau (1 100 hab).

Le département de Rhône-et-Loire dure peu de temps, jusqu'au 12 novembre 1793, où il est divisé en deux départements distincts<sup>102</sup>.

Le chef-lieu de La Loire est Feurs. Le 11 prairial de l'année suivante (30 mai 1794), la Convention rétablit Montbrison comme chef-lieu de district.

Par la Constitution de l'an VIII, mise en vigueur en 1800, Bonaparte modifie le système politique et change le nom de districts en arrondissements communaux administrés par un administrateur unique nommé par le sous-préfet et place à la tête de chaque département un préfet<sup>103</sup>.

À cette date on voit que Châtelneuf est intégré au canton de Saint-Georges-en-Couzan<sup>104</sup>.



Carte des deux cantons (Montbrison et Saint-Georges-en-Couzan) en 1874

### Demande de changement de canton <sup>105</sup>

Le 12 avril 1874 la commune de Châtelneuf demande à être rattachée au canton de Montbrison. Pour justifier cette demande on fait valoir la grande distance qui sépare Châtelneuf de Saint-Georges-en-Couzan, sans aucune voie de communication directe, ce qui entraîne une perte de temps et d'argent. De plus il faut

<sup>102</sup> Cf. Jean Mervillon, *Essai statistique, Saint-Bonnet-le-Courreau*.

<sup>103</sup> Cf. Auguste Bernard, *Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire*, 1865, p. 107.

<sup>104</sup> D'après [www.cassini.ehess.fr](http://www.cassini.ehess.fr) ce rattachement daterait de 1801.

<sup>105</sup> Cf. Archives départementales de la Loire : 1 M 347.

aller à Boën-sur-Lignon pour payer les droits de succession, et souvent plusieurs fois quand il manque un papier...

On demande l'avis des autres communes du canton de Saint-Georges-en-Couzan qui toutes sont défavorables à ce souhait et argumentent leur refus en déclarant que le canton est déjà peu important (9 000 âmes) et que ce serait un exemple nuisible qui pourrait entraîner d'autres communes vers d'autres cantons.

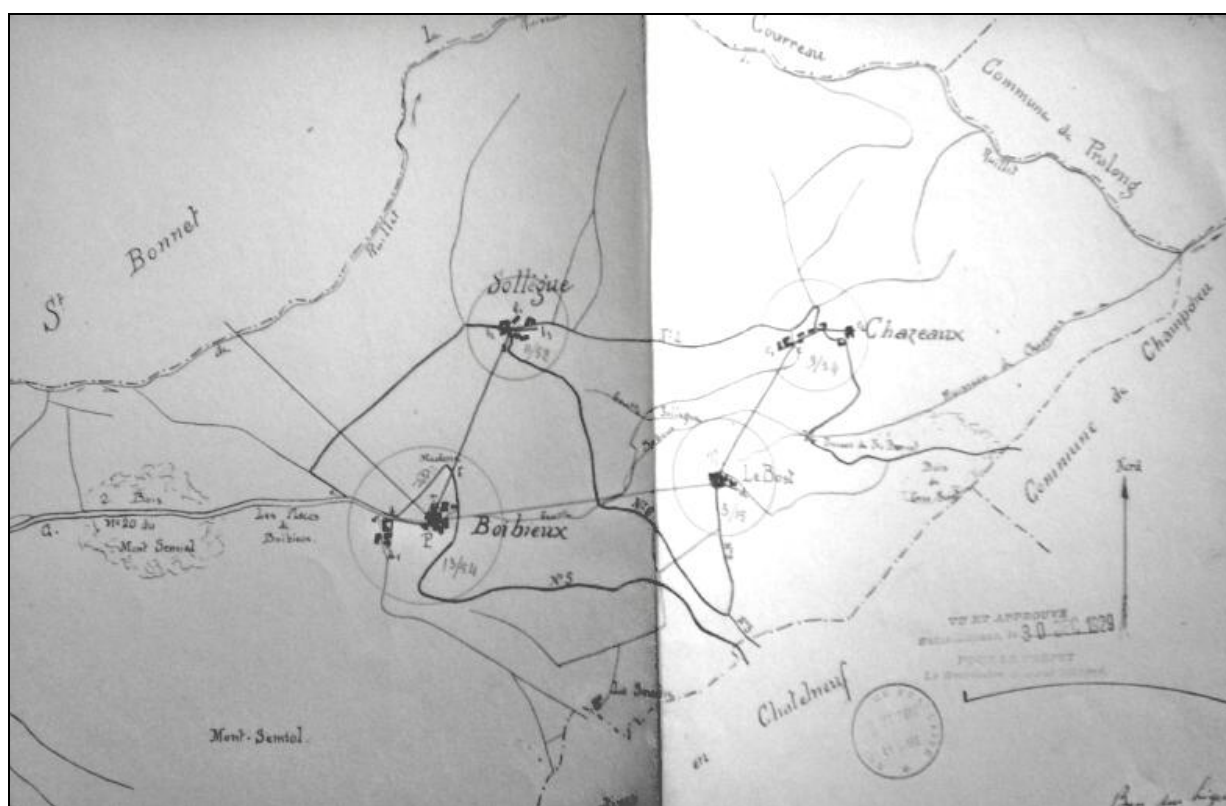
On demande aussi leur avis aux communes du canton de Montbrison, et là c'est à l'unanimité que ces communes sont favorables à cet éventuel rattachement.

L'affaire arrive au conseil d'arrondissement et celui-ci refuse cette demande. La réponse est la suivante : *Châtelneuf est limitrophe avec Saint-Bonnet-le-Courreau qui a un notaire et d'autre part l'administration des domaines s'occupe de l'installation d'un bureau d'enregistrement à Saint-Georges-en-Couzan.*

Ce bureau est effectivement créé et fonctionne quelques années, ensuite l'enregistrement est fait à Boën puis à Montbrison. Quant à la perception, elle ferme ses portes en 2004.

## Électrification

Un devis établi en décembre 1929 donne quelques renseignements sur les travaux d'électrification qui vont être réalisés dans plusieurs communes de la montagne, dont celle de Châtelneuf <sup>106</sup>.



Plan des lignes prévues pour électrifier la commune

<sup>106</sup> Archives départementales de la Loire : dossier 7 M 629.

Ce dossier émane de la Société des Forces motrices réunies du Lignon de la Loire pour le Syndicat du Lignon et s'intitule : *dossier d'électrification de la commune de Châtelneuf*. Il contient des arrêtés du préfet, une convention entre M. Jacquet, président du Syndicat d'électrification de la vallée du Lignon, etc.

Voici les grandes lignes du devis concernant la commune de Châtelneuf.

- 1) Participation au réseau haute tension ;
- 2) Réseau communal, dont :

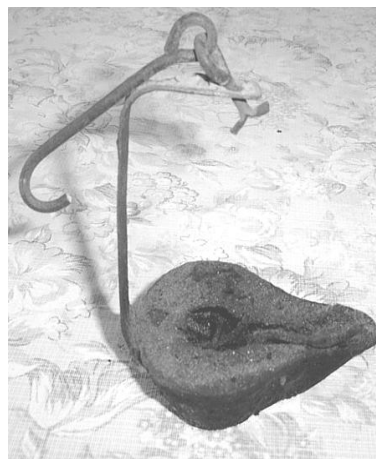
A ligne haute tension communale	néant
B Réseau moyenne tension	20 960 F
C Réseau basse tension	39 150 F
D Postes de transformation	23 540 F
Soit un total de	83 650 F

Selon un témoignage recueilli au retour d'une veillée de *Patois Vivant* du Centre Social, l'électrification a été terminée vers 1933 :

*Oui, je me souviens, j'étais gamine à ce moment-là, les gens étaient craintifs et mettaient seulement une ou deux ampoules parfois trois, et c'était des ampoules qui faisaient vingt, trente watts peut-être quarante watts pour les plus fortes, c'était une sacrée invention... Les gens avaient un peu de méfiance, ils découvraient là une nouveauté étonnante... Cela s'est fait à la même période que la route de Chazeau.... [Marthe Défrade].*

À l'occasion d'une discussion amicale un autre témoignage nous est donné :

*Quand nous avons eu l'électricité ma mère qui craignait des effets nocifs pour ses yeux, alors que la nuit tombait et que nous allumions la lampe... mettait son chapeau pour se protéger : « ou voué nu z'abimai lu zeus i que la lumière... » ça va nous abimer les yeux cette lumière [Marguerite Chambon].*



### **Lampe à pétrole et lampe à huile ou "creusio"**

L'usage des diverses lampes à huile, à pétrole et les bougies cède petit à petit la place à la fée électricité. Les craintes s'estompent rapidement devant cette nouveauté et ses nombreux avantages.

## Les voies de communication <sup>107</sup>

Comme nous avons pu le voir au début de ce travail, Vincent Durand indique le trajet que suit le chemin qui relie Montbrison en passant par Pierre-à-Chaux, Fauray, Malleray, à mi-coteau et en midi le Mont Semiol puis par Fraisse rejoint les Mûres et se continue par le chemin de Regardière jusqu'en Auvergne par la montagne. Ce chemin est donc très ancien. Il est mentionné par une chartre de 1201 qui confirme la donation faite par le comte de Forez à la Bénissons-Dieu.

En 1834, à la demande du préfet de la Loire, est établi un classement des chemins selon leur importance et utilité afin de pourvoir à leur entretien. Dans ce classement dit des "chemins de grande communication" figure le chemin n° 15 qui relie Montbrison à Chalmazel par Saint-Bonnet-le-Courreau. À la description de celui-ci nous retrouvons le même itinéraire que celui donné précédemment par Vincent Durand. Seulement après Fraisse, il se continue sur Chavannes, le bourg de Saint-Bonnet-le-Courreau, Trécisses, le Roure, le Genetey, le pont de la Pierre, puis Sauvain, et au-delà jusqu'à Chalmazel.

Le rapport rédigé par M. Trabucco précise ce qui motive ce classement :

*Il sera très utile pour les communications des montagnes d'Essertines, Roche, Châtelneuf, Saint-Bonnet-le-Courreau, Sauvain et Chalmazel avec Montbrison et pour le transport des bois qui s'exploitent sur ces montagnes <sup>108</sup>, principalement pour ceux au-dessus de Chalmazel. S'il était prolongé jusqu'à Courpières dans le Puy-de-Dôme, il deviendrait la route la plus courte pour faire communiquer Lyon, Saint-Étienne, Montbrison avec le Puy-de-Dôme et partie de l'Allier.*

Si l'on se réfère au travail de Jean Mervillon, dans son essai sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau, la réalisation de ces aménagements est longue et difficile. On peut aussi penser que la priorité des travaux est donnée aux voies les plus importantes du département, et notamment sur l'arrondissement de Saint-Étienne qui a dix-huit voies retenues pour ces rénovations, ceux de Roanne et Montbrison en ont dix chacun. Le développement du bassin houiller est ainsi favorisé. La longueur totale des voies finalement retenues sur le département est de 382 km au lieu des 650 km initialement sélectionnés.

Monsieur Trabucco assure :

*Le respect dû aux propriétés et la considération des dépenses considérables qu'il aurait fallu faire pour ouvrir des chemins parfaits ne permirent pas aux premiers inspecteurs-voyers d'abandonner le tracé des anciens chemins, il fallut se contenter de redresser de loin en loin les portions les plus irrégulières.*

*Depuis 1834 il leur a été possible de proposer des tracés plus conformes aux règles de l'art... cependant les premiers travaux ont procuré des changements avantageux à la viabilité mais il reste encore beaucoup à faire.*

En 1835, nous retrouvons une lettre du maire adressée au préfet pour des *travaux d'entretien des chemins et plus particulièrement pour "le grand chemin" qui traverse toute la commune pour aller de Saint-Bonnet à Montbrison et qui a besoin de réparations*. Sa commune se compose de 270 âmes dont 70 valets. L'entretien se fait encore aux frais des communes traversées.

En 1839 le conseil municipal prend une délibération et décide du *recouvrement en argent du montant d'une journée de prestations à dater de 1839. L'exécution en nature de la taxe vicinale ne permet pas un entretien rationnel des chemins*.

---

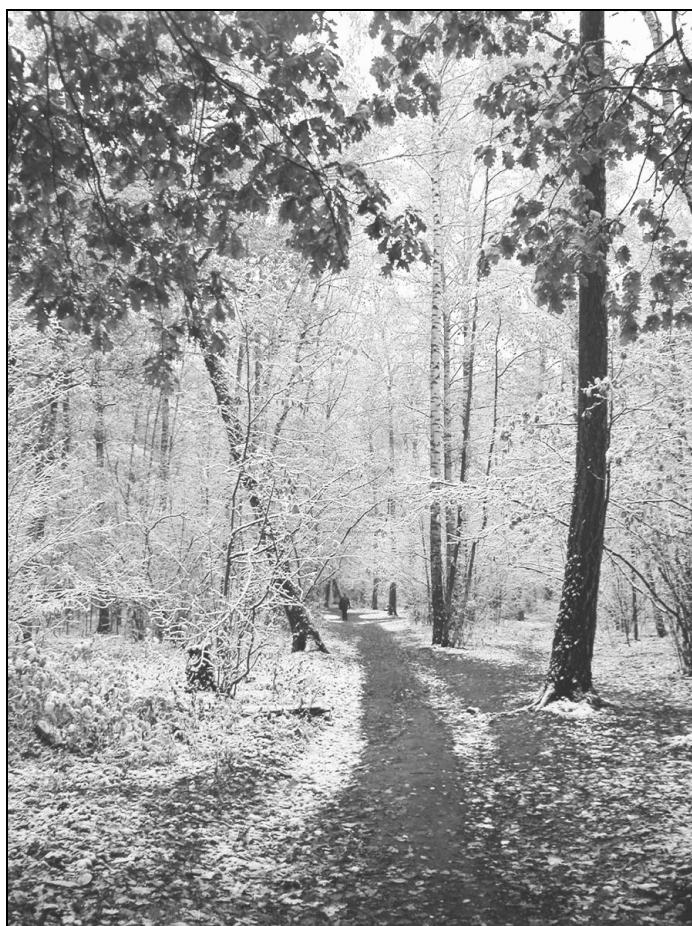
<sup>107</sup> Archives départementales 2 S 1074.

<sup>108</sup> *Les bois considérables de ces montagnes exploités en très petites quantités et mis en planches seulement, pourraient être transportés sur les chantiers de Saint-Rambert et Andrézieux pour la fabrication des bateaux* (M.Trabucco). Dans son *Essai statistique* sur Saint-Bonnet-le-Courreau, Jean Mervillon nous parle aussi de ces bois qui étaient utilisés pour la fabrication de bateaux à Saint-Rambert.

La première route qui est aménagée (en 1852) est la route dite "Route nouvelle <sup>109</sup>" qui suit le Vizézy depuis la Guilanche. Ce n'est que vers les années 1950 qu'a lieu l'aménagement de la départementale n° 69 qui permet un trajet plus rapide pour aller à Montbrison et aussi vers Saint-Bonnet-le-Courreau, le-Puy-de-Dôme, etc.

Le développement de ces voies de communication a permis le désenclavement des communes de montagne et leur développement. De nouveaux chemins permettent aussi un meilleur accès aux hameaux qui sont reliés au "Grand chemin". Des témoignages oraux nous rappellent que le chemin de Chazeaux a été fait en 1933. Le dossier de rectification du chemin de Chazeaux avait été remis au préfet en 1928.

Les anciens chemins sont toujours utilisés par les marcheurs, les cyclistes pour des randonnées très agréables... Cette fréquentation empêche qu'ils se perdent. En les parcourant on découvre qu'ils ont été judicieusement pensés en tenant compte de l'exposition et du relief accidenté des parcelles qu'ils desservent. Ces petits chemins sont encore très nombreux. Ils raccourcissent les trajets et étaient bien adaptés aux besoins de nos ancêtres qui les ont tracés par leurs passages réguliers, souvent à pied, quelquefois à cheval ou accompagnés de leurs troupeaux. Leurs déplacements les amenaient dans leurs terres, aux moulins, à l'église, sur les marchés et foires de la région et aussi jusqu'au Puy-de-Dôme, quelquefois beaucoup plus loin si l'on pense aux migrants. Ils servaient aussi à tous ceux qui voyageaient d'une région à l'autre et aux nombreux colporteurs qui parcouraient la campagne pour proposer leurs marchandises. Ces modestes voies de communication sont aujourd'hui un élément du patrimoine dont il convient d'avoir soin.



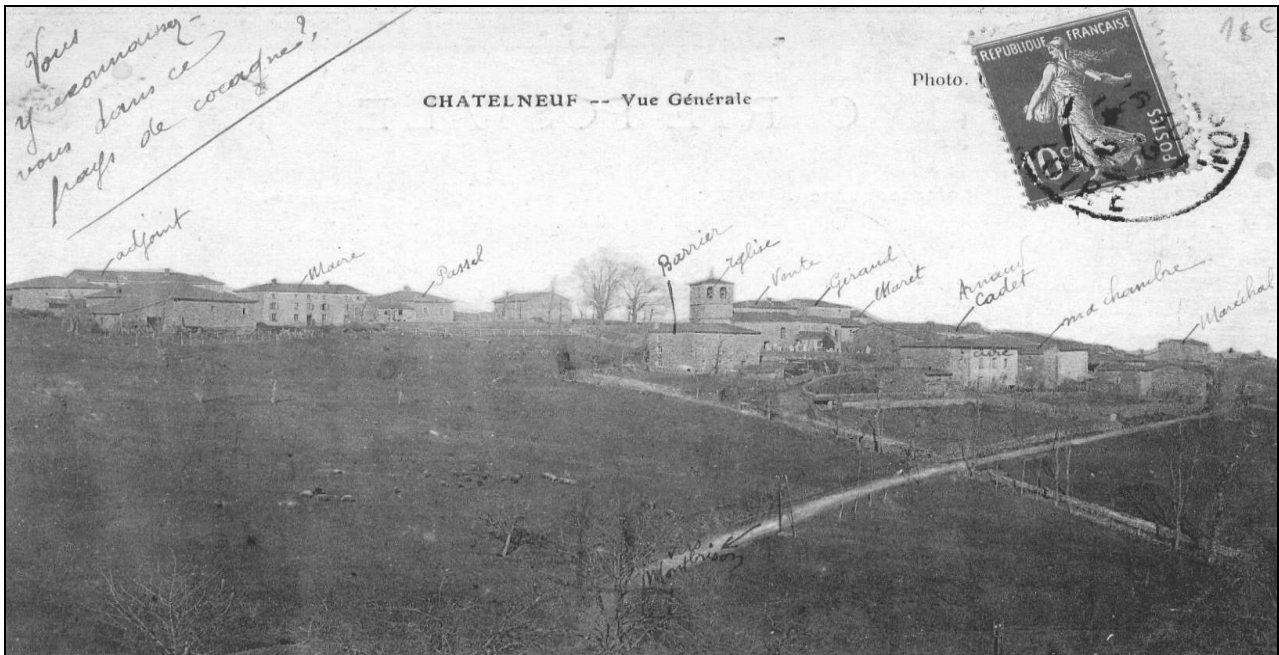
**Un sentier pour les promeneurs**

---

<sup>109</sup> *Bulletin de la Diana* : "Excursion du 19 juillet 1892", compte rendu de Thomas Rochigneux, tome VII, p. 267 à 272.

## Les écoles

Nous retrouvons une carte postale datée de 1912 suivant l'oblitération postale. Elle a été enrichie de renseignements manuscrits par l'envoyeur. Il s'agit de l'institutrice en poste à cette date à Châtelneuf. Elle mentionne "ma chambre". L'endroit indiqué est la partie de l'ancienne école qui est démolie depuis quelques années et qui était située juste à côté de la cure appelée aussi "l'ancien presbytère". Elle signale aussi différentes maisons. De gauche à droite : *l'adjoint, le maire, Passel, Barrier, église, Vente, Giraud, Maret, Arnaud cadet et enfin maréchal*. Une petite note humoristique figure en haut à gauche : *Vous y reconnaissez-vous dans ce pays de Cocagne ?*



Carte postale (1912)



Vue arrière de l'école publique de Châtelneuf avant 1936.

Théodore Ogier, en 1850, dans *La France par cantons et par communes, département de la Loire* signale qu'une sœur de l'ordre de Saint-Joseph tient une école et reçoit environ 30 jeunes enfants des deux sexes. Sans plus de précisions, ce renseignement nous donne envie d'en savoir un peu plus.

Nous retrouvons en effet des documents précisant quelques éléments concernant les écoles du village<sup>110</sup>. Châtelneuf a eu deux écoles, une école tenue par un laïc et une école tenue par une religieuse, et ceci pendant environ quarante ans.

En 1846, l'instituteur en poste, M. Pélardy, se plaint auprès de l'inspecteur que la religieuse de l'école privée lui enlève tous ses élèves. Celle-ci a ouvert son école avant lui. Elle reçoit donc les petits garçons et cela lui porte un "tort considérable" car il lui est difficile de vivre avec une rétribution très médiocre pour un petit nombre d'élèves (moins de quinze). L'inspecteur répond alors au maire de la commune que la religieuse doit se contenter de recevoir les filles et les garçons de moins de six ans.

Où se situait cette école tenue et dirigée par une religieuse ? Faute de document, nous rapportons ce que disent nos anciens, à savoir que cette école était dans une maison qui a été rachetée par M. Pallay à la congrégation des sœurs Saint-Joseph. Elle appartient toujours aux descendants de cette famille.

En 1886, des habitants de la commune écrivent au préfet car la religieuse, madame Barrette, est décédée. Ils souhaitent qu'elle soit remplacée par une autre religieuse du même ordre. À cette demande il est répondu fermement que la direction de l'école doit être confiée à une institutrice laïque. Vraisemblablement l'école tenue par la religieuse a cessé d'exister à cette époque. Depuis les enfants sont tous scolarisés ensemble à l'école publique.

Nous n'avons pas d'autres éléments qui témoigneraient de la présence d'une école antérieure à 1846, tenue par des religieux ou des laïcs alors que des religieuses de la même congrégation de Saint-Joseph dirigeaient une école à Saint-Bonnet-le-Courreau dès 1818<sup>111</sup>. La première école tenue par un laïc dont nous retrouvons la première trace en 1846 a sans doute été créée suite à la loi Guizot de 1833. Cette loi faisait obligation aux communes de plus de cinq cents habitants de se pourvoir d'une école. Il s'agissait d'y enseigner *les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens*. Elle précisait : *les personnes chargées de l'enseignement dans ces écoles s'appelleront instituteurs*<sup>112</sup>. Cette loi a dû s'appliquer un peu plus tardivement car Châtelneuf ne compte alors que 321 habitants.

L'école dirigée par un laïc est située dans une ancienne maison du bourg entre 1846 et 1936. Cette maison avait fait partie du domaine de la famille d'Allard Dulac et servait de logement à son granger.

Dans le rôle de taille de 1784 on voit que ce domaine appartient alors à M. Imbert. En 1817 la fille de M. Imbert, M<sup>me</sup> Gony, vend une partie de ses biens, dont cette maison, à M. Jean Verd son granger.

M. Zacharie Verd, fils et héritier de Jean Verd, vend cette habitation en 1846 à M. Jean-Marie Berne prêtre desservant de la paroisse. Pendant une vingtaine d'années cette maison est louée à la commune par le curé pour servir d'école.

Le prêtre décède en mars 1868. Son frère Barthélémy Berne de Bourg-Argental est son héritier et en août 1868 ce dernier se sépare de ces biens et vend à la commune, pour la somme de trois mille francs, la maison avec ses aisances et un petit jardin.

Un rapport de l'inspecteur primaire de 1867 relate que l'école publique est trop petite et que la classe est peu éclairée. Il demande qu'une classe soit créée au-dessus, c'est-à-dire en rez-de-chaussée par rapport à l'église. Il faut donc en conclure que la classe était initialement située au rez-de-jardin. Cette nouvelle disposition permettrait, en outre, un accès indépendant car pour aller à l'école il n'y a qu'une seule entrée commune avec le voisin (voir plan de situation).

---

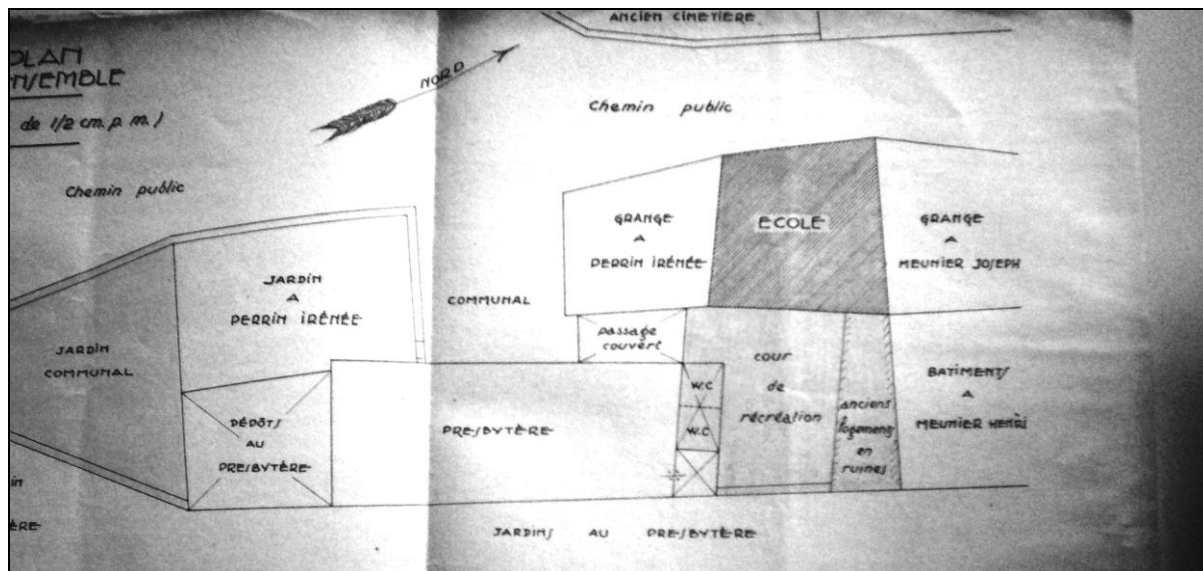
<sup>110</sup> Archives départementales de la Loire, série T 1148.

<sup>111</sup> Cf. Jean Mervillon, *Essai statistique sur la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau*.

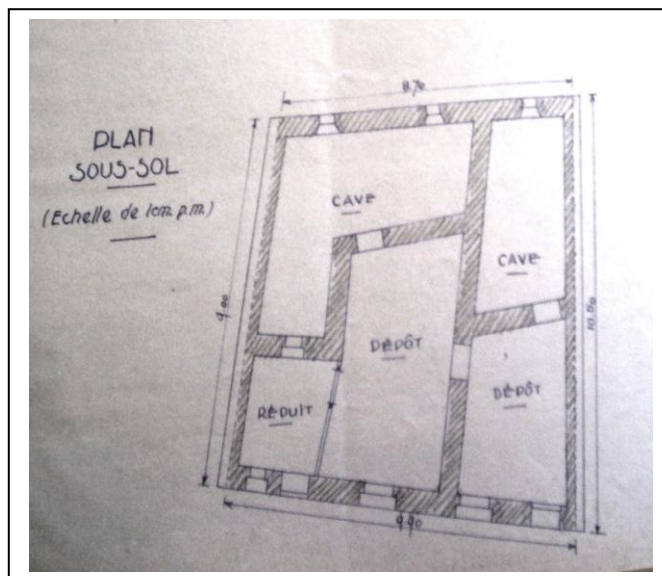
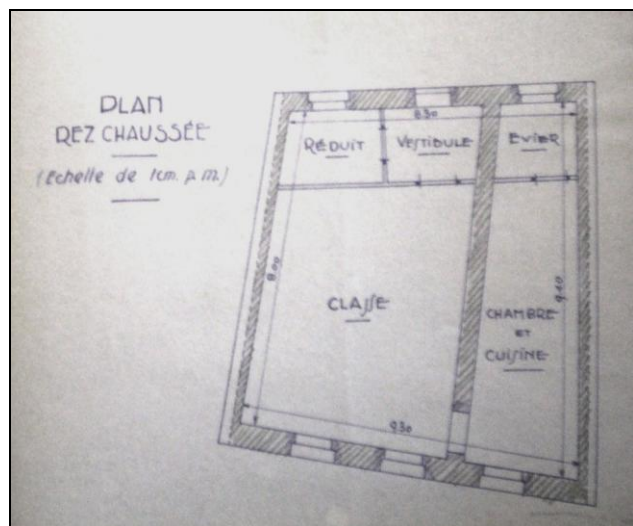
<sup>112</sup> Cité par Joly, *Dans la Loire notre école au bon vieux temps*, Rivière Pertuis, 1987, Horvath.

En outre, le ministère de l'Instruction publique, dans un courrier du 12 mai 1868, formule des exigences pour améliorer les conditions d'accueil des enfants :

*Les latrines doivent être en regard de l'estrade du maître, les cabinets des filles doivent être isolés de ceux des garçons, la salle doit être divisée par une cloison de 1,50 mètre de hauteur en deux parties, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons et il doit y avoir deux entrées séparées pour les enfants des deux sexes.*



Plan d'ensemble de situation de l'ancienne école publique



Plans du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'ancienne école

Bien que ce bâtiment ne soit pas bien adapté pour être une école, il aura cet usage jusqu'en 1936. On peut encore voir des traces de cette ancienne fonction bien qu'une partie ait disparu comme l'indique le plan de situation. Cette zone détruite était le logement des enseignants. À la suite à cette destruction, le logement de l'institutrice s'est limité à une seule pièce qui fait office de cuisine, de salle à manger et de chambre.

À l'instigation du ministère de l'Éducation nationale, le projet de construction d'une nouvelle école pour Châtelneuf est lancé. L'ancienne école est en très mauvais état, une partie s'est d'ailleurs écroulée et le reste menace ruine : *Y prolonger un séjour serait porter atteinte à la sécurité des enfants... Elle est d'ailleurs classée 2<sup>e</sup> dans l'ordre d'urgence dressé pour 1935.*



La municipalité est très inquiète pour la sécurité de ses enfants, et pour être plus rapidement apte à recevoir les écoliers dans de meilleures conditions, elle propose une autre solution car une maison du bourg est alors en vente après le décès de son propriétaire. Il s'agit de la maison Vente qui date de 1910. Mais l'inspecteur d'académie refuse car il faudrait faire des aménagements, ajouter un préau, des W.C. et créer une cour sur la place, cour qui serait close de murs.

**COMMUNE DE CHATELNEUF**  
**CONSTRUCTION**  
**D'UNE MAISON D'ECOLE MIXTE**  
**ADJUDICATION**  
 en la Mairie de Chatelneuf, le 11 Août 1935.

Le 11 Août 1935 à 10 heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le Maire de Chatelneuf, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais sur soumission cachetée, des travaux prévus pour la construction d'une maison d'école mixte.

Ces travaux sont évalués comme suit :

1 <sup>er</sup> Lot — Terrassements, maçonneries diverses, couverture et charpente . . . . .	99.934 frs. 03
2 <sup>e</sup> Lot — Menuiserie et serrurerie . . . . .	17.278 — 16
3 <sup>e</sup> Lot — Plâtrerie et peinture . . . . .	11.282 — 50
4 <sup>e</sup> Lot — Zinguerie, plomberie sanitaire et vitrerie . . . . .	5.063 — 60

**TIONNEMENTS : 1<sup>er</sup> lot 5.000 fr. ; 2<sup>e</sup> 2.000 fr. ; 3<sup>e</sup> 1.500 fr. ; 4<sup>e</sup> 800 fr.**

---

**CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION**

Les soumissionnaires devront déposer, au plus tard, le 10 Août 1935, à midi, au bureau de la Mairie de Chatelneuf, un dossier comprenant :

- 1° Un devis estimatif des travaux à exécuter, établi en deux colonnes, la première pour les travaux de terrassement, maçonnerie, couverture et charpente, la seconde pour les travaux de menuiserie, serrurerie, plâtrerie, peinture, zinguerie, plomberie et vitrerie.
- 2° Un état de situation des lieux, indiquant les limites de la parcelle à construire, les dimensions, la nature du sol, les servitudes, etc.
- 3° Un plan de situation des lieux, indiquant les limites de la parcelle à construire, les dimensions, la nature du sol, les servitudes, etc.

Le dossier sera ouvert à la Mairie de Chatelneuf, le 11 Août 1935, à 10 heures.

Les soumissionnaires devront déposer, au plus tard, le 10 Août 1935, à midi, au bureau de la Mairie de Chatelneuf, un dossier comprenant :

- 1° Un devis estimatif des travaux à exécuter, établi en deux colonnes, la première pour les travaux de terrassement, maçonnerie, couverture et charpente, la seconde pour les travaux de menuiserie, serrurerie, plâtrerie, peinture, zinguerie, plomberie et vitrerie.
- 2° Un état de situation des lieux, indiquant les limites de la parcelle à construire, les dimensions, la nature du sol, les servitudes, etc.
- 3° Un plan de situation des lieux, indiquant les limites de la parcelle à construire, les dimensions, la nature du sol, les servitudes, etc.

Le dossier sera ouvert à la Mairie de Chatelneuf, le 11 Août 1935, à 10 heures.

Fait à Chatelneuf, le 8 Juillet 1935.  
 Le Maire,  
**ARNAUD.**

---

**MODÈLE DE SOUMMISSION ( Circulaire du 10 Juillet 1858 )**

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, le devis estimatif des travaux à exécuter pour la construction d'une maison d'école mixte, ainsi que les plans de situation des lieux et l'état de situation des lieux, conformément à votre invitation.

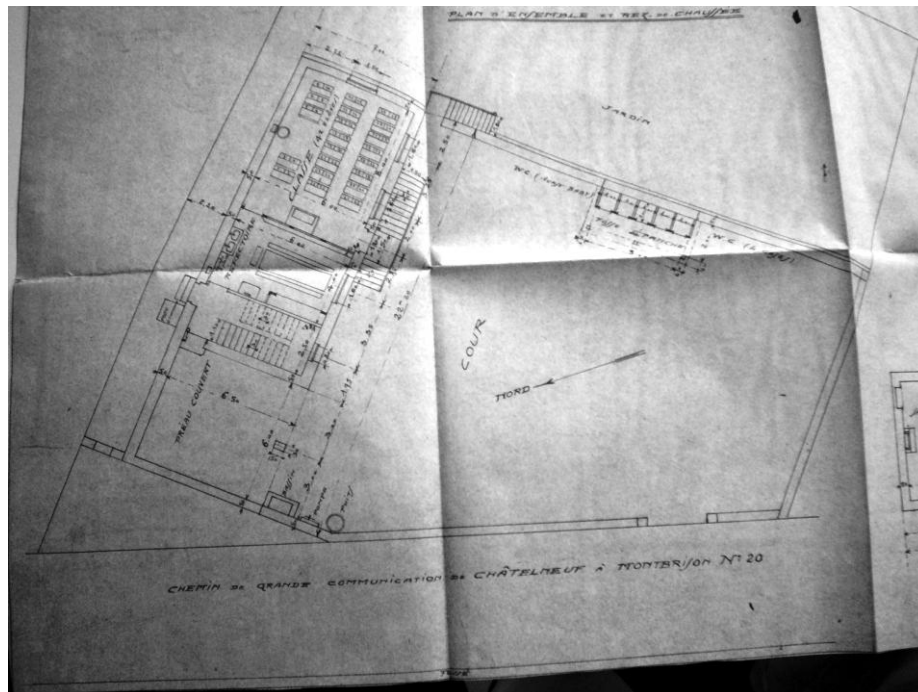
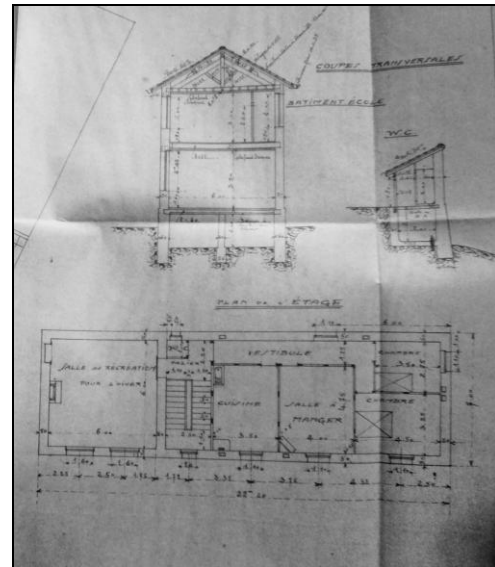
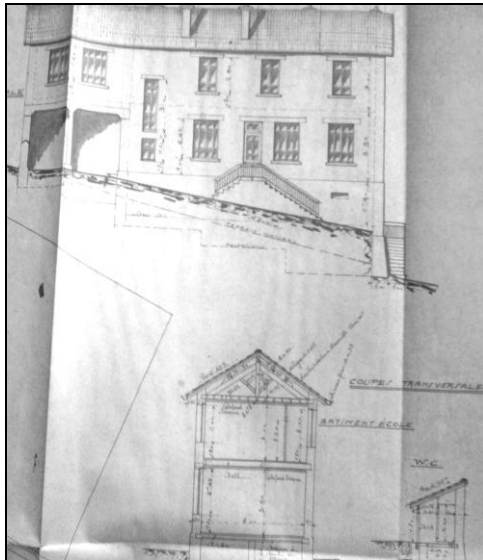
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Le Soumissionnaire,  
 M. FAUVIN DE SOLLÈGUE.

Société de l'Imp. ROBERT, 11, Rue des Penitents, Montbrison.

Affiche de l'adjudication pour la construction de l'école du 11 août 1935

À partir de cette décision on peut suivre le déroulement des phases successives de ce chantier qui commence par l'achat du terrain, une parcelle de pré appartenant à M. Fauvin de Sollègue. Les plans sont établis, puis ce sont les adjudications par les divers corps de métier.



### Plans du projet de construction de l'école

Le chantier, qui est pourtant très important est rapidement mené à son terme, car la réception des travaux par monsieur Gapiand, architecte, a lieu le 4 octobre 1936.

L'école est transformée en 1949 pour créer une seconde classe en lieu et place du préau. Au-dessus de cette deuxième classe la mairie est installée. Un autre préau est bâti dans la cour. C'est le préau actuel un peu modifié. Des W.C. extérieurs sont bâtis contre le mur au-dessus du jardin. La cour est très pentue et pour améliorer cet espace de jeux les habitants eux-mêmes réalisent des travaux de terrassement pour l'aplanir.

## Instituteurs qui ont enseigné à Châtelneuf :

- M. Anthoine Jacquet<sup>113</sup>. Identité retrouvée à la lecture d'un affermage de dîmes en 1749. Ce "maître d'école" est témoin lors de la rédaction de cet acte.

Puis ce sont des religieuses de la congrégation Saint-Joseph, dès 1846. Le recensement de 1872 nous indique les noms suivants :

- M<sup>me</sup> Gimbert Marie, institutrice congréganiste, 42 ans, née à Bas-en-Basset, Haute-Loire ;
- M<sup>me</sup> Barrette Catherine, institutrice congréganiste, 32 ans, née à Pionsat, Puy-de-Dôme ;
- M<sup>me</sup> Barrette Marie, institutrice congréganiste, 15 ans, sœur de la précédente.

Le recensement suivant, de 1876, nomme toujours les deux mêmes religieuses : M<sup>me</sup> Catherine Barrette et M<sup>me</sup> Gimbert Marie. En 1881 on ne mentionne pas d'identité pour des religieuses. M<sup>me</sup> Catherine Barrette décède dans la commune le 15 septembre 1886.

Toutefois l'Annuaire du département de la Loire des années 1880 et 1884 écrit : M<sup>me</sup> Pélissier S<sup>r</sup> de l'instruction et précise 21 élèves en 1882.

Viennent ensuite les noms des enseignants de l'école publique qui sont :

- M. Pélardy, en 1846 ;
- M<sup>lle</sup> Rodary Élixa en 1890 ;
- M<sup>lle</sup> Faure Anna en 1891 ;
- M<sup>lle</sup> Vignaux Joséphine en 1893 ;
- M<sup>lle</sup> Desré Blanche en février 1895 ;
- M<sup>lle</sup> Carteron Jne Marie épouse Mousset en octobre 1895, et dans les recensements de 1901, 1906. Née en 1867 à Sorbiers.
- M<sup>lle</sup> Liogier Marie en septembre 1908, née en 1889 à Firminy ;
- M<sup>lle</sup> Falgon Thérèse en octobre 1913 ;
- M<sup>lle</sup> Pitiot Anna en mars 1920 ;
- M<sup>lle</sup> Dupuy Marie-Michelle en octobre 1920, née en 1894 à Montbrison ;
- M<sup>lle</sup> Delaigue Marie en septembre 1923 ;
- M<sup>lle</sup> Troccon Noëlle en février 1924 ;
- M... Martelanche en octobre 1925 (sans précision de prénom) ;
- M<sup>lle</sup> Troccon Alice en janvier 1926 ;
- M<sup>lle</sup> Cete Henriette en octobre 1926 ;
- M<sup>lle</sup> Berger Marguerite en octobre 1927 ;
- M<sup>lle</sup> Mauras Marcelle en septembre 1929, M<sup>lle</sup> Mauras Marie [recensement de 1931] ;
- M<sup>lle</sup> Cizeron Renée en octobre 1931 ;
- M<sup>lle</sup> Ruel Henriette en septembre 1934, née en 1913 à Saint-Étienne. [Recensement 1936]
- M<sup>lle</sup> Félix Anaïs en octobre 1937 ;
- M<sup>lle</sup> Moreau Marie-Louise en novembre 1937 ;
- M<sup>lle</sup> Lafond Gilberte en septembre 1938 ;
- M<sup>lle</sup> Douaillat Yvonne en octobre 1939 ;
- M<sup>lle</sup> Petit Christiane en août 1940 ;
- M<sup>lle</sup> Jaminet Simone en octobre 1940 ;
- M<sup>lle</sup> Gallou Yvonne en octobre 1941 ;
- M<sup>lle</sup> Gontard Perrine en octobre 1942 ;
- M<sup>lle</sup> Lahu Simone en octobre 1942 ;
- M. Despeyroux Pierre en octobre 1942, ainsi que Despeyroux Roxane née Pélorjas, octobre 1943 ;
- M<sup>me</sup> Brunon Armande née Salanon et M. Brunon Jean, en octobre 1946 ;



<sup>113</sup> Archives départementales H16\_1

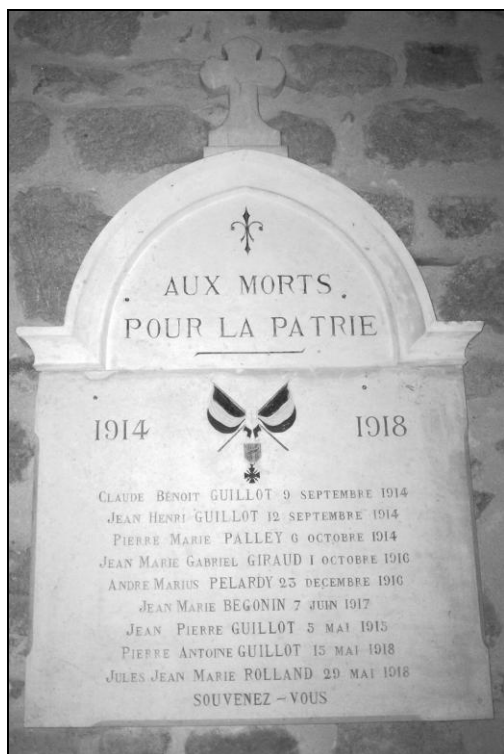
- M. Renevier Alain et M<sup>me</sup> Renevier Henriette en octobre 1949. Ce couple restera dans l'école jusqu'en 1958. Ils seront alors remplacés par M. et M<sup>me</sup> Chassang Pierre, qui resteront parmi nous une année ;
- M. et M<sup>me</sup> Liebermann Gilbert et Berthe en septembre 1959 ;
- M<sup>me</sup> Delorme Andrée en novembre 1959 ;
- M<sup>me</sup> Desage Pierrette en avril 1960 ;
- M<sup>me</sup> Montet Danielle en novembre 1963 ;
- M<sup>me</sup> Vilvert Janine en avril 1964 ;
- M<sup>lle</sup> Subert Suzanne en septembre 1967 ;
- M<sup>lle</sup> Batisse Marie-France en octobre 1967 ;
- M<sup>lle</sup> Chalencon Régine en septembre 1969 ;
- M. Gérossier Gérard en septembre 1970 ;
- M. Tillon Gilles en septembre 1971 ;
- M<sup>me</sup> Gérossier Claude en septembre 1972 ;
- M<sup>me</sup> Boffet Christiane en septembre 1981 ;
- M. Guigneton Gilles en novembre 1982 ;
- M. Arnal Guilhem le 6 septembre 1984 ;
- M. Francon Michel le 17 septembre 1984 ;
- M<sup>me</sup> Garcia Fabienne en septembre 1989 ;
- M. Servajean Nicolas en septembre 1997 ;
- M<sup>me</sup> Solle Chrystel en septembre 1997 ;
- M<sup>lle</sup> Ferragne Sabine en septembre 1998 ;
- M<sup>me</sup> Arnaud Catherine en septembre 1998,
- M. Thievent Philippe en septembre 1998 ;
- M. Bertéa Xavier en juin 1999 ;
- M<sup>lle</sup> Filliot Virginie en septembre 2000 ;
- M. Pacalet Jean en août 2001 ;
- M<sup>lle</sup> Bégonin Sophie depuis septembre 2003,
- M. Barralon Pierre-Gilles depuis septembre 2006.



### **L'école actuelle**

L'école construite en 1936 a reçu quelques aménagements pour améliorer sa sécurité et son confort, mais elle garde toujours son aspect caractéristique et commun à toutes les écoles bâties à la même période. Elle accueille aujourd'hui une quarantaine d'élèves.

## Pour honorer les soldats morts pour la France



AUX MORTS, POUR LA PATRIE	
1914	1918
Claude Benoît GUILLOT	9 septembre 1914
Jean Henri GUILLOT	12 septembre 1914
Pierre Marie PALLEY	6 octobre 1914
Jean-Marie Gabriel GIRAUD	1 <sup>er</sup> octobre 1916
André Marius PELARDY	23 décembre 1916
Jean-Marie BEGONIN	7 juin 1917
Pierre-Antoine GUILLOT	15 mai 1918
Jean-Pierre GUILLOT	5 mai 1915
Jules Jean-Marie ROLLAND	29 mai 1918
SOUVENEZ-VOUS	

### Plaque commémorative à l'intérieur de l'église

Une recherche un peu plus poussée permet de mieux connaître ces hommes qui sont partis pour faire la guerre, bien malgré eux, et sont tombés au combat et qui sont, selon l'expression consacrée, MORTS POUR LA FRANCE.

Le site *Mémoire des hommes*, sur Internet, fournit la fiche établie pour chacun d'eux et donne donc quelques informations supplémentaires. Nous complétons cette source avec les registres d'état civil :

#### Claude Benoît GUILLOT

2<sup>e</sup> classe, 23<sup>e</sup> corps, régiment d'infanterie, matricule 1225, classe 1912, mort pour la France le 9 septembre 1914 à Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.

Genre de mort : blessures de guerre.

Né le 12 octobre 1892 à Châtelneuf, Loire. Décès transcrit le 9 septembre 1914.

Fils de Augustin Guillot et de Serre Joséphine, Sollègue.

#### Jean-Henri GUILLOT

2<sup>e</sup> classe, 216<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule 1447, classe 1905, mort pour la France le 12 septembre 1914, région de Saint-Souplets, Seine-et-Marne,

Genre de mort : tué à l'ennemi.

Né le 30 mai 1885 à Châtelneuf, Loire. Décès transcrit le 12 août 1919.

Fils d'Henri Guillot du bourg et de Benoîte Grandpierre.

Marié le 9 janvier 1912 avec Verdier Marie-Antonine née à Saint-Bonnet-le-Courreau.

### **Pierre-Marie PALLEY**

Soldat, 98<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule 1241, classe 1912,  
Mort pour la France le 6 octobre 1914 à Montdidier, Somme.  
Genre de mort : blessures de guerre.  
Né le 24 janvier 1892 à Châtelneuf, Loire. Décès transcrit le 20 juillet 1915.  
Fils de Pierre-Marie Palley du Bost et de Benoite Forestier.

### **Jean-Marie Gabriel GIRAUD**

2<sup>e</sup> classe, 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs alpins, matricule 1085, classe 1913,  
Mort pour la France le 1<sup>er</sup> octobre 1916 près Maurepas, Somme.  
Genre de mort : tué à l'ennemi.  
Né le 24 janvier 1893 à Châtelneuf, Loire. Décès transcrit le 15 mai 1919.  
Fils de Jean Giraud de Sollègue et Marie-Virginie Breuil.

### **André Marius PELARDY**

2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule 1101, classe 1913,  
mort pour la France le 23 décembre 1916, ambulance 15/1, Dugny, Meuse.  
Genre de mort : décédé des suites de ses blessures de guerre.  
Né le 15 mars 1893 à Châtelneuf, Loire. Décès transcrit le 2 mars 1917.  
Fils de Jean-Marie Pélardy et Annette Marcoux.

### **Jean-Marie BÉGONIN**

2<sup>e</sup> classe, 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule 1054, classe 1913,  
Mort pour la France 22 mai 1917 à Vendresse, Aisne.  
Genre de mort : Tué par éclats d'obus.  
Né le 26 septembre 1893, à Châtelneuf, Loire. Transcrit le 18 août 1917.  
Fils de Jean-Marie Bégonin et de Béal Marie.

### **Jean-Pierre GUILLOT**

Soldat, 78<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule 1323, classe 1904,  
Mort pour la France le 6 mai 1915, Bois-d'Ailly, Meuse,  
Genre de mort : tué à l'ennemi.  
Né le 4 octobre 1884 à Châtelneuf, Loire.  
Fils de Jean-Marie Guillot de Chazeau et Philomène Grange.

### **Pierre-Antoine GUILLOT**

Soldat 2<sup>e</sup> classe, 253<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne venu sur le 4<sup>e</sup> Génie,  
Matricule 1258, classe 1907,  
Mort pour la France 15 mai 1918 à la position près Wersken, Belgique.  
Genre de mort : tué à l'ennemi.  
Né le 27 juin 1887 à Châtelneuf. Transcrit le 15 juillet 1918.  
Fils de Claude-Alexandre Guillot et d'Eugénie Robert.

### **Jules Jean-Marie ROLLAND**

2<sup>e</sup> classe, 403<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule 179, classe 1917,  
Mort pour la France le 29 mai 1918, Leuilly, Aisne.  
Genre de mort : jugement déclaratif.  
Né le 5 novembre 1897 à Châtelneuf, Loire. Transcrit le 18 janvier 1922.  
Fils de Jean-Marie Rolland du Simon et de Félicie Catherine Laurent.

Si l'on fait la moyenne d'âge de tous ces soldats tués ou disparus on obtient le chiffre de vingt-sept ans ; Un monument a été érigé à l'extérieur de l'église et sur ce second monument est, de plus, gravé le nom de l'abbé Antoine Charmet, victime de la seconde guerre mondiale 1939-1945.



**Monument aux morts de la commune, devant l'église**

La seconde guerre mondiale fait une autre victime parmi la communauté villageoise. Il s'agit du père Antoine Charmet (voir ci-avant).

Cette période trouble a été très pénible pour les jeunes gens mais aussi pour leurs familles. Plusieurs d'entre eux ont été faits prisonniers, ont vécu les horreurs de ce conflit. Ils ont aussi souffert de la séparation d'avec leurs proches pendant de longues années. Leurs familles dans l'inquiétude étaient sans nouvelles.

Les guerres d'Afrique du Nord n'ont pas fait de victimes parmi les nombreux soldats partis combattre. Au terme de grandes difficultés et de moments douloureux ils sont revenus dans leur pays. Ils ont pu continuer leur vie mais ces conflits, comme les précédents ont laissé des marques dans les cœurs et les corps.

Ces monuments tout simples sont là pour rappeler le souvenir de ces époques difficiles, et permettre à chacun de consacrer une pensée aux disparus.

Ils peuvent aussi témoigner de la grande valeur de la paix car leur présence fait mémoire de ces périodes terriblement destructrices que sont les guerres. Ils nous rassemblent pour des commémorations toujours pleines d'émotion et d'amitié.

## **Maires et officiers publics d'état civil**

En reprenant les registres d'état civil nous pouvons retrouver l'identité des personnes qui ont tenu ces registres après 1792. Avant cette date ils sont rédigés par les prêtres (voir liste ci-avant) le dernier d'entre eux qui accomplit cette tâche est le curé Thomas. Après la Révolution les habitudes changent et des civils s'occupent dorénavant de cette tâche.

Dès 1793 ils sont rédigés par :

- M. Barthélémy Vernet de Fraisses, officier public, membre du conseil général, élu pour dresser les actes pour constater les naissances, mariages et décès des citoyens (le registre est délivré par le district de Boën) ;

- M. Jean-Marie Guillot, agent de la commune puis maire jusqu'au 23 janvier 1801 ;
- M. Benoît Dumas sera maire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1808 ;
- M. Jacques Rolland sera maire du 24 janvier 1808 jusqu'au 19 novembre 1825 ;
- M. Jacques Laurent sera maire du 10 janvier 1826 jusqu'au 15 août 1836 (son décès) ;
- M. Brunel Pierre tiendra ses fonctions à partir du 15 septembre 1836 jusqu'à fin décembre 1870 ;
- M. Arnaud Jean-Claude, décédé en 1894, assumera cette fonction dès 1871, puis successivement ce sera M. Arnaud Jean-Charles, décédé en 1932 qui sera maire et enfin M. Arnaud Jean-Claude, décédé en 1981, exercera ses fonctions jusqu'en 1965 ;
- M. Adilon Claudius de 1965 à 1983 ;
- M. Duchez Claude de 1983 à 2001 ;
- M. Adilon Bernard de 2001 à 2008 ;
- Depuis mars 2008, c'est M<sup>me</sup> Goubier Chantal qui remplit ces fonctions.



**Mairie de Châtelneuf**



## Petit patrimoine local

### Des croix, un pont, des puits et un lavoir

En 1971, Louis Bernard réalise une magnifique étude : *Les croix monumentales du Forez*. Dans cet ouvrage nous avons des précisions concernant quelques croix de notre commune. Relevons ce qui les concerne :

- Au bourg, croix de granit de 1707 devant l'église ;
- Au bourg, dans le cimetière derrière l'église, croix de fer de 1816<sup>114</sup>, fleurdelysée, avec christ martelé dans une plaque de fer ;
- Au bourg, à la sortie sur Saint-Bonnet-le-Courreau, croix de fer forgé milieu XIX<sup>e</sup> ;
- Au Simon, au carrefour D 6 et D 101, croix de fer de 1830, avec christ forgé, disparue depuis peu ;
- Au pic de Châtelneuf, sur un vieux chemin, côté ouest, la Croix du Bessey, monolithe milieu XVI<sup>e</sup>, en granit, a été restaurée en 1971. Le croisillon perdu est remplacé par un fer forgé.

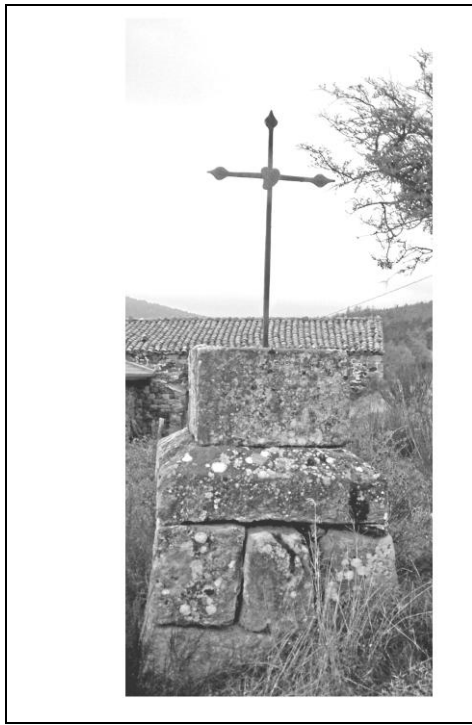
*La petite croix de fer est partout présente, elle est au bord des chemins, à l'entrée des hameaux, et jusque dans les cimetières, comme à Châtelneuf où la croix de 1816 porte un beau christ, martelé dans une plaque de fer, œuvre du forgeron local, car on voyait le même au lieu du Simon : il vient de disparaître avec sa jolie croix.*

*Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle les croix en fer forgé sont très nombreuses, mais la plupart d'un dessin lourd et banal. On pourrait faire quelques heureuses rencontres, et une croix quelconque pourra être valorisée par un beau paysage. Par exemple la jolie croix de Châtelneuf avec son christ forgé...*

Nous complétons cette liste avec des clichés pour essayer de toutes les répertorier.

---

<sup>114</sup> Cette croix a été érigée à l'époque de la construction de la nouvelle église.



**Croix du cimetière de la chapelle de Fraise**  
"ancienne église paroissiale"



**Croix du Bessey, XVI<sup>e</sup> siècle,**  
rénovée en 1971



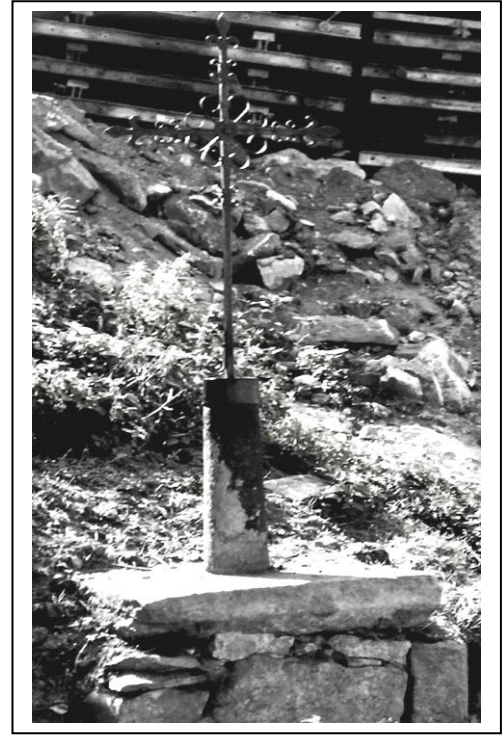
**Croix de granit de 1707, au bourg**  
rénovée en 2003



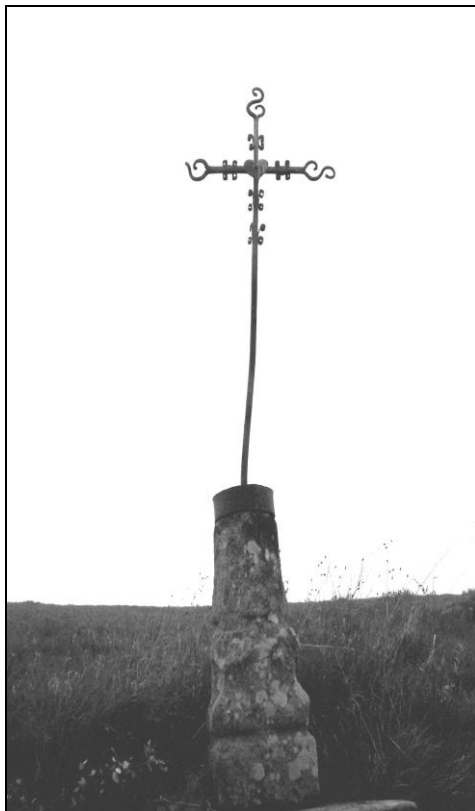
**Croix devant l'église actuelle**  
"ancien cimetière" de 1816



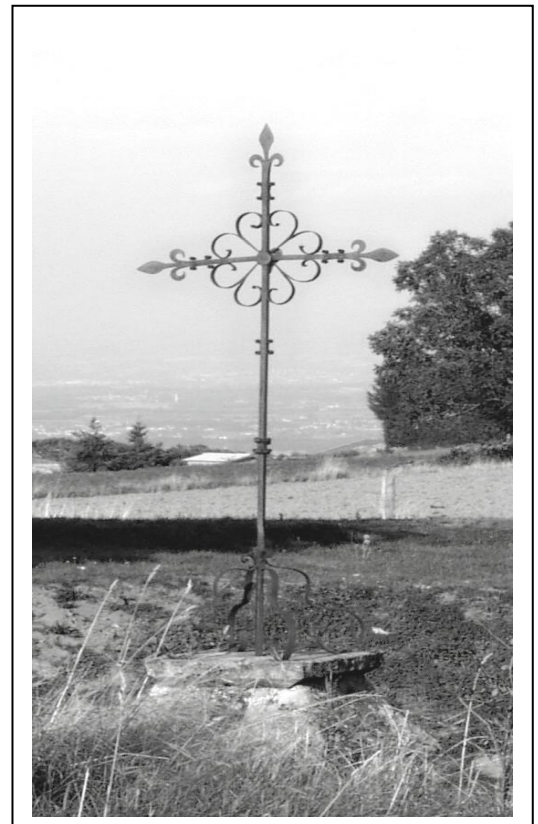
**Croix du Simon**, au Simon



**Croix dite de " Pierre Gorand"**,  
sous la scierie Robert



**Croix de Chantecoq**



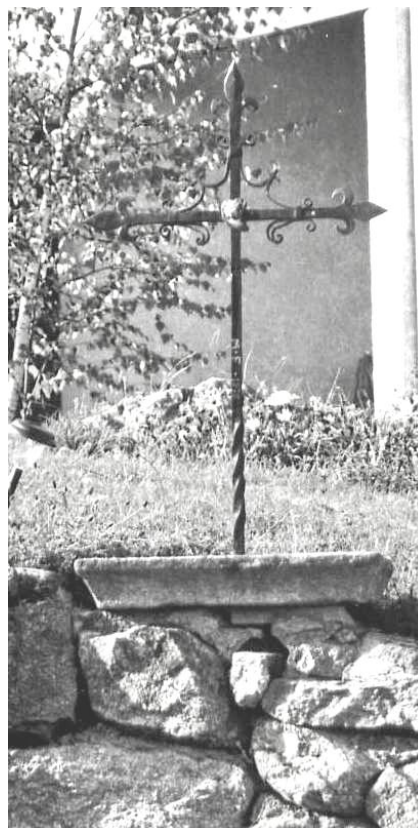
**Croix chemin du mont Semiol**,  
entrée du bourg



**Croix de la Souche - 1901 -**  
avec inscription " Masson-Clairet"



**Croix du Lac - 1843 -**  
signée Lavoute, sortie du bourg



**Croix du hameau du Bost**  
Avec inscription MF 1812



**Pont de Chazeau**

Ce pont permet de relier Chazeau et le Bost. Il enjambe le petit ruisseau "la Goutte de Boibieu". Ce ruisseau n'a qu'un petit débit et il est souvent à sec en été.



**Lavoir de Fraisse**

Ce lavoir devait servir aux ménagères du Simon pour y faire leurs lessives. Il est alimenté par une source. Il tenait aussi lieu d'abreuvoir pour les troupeaux du village.



**Puits de Chazeaux dit "le grand puits"**



**Puits du bourg et à droite un joli bac de pierre**

## Recensements et courbe de la population <sup>115</sup>

Les divers recensements consultés nous indiquent les évolutions de la population. Depuis 1841 nous retrouvons ces états nominatifs établis régulièrement tous les cinq ans, sauf pendant la première guerre mondiale (recensements : 1911 puis 1921). Ces données permettent de comparer les chiffres au fil des ans. Nous retrouvons aussi des renseignements sur les curés et les enseignants du village.

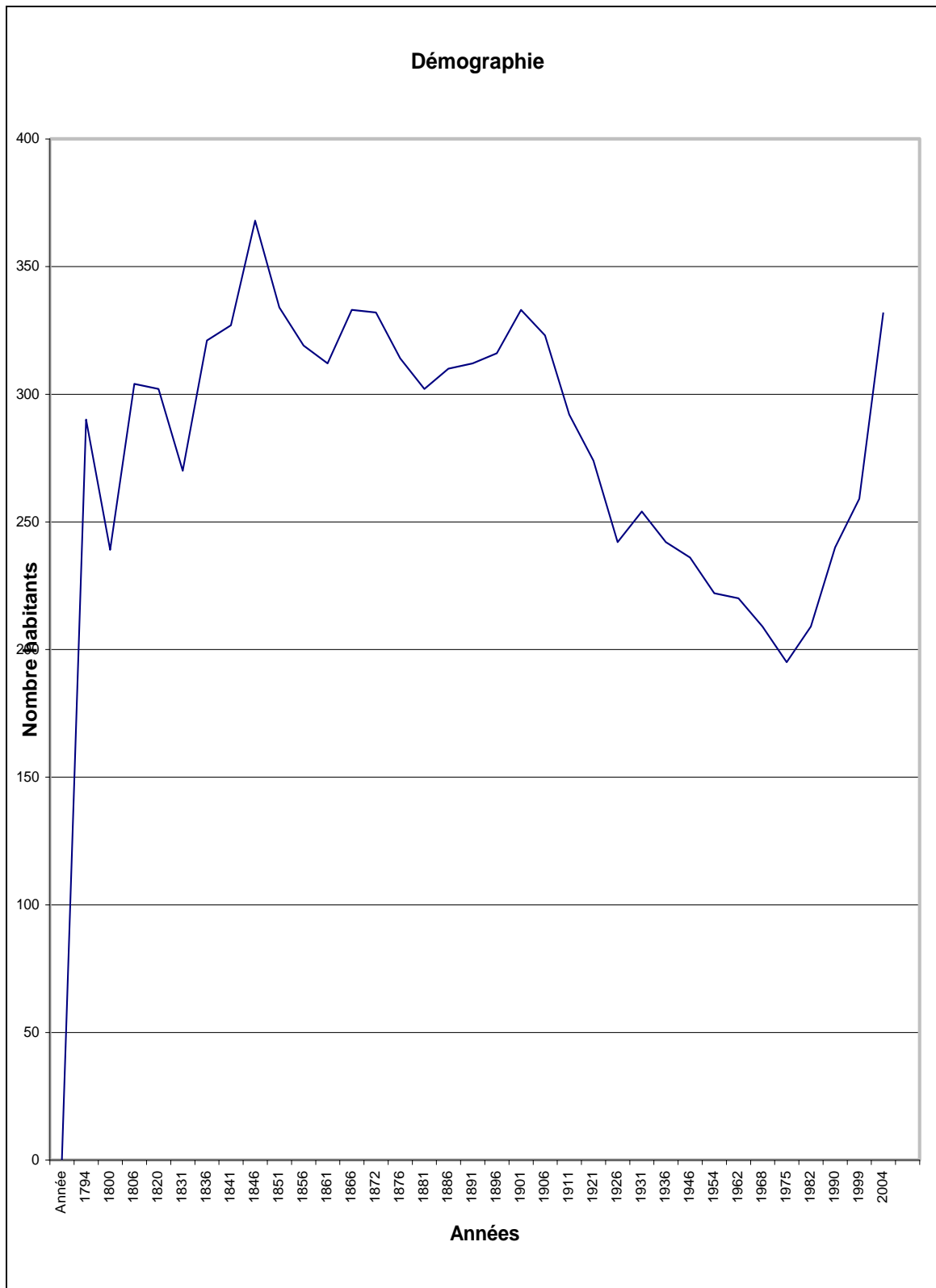
On peut remarquer que les chiffres sont donnés par hameau, et aussi par sexe jusqu'en 1876. Ils permettent de connaître l'importance des divers lieux habités.

Années	Total	Hommes	Femmes	Chazeaux	Le Bost	Boibieu Bourg	La Croix	Fraise	Le Simon	Château	Malécot	Sollègue	Souche	Chantecoq	Pont Vernet	Bois de Malécot
1841	327	155	172	62	28	62	3	52	32	28		60				
1846	368	132	172	63	34	76		53	51	15	15	61				
1851	336	164	172	62	40	60		46	40	13	12	63				
1856	319	153	166	58	35	60		48	40	15	10	53				
1861	312	160	152	51	30	67		48	36	15	16	49				
1866	333	173	160	52	27	68		54	32	15	23	55	7			
1872	332	169	163	50	22	63	8	51	29	16	21	54	8	6	2	2
1876	314	164	150	41	27	67	3	37	27	10	30	60	7	5		
1881	302			48	17	58	8	31	29	9	25	63	7	7		
1886	310			48	18	71	17	30	27	13	29	57				
1891	312			48	18	78	5	35	25	10	25	59	4	5		
1901	333			55	17	69	9	41	22	23	31	62	4			
1906	323			51	17	68	10	42	20	21	19	70	3	2		
1911	292			46	17	70	9	31	33	6	15	60	4	1		
1921	274			45	16	63	6	29	40		13	53	5	4		
1926	242			34	15	54	6	19	31	11	9	52	7	4		
1931	254			33	12	63	6	24	34	6	18	51	3	4		
1936	242			35	19	51		57*		9	19	45	3	4		

\* Ce chiffre globalise les lieux-dits de La Croix + Fraise + Le Simon sous la seule identité de "Fraise"

<sup>115</sup> Archives départementales de la Loire, série 6 M.

## Tableau récapitulatif des recensements



### Courbe démographique de population

Cette courbe a été obtenue d'après des résultats retrouvés de 1793 jusqu'à 2004 sur le site <http://cassini.ehess.fr>



## CONCLUSION

Nous allons maintenant conclure ce travail. Nous avons eu beaucoup de plaisir à découvrir avec vous notre commune à travers ces quelques documents.

Les témoignages qu'ils nous apportent nous permettent de jeter un regard un peu plus juste sur les réalités de la vie de nos anciens. Souvent, lorsque nous parlons d'autrefois, nous avons des accents de nostalgie dans la voix, ajoutant fréquemment que c'était "le bon vieux temps".

Pourtant leur existence était sans doute bien différente et difficile. Nous voyons bien que le souci premier était de pouvoir se nourrir et acquitter les nombreuses redevances qui les écrasaient. Il fallait payer au seigneur; au roi. L'Église prélevait aussi des revenus directement auprès de ses paroissiens.

Cette pauvreté matérielle et les grandes épidémies qui sévissaient régulièrement rendaient leur survie bien fragile et leur avenir bien aléatoire. Beaucoup de femmes mouraient en mettant au monde leur enfant. La vie de tous les nouveau-nés était bien souvent en danger. Toutefois la mortalité était moins importante que dans la plaine et les montagnards étaient habitués à un climat rude mais sain. Nos ancêtres menaient des vies modestes, laborieuses et parfois très difficiles, guidées dans leur choix par les curés et les représentants du seigneur.

Il faut aussi penser que malgré toutes ces difficultés ils vivaient des joies simples, au sein de leurs communautés familiales, dans leur village, leur paroisse, ils s'apportaient une aide mutuelle et fraternelle, et une grande solidarité les unissait dans les épreuves.

La Révolution a permis bien des changements et des évolutions positives pour les citoyens. Notons surtout la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'accès à l'instruction pour tous, les progrès de la médecine, le développement et l'amélioration des voies de communication... Toutes ces avancées ont permis de passer de l'homme d'autrefois à ce que nous sommes maintenant.

Ces progrès nous rendent plus autonomes mais aussi plus individualistes. La fraternité est pourtant bien réelle entre les habitants de Châtelneuf. Elle permet de se retrouver à l'occasion de diverses manifestations festives ou dans les moments plus difficiles. Châtelneuf sait aussi bien accueillir ceux qui viennent y vivre et souhaitent s'intégrer à la communauté villageoise.

On peut donc parler de "bonne qualité de vie" à Châtelneuf. Le cadre champêtre y est agréable et la vie est animée par les nombreuses associations qui s'activent dans leur domaine respectif.

Gageons sur un avenir serein pour notre commune et ses habitants, "les castelnevins".

## Index de noms de lieux et de personnes

### A

Adilon.....	104
Alard.....	36
Aleman.....	37, 38, 40, 41, 44, 45
Algérie.....	105
Alheux.....	36
Allard Dallard.....	36
Allard Dulac.....	21, 25, 95
Argentier.....	28
Arnal.....	100
Arnaud.....	78, 94, 100, 104
Arnod.....	33
Arnon.....	28, 29, 32, 33, 47, 48, 49, 52, 53, 60, 61
Arragon.....	78
Aymo.....	32

### B

Banet.....	51, 57, 87
Bannet.....	19, 47, 54, 57, 58, 86
Barel.....	11, 26, 35, 63, 64, 82
Barel.....	64
Barjon.....	31
Barjot.....	32
Barralon.....	100
Barrette.....	95, 99
Barrier.....	79
Barthollin.....	79, 80
Basset.....	69, 99
Batisse.....	100
Baudoux.....	9
Béal.....	102
Bégonin.....	100, 102
Benoit De Benoit.....	36, 37, 38, 39, 41, 42, 49, 52, 53, 54
Berger.....	99
Bernard.....	8, 88, 89, 106
Berne.....	77, 82, 95
Bertéa.....	100
Bertrand.....	14, 19, 34, 37, 41, 47, 50, 53, 61
Bessey.....	106, 107
Biautière.....	29
Bichay.....	62
Bochet.....	29
Boffet.....	100
Boibieu 8, 21, 23, 25, 26, 32, 33, 34, 36, 41, 44, 45, 46, 50, 53, 64, 73, 75, 85, 110, 112.....	
Bois d'Ailly.....	102
Bollandier.....	28
Bollenyent.....	28
Bonnanche.....	20
Bonnefoy.....	19, 50, 53
Bonnenchy.....	36, 37, 39
Bost .... 8, 14, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 45, 46, 48, 49, 52, 56, 64, 73, 102, 110, 112.....	
Bouchet.....	29
Boudier.....	82
Bournel.....	31
Bousquet.....	87
Breuil.....	49, 51, 54, 102
Brosse.....	31, 32, 35, 62, 73, 79, 80
Brunel.....	11, 47, 49, 52, 55, 56, 57, 61, 73, 86, 104

Brunon.....	99
Bruyas.....	20
Buchenwald.....	83
Buisson.....	82

### C

Camille de Neuville.....	19, 68
Carteron.....	99
Carton.....	37, 45
Cathon.....	28
Cervièrès.....	15
Cette.....	99
Chabonne.....	29
Chaland.....	59
Chalas.....	57
Chalenccon.....	100
Chalme.....	32
Chalon.....	19
Chambéon.....	15
Chambon ...7, 11, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 55, 59, 60, 61, 62, 73, 86, 87, 91.....	
Champ.....	29
Chandieu.....	11, 32, 33, 64
Chantecoq.....	9, 108, 112
Chardon.....	29, 30
Chardona.....	29
Charmet.....	83, 84, 103
Charrier.....	33
Charryer.....	31
Chasallon.....	31
Chaslon Chalon.....	13, 82
Chassang.....	100
Chavanis.....	26, 27, 36, 38, 39, 41, 42, 47
Chavassieux.....	47
Chazeaux.....	8, 14, 26, 61, 93, 111, 112
Chazelles.....	9
Chenereille (De).....	46
Chevalard.....	27
Chevallard.....	31, 59
Cheynieu.....	28, 31, 32, 33, 34
Chomail.....	32
Cizeron.....	99
Clairet.....	57, 109
Cleppé.....	15
Cluse.....	28
Cochon.....	30
Cognasse.....	36, 37, 38, 40, 42, 43, 44, 45, 53
Cognassy.....	34, 47, 49, 50, 52, 53, 60, 63
Combat.....	87
Conchis.....	28, 29
Coullie.....	79, 80
Coureaux Courreaux.....	35, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 46, 64
Courier.....	28
Courpières.....	92
Courreaux.....	10
Courtoys.....	28, 29
Coussanges.....	28
Cursieu.....	29

---

**D**

Danols.....	28
Dantan.....	28
Darsis.....	31, 32
Daudieu.....	19, 25, 61
Daupetit.....	81
de Fomier.....	15
de Serre.....	15
Debenoist.....	60
Delafont.....	60
Delaigue.....	99
Delorme.....	100
Delort.....	29
Denyer.....	29
Deplagna.....	33
Dérory.....	11, 47, 56, 86
Desage.....	100
Despeyroux.....	99
Desré.....	99
Dessaigne.....	82
Deveys.....	31, 32
Donan.....	28
Donzy.....	15
Douaillat.....	99
du Bost.....	8, 28, 29, 30, 31, 37, 38, 44
Dubruc.....	82
Duc de Bourbon.....	9, 30, 32
Duché.....	58
Duchez.....	104
Duchier.....	33, 34, 35, 44
Duclaié.....	60
Duclair.....	14, 61
Duffour.....	48
Duguet.....	15, 19, 20, 47, 57, 59, 63, 87
Dujast.....	35, 45, 46
Dumas.....	104
Dupuy Dupuis.....	20, 28, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 99
Durand.....	9, 10, 15, 20, 28, 56, 82, 92
Durosier.....	11
Dusapt.....	62
Dussat.....	57, 86

---

**E**

Egroysard.....	82
Enpra.....	38
Epinat.....	7, 11, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 53, 56, 60, 61, 73, 86
Essertines Essertines En Châtelneuf.....	9, 10, 11, 16, 48, 57, 62, 64, 73, 83, 92
Eyguet.....	28

---

**F**

Falcon.....	32
Fangey.....	33, 34
Faure.....	13, 86, 99
Faurie Faury.....	10
Fauvin.....	36, 43, 44, 46, 50, 55, 56, 58, 73, 86, 87, 97
Fauzet.....	44
Fay.....	36
Fayens.....	29
Fayes.....	30

Félix.....	99
Ferragne.....	100
Feurs.....	15, 89
Filliot.....	100
Fléchet.....	26, 37, 39, 58
Font.....	32
Fontanel.....	29, 30
Forest.....	11, 13, 19, 21, 25, 44, 49, 55, 61, 86
Forestier.....	11, 19, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 50, 51, 53, 54, 56, 58, 60, 61, 63, 73, 86, 102
Foret.....	28
Forez.....	5, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 65, 67, 68, 71, 83, 86, 88, 92, 106
Fougery.....	61
Foyn Fouin.....	15
Fraisse.....	8, 107, 110
François Thoynet.....	11
Francon.....	100

---

**G**

Gaillet.....	82
Gallou.....	99
Galmier.....	81
Garcia.....	100
Gaurand Gorand.....	11, 45
Gérossier.....	100
Gimbert.....	99
Girard.....	9, 11, 62
Giraud.....	14, 37, 38, 40, 45, 46, 47, 49, 52, 54, 66, 94, 102
Gonon.....	29
Gontard.....	99
Gonyn.....	73, 95
Gorand.....	14, 28, 29, 32, 33, 46, 47, 48, 49, 52, 55, 60, 61, 86, 108
Gorce.....	30
Gore.....	33
Goubier.....	104
Gourbeyre.....	20
Goure.....	82
Gouttes.....	32, 33, 45
Grandoules.....	38
Grandpierre.....	101
Grandris Grand Ris.....	9, 11
Grange.....	19, 67, 102
Griot.....	26, 27, 30, 36, 37, 38, 40, 41, 45, 47, 55, 57, 58, 86, 87
Guigneton.....	100
Guillaume de Revel.....	10
Guillot.....	11, 14, 26, 47, 49, 52, 55, 56, 86, 87, 101, 102, 104
Guy 1 <sup>er</sup> .....	9, 16
Guy II.....	9, 16
Guyot.....	83

---

**H**

Henri le Grand.....	15
Henrys.....	12

---

**I**

Imbert.....	36, 43, 44, 45, 46, 57, 59, 73, 75, 95
-------------	--

---

## J

Jacquemin .....	67
Jacquet .....	91, 99
Jaminet .....	99
Javelle De La Garde .....	59
Jeanne de Bourbon .....	17
Joannet .....	82
Jobert .....	28
Jonchery .....	35

---

## L

La Fouillouse .....	15
la Tour En Jarez, .....	15
Ladvieu .....	15
Lafond .....	99
Lahu .....	99
Lalier .....	33, 36, 37, 39, 41
Lanna .....	32
Lantyon .....	29
Laurent.. 11, 31, 36, 38, 40, 47, 50, 53, 54, 56, 59, 74, 87, 102, 104	
Le Crozet .....	15
Lérigneux .....	11, 12, 15, 46, 48, 68
Leuilly .....	102
Liebermann .....	100
Liogier .....	99
Lort .....	28, 29, 30

---

## M

Magiron .....	26
Maistre .....	63
Malécot .....	8, 19, 20, 24, 64, 73, 86, 112
Malleray .....	10
Manefont .....	32
Mansor .....	32
Marcilly .....	11, 15
Marclop .....	15
Marcoux .....	102
Maret .....	94
Marie de Berry .....	17
Marols, .....	15
Martelanche .....	99
Martin .....	28, 32, 33, 82
Massacrier .....	82
Masso .....	29
Masson ... 14, 35, 36, 43, 45, 46, 47, 51, 54, 56, 57, 60, 61, 62, 73, 86, 109	
Massons .....	29
Mathon .....	20, 29
Mauras .....	99
Maurepas .....	102
Mazenod .....	83
Mazet .....	11, 22, 57
Meilleuret .....	28
Meraillon .....	47
Merle .....	8, 68
Mervillon .....	12, 13, 23, 89, 92, 95
Michalon .....	50, 53
Million, .....	82
Mocher .....	30
Moiro .....	30
Molar .....	32

Mollin .....	27, 57, 58
Monattes .....	34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 61
Monier .....	11, 30
Mont Semiol .....	5, 6, 11, 69, 92, 108
Montagne .....	15, 19, 21, 22, 60, 61, 62, 67, 68, 82
Montdidier .....	102
Montet .....	20, 100
Montginot .....	82
Moreau .....	99
Morin .....	15
Mosnier .....	14, 35, 44, 47, 49, 50, 52, 56, 57, 61
Mothon .....	29
Mousset .....	99
Mures .....	10, 43, 45, 46, 62, 63
Mûres .....	35
Murette .....	31, 32, 39

---

## N

Nermond .....	43, 60
neyret .....	35
Neyronde .....	15
Nyseys .....	31, 32

---

## O

Olagnier .....	50
Ollagnier .....	48, 53, 61

---

## P

Pabiot .....	83
Pacalet .....	100
Pallay .....	95
Palmier .....	47, 51
Pastorelli .....	31
Pauche .....	19
Pays de la Marche .....	21
Pécheret .....	37, 51, 54, 66
Pélardy .....	20, 95, 99, 102
Pélicissier .....	99
Pélicisson .....	51, 61
Pélorjas .....	99
Perret .....	29
Perrin .....	36, 44
Petit .....	40, 99
Peynot .....	28
Picq .....	14, 53
Pierre à Chaux .....	10, 92
Pit 19, 34, 52, 60, 61	
Pitiot .....	99
Plagneux .....	42, 46, 58
Plaigne .....	26, 37, 39
Planchas .....	9, 21, 31, 58
Planchat .....	9, 25, 26
Pomier .....	32
Poncet .....	47, 49, 51, 52, 54
Prafoux .....	42
Pramont .....	28, 29, 30, 31, 60
Pramont .....	29, 30
Protière .....	82

---

## R

Ras .....	14, 47
Rauzat Rouzat .....	60
Ravel .....	47
Raynaud .....	32
Redon .....	28
Renavier .....	100
Reymond .....	30
Reynaud .....	31, 34, 36, 37, 39, 41, 43
Rival .....	82
Rivière .....	33, 95
Rivoy .....	28
Robert .....	11, 36, 38, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 56, 59, 86, 87, 102, 108
Roche .....	11, 13, 15, 19, 20, 35, 45, 46, 48, 62, 64, 67, 68, 92
Rodary .....	99
Rolland Roland .....	11, 47, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 66, 74, 86, 102, 104
Roux .....	30
Rouzat .....	
Rouza .....	13
Ruel .....	99

---

## S

Sacherise .....	44
Sagne .....	29, 31
Saigne de Sailiou .....	30
Sail .....	8, 19, 46, 59, 61, 62, 63, 68
Saillant .....	33, 34
Saint Bonnet 5, 9, 13, 15, 16, 19, 28, 35, 43, 44, 45, 48, 62, 63, 64, 89, 106 .....	
Saint Bonnet de Coureaux .....	35
Saint Germain Laval .....	15
Saint Héand, .....	15
Saint Jean .....	28
Salanon .....	99
Sappin .....	32
Sauvain .....	11, 16, 20, 68, 88, 92
Serre .....	101
Servajean .....	100
Sigaud .....	82
Simon .....	8, 28, 30, 37, 38, 47, 73, 102, 106, 108, 110, 112
Soleillant .....	42, 45
Soleyzel .....	11, 22, 26, 47, 51, 53, 58, 61, 62
Solezel .....	87
Soleyzel .....	35
Solle .....	100
Sollègue .... 8, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 61, 64, 73, 97, 101, 102, 112 .....	
Souche .....	9, 109, 112
Soulier .....	83
St-Soupplets .....	101
St Bonnet De Couraux .....	19
St Bonnet Le Coureau St Bonet De Coreaux .....	11

St Bonnet .....	5
St Galmier .....	15
St Georges sur Couzan .....	11, 22
St Haon .....	15
St Jean Bonnefonds .....	15
St Jean des Prés .....	27
St Joseph .....	95
St Just En Bas .....	11
St Martin La Plaine .....	83
St Maurice En Roannais, .....	15
St Victor sur Loire .....	15
Subert .....	100
Sugny .....	43
supt .....	35
Supt .....	35, 46
Sury .....	15

---

## T

Talaru (De) .....	68
Tardy .....	12
Tessier .....	43
Thevet .....	13
Thievent .....	100
Thomas .....	28, 29, 35, 45, 51, 54, 82, 87, 103
Tillon .....	100
Trabucco .....	75, 77, 92
Trémoulin Trémollin .....	28
Turrin .....	62

---

## V

Valézi Valézy .....	19
Vendresse .....	102
Vente .....	94, 97
Verd .....	57, 95
Verdier .....	102
Vernet 11, 14, 29, 31, 32, 33, 36, 38, 40, 41, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 57, 58, 60, 61, 63, 86, 87, 103, 112 .....	
Verney .....	8, 33, 41
Vial .....	34, 36, 37, 38, 39, 42, 44, 57, 58, 60, 73
Viallard .....	35, 41, 47
Vignaux .....	99
Villeneuve (De) .....	18, 51
Villette .....	57
Vilvert .....	100
Virigneux .....	15
Vizézy .....	10, 35, 64, 93
Vray .....	20, 22

---

## W

Werken .....	102
--------------	-----

# Table des matières

<b>Introduction</b>	p.	2
<b>Présentation</b>		5
<b>Un peu d'histoire</b>		
Quelques notes concernant la châtellenie		11
La justice à Châtelneuf		12
Visite des châteaux du Forez en 1667		15
Excursion de la Diana de 1892		16
Un petit trésor trouvé dans les ruines du château		17
Malécot		19
Boibieu		21
Un loup enragé		26
<b>Impositions diverses</b>		
Terriers, dîmes, tailles		27
Terrier de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés		27
Terrier du Chevalard		30
Terrier Duchiez de l'an 1512		33
Terrier Monattes de 1609		34
Terrier de l'église de 1763		34
La dîme payée au prieur de Sail		46
Liève du prieuré de Champdieu		48
Rôle de taille de Châtelneuf (1706)		49
Répartition de la taille de Châtelneuf en 1713		52
Rôle de la taille (1784)		58
Rôle complémentaire de 1790		59
<b>Documents relatifs à l'église de Châtelneuf</b>		
Procuration pour Anthoine Forestier et Pierre Pit, marguilliers		61
Inventaire des biens de l'église en 1668		61
Nomination d'un nouveau marguillier		61
Échange de dîmes du 26 mai 1687		62
Testament de Marie Maistre du 25 janvier 1685		63
Note du curé Barel		64
Contestation à propos d'une prébende		67
<b>Nos églises paroissiales</b>		
Visites pastorales de l'église de Châtelneuf		68
Réparations de l'ancienne église		69
Construction d'une église paroissiale à Boibieu		73
Devis des ouvrages pour la construction du clocher		75
Les cloches		79
Le curé Charmet		83
Saint Isidore et saint Gilles		85
Cimetières		85

<b>Cahier de doléances</b>	86
<b>Après la Révolution</b>	87
Vente des biens nationaux	88
Constitution des départements, districts et cantons	89
Changer de canton	89
Électrification	90
Les voix de communication	92
Les écoles	94
Instituteurs qui ont enseigné à Châtelneuf	99
Pour honorer les soldats morts pour la France	101
Les maires de Châtelneuf	103
Petit patrimoine local	105
<b>Conclusion</b>	113
<b>Index</b>	114



**Un mois de mai devant la chapelle de Fraise.**

Cette photo a été prise lors d'un "mois de mai". Un groupe de paroissiens se retrouve pour prier la Vierge sur le site de l'ancienne église. C'est le temps de la guerre d'Algérie, et la photo a été envoyée à un soldat par sa famille.

La tradition catholique a dédié le mois de mai à la Vierge Marie. Des réunions de prières ont lieu et permettent aux chrétiens de la prier et l'honorer. On dit alors qu'on va au "mois de mai". Le fait que, à Châtelneuf, ce rassemblement se tienne sur le site de l'ancienne église montre bien l'attachement des habitants à ce vénérable monument. Pour cette occasion, ils s'y sont retrouvés nombreux. Les événements de la guerre d'Algérie incitaient à se tourner vers la prière et le recueillement. Beaucoup d'habitants de Châtelneuf pourront sans doute y reconnaître des parents ou amis.

---

Les *Cahiers de Village de Forez*

**N° 64, juin 2009**

**Siège social** : Centre Social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison

**Directeur de la publication** : Joseph Barou.

**Rédaction** : Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

**Comité de rédaction** : Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Jean Guillot, Joël Jallon, Marie Grange, Muriel Jacquemont, Claude Latta, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Gérard Vallet.

**Dépôt légal** : 2<sup>e</sup> trimestre 2009.

**ISSN** : 0241-6786

**Impression** : *Gravo-clés*, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison.